



**LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL :
VERS UNE GESTION PARTICIPATIVE?**
IMPLICATION DES POPULATIONS DANS LA GESTION DES RESSOURCES DU BASSIN
ET ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE RIVERAINS

Mémoire

Audrey Auclair

Maîtrise en études internationales
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

© Audrey Auclair, 2013

RESUME

Après l'instauration de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) en 1972, d'ambitieux projets d'aménagements hydroagricoles furent réalisés en réponse aux sécheresses consécutives et à une pression démographique accrue. Ces mutations, qui visaient l'intensification de la production agricole dans le bassin, auraient dû répondre aux besoins des populations locales, mais eurent comme corollaire le bouleversement des modes de subsistance traditionnels et du fragile équilibre séculaire s'étant instauré entre agriculteurs, pasteurs et pêcheurs. La mise au ban forcée d'un savoir ancestral et l'accroissement des inégalités socioéconomiques constituèrent rapidement un terreau fertile à la montée des tensions, qui culminèrent avec le conflit sénégal-mauritanien de 1989. En réponse aux vives critiques reçues, l'OMVS tenta de pallier ces lacunes en adoptant une tangente participative au tournant des années 2000. Le présent mémoire s'intéresse à cette démarche inclusive et vise à identifier les impacts d'une telle approche sur les relations entre communautés riveraines.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES CARTES DES FIGURES	ix
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	xi
REMERCIEMENTS	xiii
 INTRODUCTION.....	 1
MISE EN CONTEXTE	1
L’EAU AU CŒUR DES GUERRES CONTEMPORAINES?	2
LE CONFLIT SÉNÉGALO-MAURITANIEN : UN CONFLIT HYDRIQUE?	3
UNE GESTION À LA FOIS MODÈLE ET CONTESTÉE	4
 CHAPITRE 1.....	 9
1. FONDEMENTS THÉORIQUES EXPLIQUANT LES CONFLITS ET LA COOPÉRATION HYDRIQUES ..	9
1.1. La théorie de la rareté environnementale	10
1.1.1. La rareté, une notion relative	16
1.1.2. La vulnérabilité des pays en voie de développement	17
1.2. La théorie des jeux répétés et la gouvernance des biens communs : des théories présageant la coopération	19
2. UN DROIT INTERNATIONAL EN CONSTRUCTION	22
3. VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU	24
3.1. La gestion intégrée par bassin versant : principes et perspectives	25
3.2. La participation du public, une composante incontournable de la GIRE	27
CONCLUSION	29
 CHAPITRE II	 30
1. CAS À L’ÉTUDE : LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL	30
1.1. Cadre physique	30
1.2. Cadre démographique	33
1.3. Contexte historique	34
1.3.1. À l’origine de la crise sénégalo-mauritanienne	35
1.3.2. Les relations sénégalo-mauritaniennes post-1989.....	38
2. PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE.....	40
2.1. Question de recherche	41
2.2. Pertinence de l’étude	41
 CHAPITRE III.....	 43
1. CADRE THÉORIQUE	43
1.1. Définition des concepts centraux.....	43
1.1.1. Participation du public.....	43

1.1.2. Gouvernance collaborative	44
1.1.3. Gestion participative	45
1.1.4. Les parties prenantes.....	46
1.2. Avantages et écueils de la gestion participative	47
1.2.1. L'échelle de participation adéquate	50
1.2.2. Différents niveaux de participation	51
2. CADRE D'ANALYSE.....	51
2.1. Hypothèses de recherche.....	51
2.2. Variables et indicateurs	52
2.3. Interdisciplinarité du mémoire.....	53
2.4. Une analyse multiscalaire	54
3. STRATÉGIE DE VÉRIFICATION ET MÉTHODOLOGIE.....	55
3.1. Corpus d'analyse et méthode de cueillette des données	55
3.1.1. Recherche documentaire	55
3.1.2. Entrevues semi-dirigées.....	56
3.2. Villages étudiés	58
3.2.1. Sélection.....	58
3.2.2. Présentation des villages étudiés.....	59
3.2.3. Déroulement des rencontres.....	62
4. LIMITES DE L'ÉTUDE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	63
 CHAPITRE IV	 67
1. PRÉSENTATION DES CADRES LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE L'OMVS.....	67
1.1. Cadre législatif.....	67
1.2. Cadre institutionnel	69
1.2.1. Les organes interétatiques de l'OMVS	69
1.2.2. Les Cellules Nationales	71
1.2.3. Les Comités nationaux de coordination	71
1.2.4. Les Comités locaux de coordination	72
1.3. Nouveaux programmes et aggiornamento institutionnel : les balbutiements d'une tangente inclusive	73
2. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE INCLUSIVE : PERCEPTIONS SUR LE TERRAIN.....	75
2.1. Les CLC : insuffisances et inconstance	75
2.2. Une OMVS plus ouverte	80
 CHAPITRE V.....	 84
1. QUELLE PARTICIPATION POUR LES POPULATIONS ?	84
1.1. Effectivité de la participation	85
1.2. La participation au féminin	89
1.3. Comparaison Mauritanie – Sénégal.....	91
2. OBSTACLES À LA GESTION PARTICIPATIVE.....	92
2.1. Achoppements culturels	93

2.2. Statut social et jeux d'intérêts.....	94
2.3. Manque de ressources matérielles et humaines.....	96
2.4. Une difficile mobilisation	98
2.5. Communication lacunaire : mauvaise volonté ou impedimenta pragmatiques?.....	99
2.6. Un cadre juridique déficient.....	100
2.7 Loin de la réalité.....	101
CHAPITRE VI	103
1. ÉTAT DES RELATIONS DANS LE BASSIN	103
2. IMPACTS DE LA GESTION PARTICIPATIVE SUR LES COMMUNAUTÉS.....	105
2.1 Effets de la participation sur les relations au sein d'une même communauté.....	107
2.2. Incidence de la gestion participative sur les relations intercommunautaires.....	109
3. RÉFLEXION SUR LA GIRE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL.....	111
3.1 Quel avenir pour les CLC?	111
3.2 Des cibles précises pour faciliter la mise en œuvre de la gestion participative.....	115
3.2.1. Une population plus sensibilisée	115
3.2.2. Des acteurs formés et encadrés.....	116
3.2.3. Constance, ouverture et communication	117
CONCLUSION	119
ANNEXE 1 : LISTE DES RÉPONDANTS.....	124
ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTREVUE	125
BIBLIOGRAPHIE	127

LISTE DES CARTES DES FIGURES

Figure 1

Sources et conséquences de la rareté environnementale

15

Carte 1

Le bassin du fleuve Sénégal

31

Figure 2

Le débit annuel du fleuve Sénégal à Bakel (1904-1990)

32

Carte 2

Villages étudiés lors du séjour sur le terrain

60

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AdU	Association d'Usagers de l'Eau
ASESCAW	Amicale Socio-Économique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo
CC	Comité consultatif
CLC	Comité local de coordination
CNC	Comité national de coordination
CODESEN	Coordination de la Société Civile pour la Défense de l'Environnement et le Développement du Fleuve Sénégal
CPE	Commission Permanente des Eaux
CRP	Comité régional de planification
ENCOP	Environment and Conflicts Project
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés du Sénégal
GEF/BSF	Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IWRM	Integrated Water Resources Management
MCG	Mauritanian Consulting Group
OERS	Organisation des États riverains du fleuve Sénégal
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PAS	Programme d'action stratégique
PASIE	Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEMIS	Services de l'Énergie en Milieu Sahélien
SOGED	Société de Gestion et d'Exploitation du barrage de Diama
SOGEM	Société de Gestion de l'Énergie de Manantali
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UVDD	Unions villageoises de développement durable

REMERCIEMENTS

Ce mémoire représente l'achèvement d'un travail de longue haleine qui fut riche en apprentissages de toutes sortes et dont je suis particulièrement fière, mais qui aurait difficilement vu le jour sans l'entremise de personnes inspirantes. Je tiens d'abord à exprimer ma gratitude envers mes directeurs de recherche, Madame Aurélie Campana et Monsieur Frédéric Lasserre, pour avoir cru en mon projet et mes capacités à le réaliser. Je tiens à souligner leur patience dans les tâtonnements du début pour la définition de cette recherche, leur guidance tout au long de l'élaboration du projet et de la rédaction ainsi que leurs judicieux conseils lors du peaufinage. Je ne saurais exprimer suffisamment ma reconnaissance pour votre appui, votre ouverture et la confiance dont vous avez fait preuve à mon égard.

Une des richesses de ce mémoire réside dans son caractère empirique. Il est difficile de trouver les mots pour exprimer ma gratitude envers les équipes du Service de l'Énergie en Milieu Sahélien (SEMIS) et du Mauritanian Consulting Group (MCG) qui ont généreusement mis à ma disposition leurs ressources humaines et matérielles pour faciliter les visites en villages et les déplacements en dehors de St-Louis. J'ai eu la chance d'être accueillie comme un membre de la famille chez plusieurs d'entre eux, ce qui est toujours fort apprécié lorsque l'on passe plusieurs mois seule à l'étranger. Bien que ma reconnaissance aille à l'ensemble des membres du SEMIS et du MCG, je ne saurais passer sous silence les liens particuliers d'amitié noués avec Papa Iba Fall, Mohammed Sow et Khady Sow. Je tiens également à souligner ici l'accueil cordial que j'ai reçu partout lors de mon séjour sur le terrain et à remercier chacun des répondants du temps précieux qu'ils ont pris pour répondre à mes questions et me mettre en contact avec certains de leurs collègues afin d'enrichir mes enquêtes sur le terrain. Je tiens également à remercier tous les villageois présents lors des visites en villages pour leur accueil bienveillant, leur temps et leur ouverture pour répondre à mes questions et m'aider à mieux comprendre leurs réalités.

Ce séjour de recherche sur le terrain n'aurait pu se concrétiser sans le soutien de la Chaire de recherche en développement international, du Fonds général des études supérieures du CRSH, de Les Offices Internationaux du Québec (LOJIQ) ainsi que du Bureau international, du Vice-Rectorat aux activités internationales, du Département de géographie, de la Chaire de recherche sur les terrorismes et les conflits identitaires et de l'Association des Étudiants de Laval Inscrits aux Études Supérieures (AELIES) de l'Université Laval. L'appui du Conseil de recherches en sciences humaines

(CRSH) a également été d'une grande aide en me permettant de consacrer à ce projet toutes les énergies nécessaires.

Je tiens à exprimer ici toute ma gratitude envers mes deux familles. D'abord, Papa et Maman, merci pour les précieuses valeurs d'ouverture, de curiosité, de persévérance et de dépassement de soi que vous m'avez transmises. Une grande partie des accomplissements dont je suis le plus fier vous reviennent, et ce mémoire n'y fait pas exception. Mille mercis pour votre soutien indéfectible tout au long de mon cheminement universitaire. Mes remerciements vont également aux membres de ma famille sénégalaise, Khalil, Fama, El Hadji, Baba, Mara, Mamie, Diewo et Papou, qui m'ont transmis l'amour de leur pays il y a déjà près de dix ans de cela. Sans cette merveilleuse rencontre, ce projet n'aurait certainement pas vu le jour sous cette forme. Merci à Khalil et Fama pour votre hospitalité à chacun de mes séjours au pays de la *Teranga* et aux enfants pour les innombrables leçons de wolof qui m'ont permis de me débrouiller par la suite.

Enfin, je tiens à remercier mon mari, Abdesslam, pour avoir facilité le quotidien tout au long de ma maîtrise et avoir trouvé les bons mots chaque fois que j'avais besoin de les entendre. Ab, les lignes manquent pour énumérer tout ce pour quoi je suis reconnaissante. Merci pour tout, tout, tout.

Je dédie ce mémoire à ma grand-mère Jacqueline, une éternelle curieuse.

Lu guy réy réy, gif a di ndeyam

Si grand soit le baobab, la graine est sa mère

Proverbe wolof

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE

Le 9 avril 1989, des agriculteurs sénégalais de Diawara saisissent des bêtes paissant sur leurs terres, conformément à un accord entre Dakar et Nouakchott¹. Les propriétaires du troupeau mis en fourrière, des villageois mauritaniens, se rendent sur place accompagnés des forces de l'ordre, afin de s'opposer à cette capture et de récupérer leurs bêtes. Le refus des villageois sénégalais attise les tensions et un brigadier tire sur trois Sénégalais, en tuant un et blessant les deux autres. Plus tard, une seconde victime sera faite par les gardes mauritaniens qui abattirent l'un des blessés².

Cet incident prit une ampleur considérable puisque, par la suite, des pogroms éclatèrent dans les capitales sénégalaise et mauritanienne contre les ressortissants du pays voisin. L'escalade de la violence fut rapide et des centaines de personnes furent tuées de part et d'autre de la frontière. La panique s'installa rapidement et un pont aérien fut organisé afin de rapatrier Mauritaniens et Sénégalais dans leur pays d'origine³. Or, bon nombre de ces « déportés » s'étaient établis depuis des décennies, voire des générations, dans leur pays d'accueil. De plus, il semble que la Mauritanie ait profité de ces événements pour chasser de son territoire un nombre important de ses ressortissants, majoritairement Haalpulaar⁴, installés depuis plusieurs générations⁵. Corollairement à ces incidents, la frontière commune fut fermée et les deux États entrèrent dans une période de refroidissement de leurs relations – ne se parlant que par intermédiaire – qui dura trois ans⁶.

Malgré une normalisation des relations entre Dakar et Nouakchott proclamée par le *Communiqué conjoint du 22 avril 1992*, la crise se renouvelle en juin 2000 en raison d'un différend concernant l'irrigation des vallées fossiles, ce qui fit craindre une répétition des événements de 1989. Bien que tout incident diplomatique ait été évité, la crise de 2000 illustre une persistance des tensions entre les deux pays voisins. Il appert que le fleuve Sénégal et ses aménagements demeurent un sujet sensible entre les États riverains, l'eau et une planification adéquate de ses usages étant cruciales dans cette région aride.

¹ Ron PARKER, « The Senegal-Mauritania Conflict of 1989: A Fragile Equilibrium, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 29, n° 1, mars 1991, p. 159.

² Céline VANDERMOTTEN, *Géopolitique de la vallée du Sénégal : Les flots de la discorde*, Paris : L'Harmattan, 2004, p. 13-14.

³ *Ibid.*, p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁵ De 25 000 à 50 000 Négro-mauritaniens expulsés ou réfugiés selon un rapport d'Amnesty International (AI Index AFR 38/10/90).

⁶ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 18.

L'EAU AU CŒUR DES GUERRES CONTEMPORAINES?

L'eau, ressource essentielle, nécessaire à la vie, se trouve à la base de toute activité humaine. Malgré le fait que plus des deux tiers de la surface du globe soient recouverts d'eau, l'eau douce ne constitue qu'une fraction des ressources hydriques terrestres et de ce volume n'est disponible pour les usages des sociétés humaines qu'une part infinitésimale, soit 0,02 %⁷. À l'usage croissant des ressources hydriques en raison de l'essor démographique mondial, de la hausse du niveau de vie et de l'expansion de l'agriculture irriguée⁸ se conjuguent les problématiques environnementales telles que les bouleversements climatiques, la pollution et la désertification des terres. « L'eau est devenue de ce fait une cause d'inquiétude majeure et les États se doivent d'autant plus de la préserver que c'est de la bonne disponibilité de cet élément vital que dépend en grande partie leur stabilité interne »⁹. La pression sur cette ressource renouvelable est telle, que le vice-président pour les questions de développement durable à la Banque Mondiale, Ismail Serageldin, affirmait en 1995 que l'eau serait l'enjeu des guerres du 21^e siècle¹⁰, des propos corroborés par Kofi Annan quelques années plus tard. En effet, en 2001, le secrétaire général des Nations Unies de l'époque déclarait que si nous n'étions pas prudents, les guerres auraient désormais pour enjeu l'eau, et non pas le pétrole¹¹.

De telles assertions semblent fondées pour plusieurs auteurs : les inégalités découlant de l'accès à l'eau potable constituent une préoccupation légitime puisque certains y voient les ferments de conflits, un obstacle à la paix¹² ou, du moins, un facteur de complexification des conflits¹³. De surcroît, l'eau a plusieurs attributs – non-exclusivité, rivalité, facteurs transfrontaliers – qui constituent des sources potentielles de conflit¹⁴. Aussi, bien que récents, le thème du partage de l'eau et l'idée que des tensions internationales peuvent découler d'une insuffisante disponibilité des ressources hydriques sont l'objet d'une littérature foisonnante¹⁵. Incidemment, au cours des dernières

⁷ Frédéric LASSERRE (c), *Les guerres de l'eau : l'eau au cœur des conflits du XXI^e siècle*, Paris : Delavilla, 2009, p. 25.

⁸ Peter GLEICK (a), « The Changing Water Paradigm : A Look at Twenty-first Century Water Resources Development », *Water International*, vol. 25, n° 1, mars 2000, p. 128.

⁹ Barah MIKAÏL, « L'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 60, 2005, p. 149.

¹⁰ Thomas HOMER-DIXON (d), « Environmental scarcity, mass violence, and the limits to ingenuity », *Current History*, novembre 1996, p. 362.

¹¹ Julie TROTTIER, « Water and Conflict, Hobbes v. Ibn Khaldun: the Real Clash of Civilisations? », dans Julie TROTTIER et Paul SLACK (dir.), *Managing Water Resources: Past and Present*, Oxford; New York : Oxford University Press, 2004, p. 132.

¹² Harald FREDERIKSEN, « Water : Israeli Strategy, Implications for Peace and the Viability of Palestine », *Middle East Policy*, vol. 10, n° 4, hiver 2003, p. 84.

¹³ Rafael REUVENY, « The Last Colonialist: Israel in the Occupied Territories since 1967 », *The Independent Review*, vol. 12, n° 3, hiver 2007, p. 358.

¹⁴ Itay FISCHHENDLER, « Ambiguity in Transboundary Environmental Dispute Resolution : The Israeli-Jordanian Water Agreement », *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 1, janvier 2008, p. 104.

¹⁵ Ulrich ALBRECHT, « War over water ? », *Journal of European Area Studies*, vol. 8, n° 1, mai 2000, p. 11.

années, se sont affrontées deux principales visions qui sont l'objet de vifs débats : celle de l'eau comme vecteur de conflits, qui s'oppose à celle de l'eau comme levier d'une coopération interétatique¹⁶. Un certain nombre de bassins hydrographiques ont été à la fois le théâtre de funestes conflits et d'épisodes de coopération notables; le bassin du fleuve Sénégal fait partie du nombre.

LE CONFLIT SÉNÉGALO-MAURITANIEN : UN CONFLIT HYDRIQUE?

Le bassin du fleuve Sénégal est mentionné par plusieurs auteurs tant lorsqu'il s'agit de citer des cas d'étude où des épisodes de violence gravitant autour des ressources hydriques ont eu lieu, que pour présenter des exemples de coopération interétatique concernant la gestion de l'eau, ce qui démontre que tensions, coopération et gestion des ressources hydriques y sont inextricablement liées. Dans le premier cas de figure, il s'agit généralement d'analyses transdisciplinaires exposant les origines de la crise de 1989 et ses liens avec la problématique de l'eau, bien que d'autres événements violents aient eu lieu *a posteriori* dans le bassin¹⁷. Dans le second cas de figure, nombre d'études se penchent sur les réalisations et les impedimenta de l'organisme responsable de la gestion du bassin, soit l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). De surcroît, plusieurs¹⁸ ont mis de l'avant le rôle important de gestion de crise qu'a joué l'OMVS dans le bassin. Parmi ceux-ci, Niasse mentionne que l'Organisation n'a cessé de fonctionner durant le conflit sénégal-mauritanien et que lors de la période de rupture des relations diplomatiques, elle a constitué un cadre de dialogue entre les deux États, « ce qui a été pour beaucoup dans la baisse progressive de la tension. De même, cette structure a servi de cadre d'arbitrage lors de la crise récente sur la réinondation (*sic*) des vallées fossiles du Sénégal »¹⁹. Ainsi, si les effusions de violence n'ont pu être évitées, la dynamique coopérative catalysée par les actions de l'organisme de bassin semble avoir permis d'en atténuer la durée et les dégâts. Pour Niasse, le dynamisme de l'OMVS est notamment lié au caractère frontalier du fleuve, duquel découle la nécessité de coopérer pour gérer la frontière commune²⁰.

¹⁶Mark ZEITOUN et Naho MIRUMACHI, «Transboundary water interaction I: reconsidering conflict and cooperation », *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 8, n° 4, 2008, p. 297.

¹⁷ Ravnborg rapporte un conflit ayant fait 13 morts le long de la frontière mauritano-malienne en 1999, mais note que bien que ce conflit se déroule dans un bassin international, il s'agit d'un conflit strictement local, le bassin du fleuve Sénégal n'étant que le théâtre de ces violences (RAVENBORG (b), p. 14).

¹⁸ Parmi eux, notons Madiodio NIASSE; Luc DESCROIX et Frédéric LASSERRE; Tamsir NDIAYE; Adrien COLY.

¹⁹ Madiodio NIASSE, « Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest », dans *VertigO*, vol. 5, n° 1, mai 2004, p. 7.

²⁰ *Ibid.*, p. 8.

Le conflit sénégal-mauritanien de 1989 a mis en exergue les défaillances du développement du bassin du fleuve Sénégal et suscita un intérêt pour l'analyse des fondements de cette crise sous différents angles. Plutôt que de le réduire à sa simple dimension ethnique ou politique, l'analyse de ce conflit révèle un amalgame complexe d'événements et de facteurs ayant concouru aux incidents de 1989. Parmi ceux-ci, la question de l'eau a sans contredit joué un rôle central dans le conflit, mais, nous le verrons, ce n'est pas tant la question du partage des eaux du fleuve qui attisa les tensions, que les impacts des aménagements sur les populations locales. Clivages socioéconomiques accrus, paupérisation, dégradation de l'environnement, abandon forcé d'un savoir-faire ancestral, recrudescence de maladies hydriques, tels sont les maux dont elles ont souffert et continuent de souffrir. Dans ce contexte, l'on peut comprendre que des relations déjà tendues en raison d'une pression importante sur les ressources de la région aient pu s'envenimer et mener à la crise de 1989. Notons néanmoins que l'OMVS a mis en branle différentes initiatives pour atténuer les impacts des grands ouvrages et réévaluer son mode de gestion.

UNE GESTION À LA FOIS MODÈLE ET CONTESTÉE

La gestion du bassin du fleuve Sénégal est souvent citée comme un exemple réussi de gestion commune. L'OMVS « fait aujourd'hui figure en Afrique de modèle de structure de gestion en même temps que d'instrument d'intégration régionale »²¹. Pour le Dr Sidy Mohammed Seck, enseignant et chercheur en géographie à l'Université Gaston-Berger (UGB), l'OMVS est l'organisme de bassin qui a le mieux réussi en Afrique de l'Ouest²², apparaissant comme un bon exemple de « supranationalité acceptée »²³. En effet, « l'OMVS a déjà franchi le cap de l'équipement hydraulique, et le partage de souveraineté est presque acquis »²⁴. Pour Descroix,

L'exemple du bassin du Sénégal est aussi remarquable, car on semble y avoir réussi, au moins au niveau interétatique, à concilier priorité du pays d'amont, la production électrique (au Mali), et la priorité des pays d'aval, l'irrigation (pour le Sénégal et la Mauritanie). Mais ce succès interétatique s'est souvent bâti au détriment de populations locales [...]²⁵.

²¹ Sidy Mohamed SECK, André LERICOLLAIS et Géraud MAGRIN, « L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Logique nationale, crises et coopération entre les États riverains », dans Jean-Pierre RAISON et Géraud MAGRIN (sous la direction de), *Des fleuves entre conflits et compromis : essais d'hydropolitique africaine*, Paris : Karthala, 2009, p. 31.

²² Entretien avec le Dr. Sidy Mohammed Seck, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012.

²³ Luc DESCROIX, « Le bassin versant : Unité de gestion des eaux idéale pour l'Afrique subsaharienne? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 96.

²⁴ Luc DESCROIX et Frédéric LASSERRE, « Or bleu et grands ensembles économiques : une redéfinition en cours des rapports de force interétatiques? », dans *Revue internationale et stratégique*, n° 66, 2007, p. 98.

²⁵ DESCROIX (b), *op.cit.*, p. 96.

Aussi, nonobstant les éloges faits à l'endroit de l'OMVS, la gestion du fleuve Sénégal, dont l'institutionnalisation remonte à la période coloniale, a connu plusieurs écueils au cours de son histoire.

Déjà plusieurs décennies avant l'instauration de l'OMVS, la mise en valeur du fleuve Sénégal était institutionnalisée : la Mission d'aménagement du Sénégal, créée en 1938, muta en Organisation des États riverains du fleuve Sénégal (OERS) en 1968, mais l'existence de cette dernière fut de courte durée puisque, à la suite d'un différend entre les chefs d'État sénégalais et guinéen, le fonctionnement de l'OERS, au sein de laquelle toute décision devait être unanime fut paralysé²⁶. Afin de poursuivre les projets de développement, une nouvelle organisation fut créée en 1972 : l'OMVS. Cette nouvelle organisation qui excluait la Guinée²⁷ avait des visées pour le moins ambitieuses :

sécuriser et améliorer les revenus des habitants du bassin du fleuve et des zones avoisinantes; assurer autant que possible l'équilibre écologique dans le bassin; rendre les économies des trois États membres moins vulnérables aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs; et accélérer le développement économique des pays membres par la promotion intensive de la coopération régionale²⁸.

Bien que certains projets aient été menés à terme – pensons aux barrages de Manantali et de Diama, plusieurs auteurs remettent en question ces réalisations en raison de leurs impacts environnementaux et de leur apport réel aux populations. Aussi, nonobstant une coopération institutionnalisée depuis de nombreuses années, la crise de 1989 et une résurgence des tensions en 2000 n'ont pu être évitées.

Malgré le discours empreint de fierté de l'OMVS et certains avantages entraînés par l'aménagement du fleuve Sénégal, sa mise en valeur ne s'est pas faite sans bouleverser les populations riveraines sur divers plans. De fait, une érosion grandissante des sols et une dégradation des écosystèmes du bassin sont enregistrées, entraînant une baisse de productivité dans certains secteurs – dont l'agriculture, la pêche et l'élevage de bétail – et, conséquemment, des conditions de vie plus difficiles²⁹. Outre les séquelles environnementales, la mise en eau des barrages a également eu des répercussions au plan sanitaire, voyant le taux de prévalence de certaines maladies hydriques augmenter vertigineusement. Selon l'UNESCO, « les phénomènes de dégradation de ces milieux et

²⁶ Guy MEUBLAT, « La gestion partagée des fleuves internationaux en Afrique », *Tiers-Monde*, vol. 42, n° 166, 2001, p. 440-441.

²⁷ La Guinée ne se joignit à l'OMVS qu'en 2005.

²⁸ Adrian ADAMS, *Fleuve Sénégal : gestion de la crue et avenir de la Vallée*, Programme zones arides, Dossier 93, Londres : International Institute for Environment and Development, 2000, p. 2.

²⁹ UNESCO. « Bassin du fleuve Sénégal (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) », *Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau pour le développement, le renforcement des capacités et l'environnement*, [En ligne], http://www.unesco.org/water/wwap/case_studies/senegal_river/index_fr.shtml (Page consultée le 25 mars 2011).

leurs conséquences sur la santé des populations ont été dramatiques »³⁰. En outre, « l'absence de modes de production agricoles autres que l'irrigation, et avant tout des cultures de décrue, risque d'entraîner à terme la prolétarianisation et la paupérisation de la paysannerie indépendante »³¹.

En somme, nonobstant la volonté apparente de l'OMVS d'agir pour le bien des paysans, l'on peut déceler plusieurs lacunes dans les actions qu'elle a menées. En effet, il appert qu'elle n'a pas su répondre adéquatement aux besoins des fermiers³² :

Il semble que dans cet aménagement du fleuve Sénégal, qui partait de bons sentiments (améliorer la disponibilité alimentaire par habitant dans trois pays d'Afrique de l'Ouest), on ait au moins partiellement oublié de tenir compte de l'opinion des premiers intéressés : les paysans de la vallée. En effet, comme on ne convertit pas une ethnie d'éleveurs en société de cultivateurs, on ne peut espérer de changement important dans le mode de culture sans l'avis, l'accord et l'adaptation des agriculteurs qui devront opérer ce changement³³.

Évidemment, les importantes mutations qu'implique l'aménagement de ce bassin – dont le saut d'une culture en décrue vers une agriculture irriguée – tel que planifié par l'OMVS, ne font pas l'unanimité; en découlent des tensions : « *The integrated development program of the Senegal River valley praised irrigation against traditional exploitation systems, inducing most of the present conflicts among various users in the valley* »³⁴. Aussi, puisque le contrôle de la crue rend impraticables les techniques ancestrales de culture en décrue et qu'il comporte des effets néfastes pour les écosystèmes, des habitants de la région s'y sont opposés³⁵. Bref, l'aménagement du fleuve Sénégal est prétexte à l'affrontement de deux visions : l'une, représentant les aspirations régionales et nationales, vise la modernisation et la consolidation de l'économie ainsi que de la sécurité alimentaire, alors que la seconde, portée par les intérêts des populations riveraines, met l'accent sur l'importance de préserver des modes de vie séculaires³⁶ ainsi que les petites exploitations privées familiales, menacées par la création de grands périmètres collectifs dirigés par de puissants privés ou de grandes entreprises.

En dépit du fait que le bien-être économique et sanitaire des populations riveraines du fleuve soit partie intégrante des objectifs initiaux de l'OMVS, force est de constater que lesdites populations

³⁰ *Loc. cit.*

³¹ ADAMS, *op. cit.* p. 6.

³² GREGORY et TZEUTSCHLER, « Growing Security: Land Rights and Agricultural Development in Northern Senegal », *Journal of African Law*, vol. 43, n° 1, 1999, p. 55.

³³ Luc DESCROIX, « Sur les rives du Sénégal : L'eau et le riz dans la gestion du territoire », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 441-443.

³⁴ El Hadji Malick N'DIAYE, Anne-Laure BOUVIER et Jean-Philippe WAAUB, « Dam Construction in the Senegal River Valley and the Long-Term Socioeconomic Effects », *Knowledge, Technology & Policy*, vol. 19, n° 4, hiver 2007, p. 59.

³⁵ GREGORY et TZEUTSCHLER, *op. cit.*, p. 55.

³⁶ Virpi LAHTELA, « Managing the Senegal River: National and Local Development Dilemma », *Water Resources Development*, vol. 19, n° 2, juin 2003, p. 281.

n'ont pas été consultées avant l'entreprise des ambitieux projets³⁷. En réponse aux vives critiques de chercheurs et intervenants du bassin, l'OMVS semble avoir pris une tangente plus participative au tournant des années 2000, notamment par la création des Comités nationaux de coordination (CNC) et des Comités locaux de coordination (CLC), des « structures consultatives [qui] ont permis la coordination des activités du [P]rogramme [d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE)] au niveau national et local et la participation des populations du bassin »³⁸. De fait, il est intéressant de s'attarder sur les effets de cette démarche inclusive sur les relations entre communautés riveraines. Par conséquent, dans ce mémoire, nous entreprendrons d'étudier quelle incidence un mode de gestion participatif peut avoir sur les relations entre les acteurs d'un bassin hydrique, et ce, en nous penchant sur le cas du bassin du fleuve Sénégal.

Pour mener à bien notre étude, il convient de présenter dans un premier chapitre la revue de la littérature, qui condense les principales thèses portant sur les perspectives de conflits et de coopération lorsqu'il est question de gestion de cours d'eau internationaux, l'état actuel du droit international pouvant régir ces interactions ainsi que le paradigme de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dont l'une des composantes est l'intégration des populations. En second lieu suivra une présentation des cadres physique, démographique et historique du bassin à l'étude afin de mieux cerner les enjeux qui découlent de son aménagement, de comprendre le contexte dans lequel les différentes communautés riveraines évoluent ainsi que connaître les différents défis inhérents à la gestion dudit bassin auxquels l'OMVS fait face. Cette contextualisation constituera la première partie du second chapitre et sera suivie de la présentation de la problématique et de la question de recherche qui sous-tendent la présente étude. Le troisième chapitre vise à asseoir les bases théoriques nécessaires à une compréhension de la question de la gestion participative des ressources naturelles ainsi qu'à présenter le cadre analytique choisi pour réaliser cette recherche. Au quatrième chapitre sera présentée la démarche inclusive de l'OMVS en y croisant différents éléments légaux et théoriques et leur application pratique. Le cinquième chapitre, quant à lui, vise à dresser un portrait étayé de la participation des populations dans la gestion du bassin. Dans le sixième chapitre, nous évaluerons l'incidence de cette démarche participative sur les relations entre communautés riveraines et entamerons une réflexion sur la GIRE dans le bassin.

³⁷ ADAMS, *op. cit.*, p. 3.

³⁸ OMVS (d), Haut-Commissariat, « Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal : Composante 3 : Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique », dans OMVS, *Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière du Bassin du Fleuve Sénégal*, Synthèse régionale, Rapport final, juin 2007, p. iii.

Bien que la crise sénégal-mauritanienne ne constitue pas le sujet de ce présent mémoire, elle représente un point de départ intéressant afin d'étudier l'évolution des relations entre communautés riveraines ainsi que les initiatives nées d'un désir d'une gestion plus concertée et les ajustements apportés par l'organisme de bassin du fleuve Sénégal. Ce conflit est également à l'origine de la réflexion portée par ce mémoire.

CHAPÎTRE 1

REVUE DE LA LITTÉRATURE

1. FONDEMENTS THÉORIQUES EXPLIQUANT LES CONFLITS ET LA COOPÉRATION HYDRIQUES

Le spectre des guerres de l'eau, surabondant dans les débats contemporains, est si puissant qu'il a permis de focaliser l'attention de la communauté internationale sur l'importance des cours d'eau internationaux et des traités pouvant prévenir de telles guerres³⁹. Néanmoins, la thèse des guerres hydriques ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique. L'un des arguments avancés par les détracteurs de cette thèse est d'ordre historique : si aucune guerre de l'eau n'a eu lieu en 2500 ans, les risques d'éclatement d'une telle guerre sont minces. Or, comme l'indique Lasserre, « il paraît hasardeux d'inférer à partir de l'absence de guerres d'eau, dans le passé, une quelconque prédiction sur la probabilité de ces conflits »⁴⁰, vu la mouvance perpétuelle des sociétés humaines. De plus, l'histoire contemporaine est parsemée d'événements corroborant l'idée que « les sociétés peuvent parfaitement recourir à la violence lorsque l'eau est en jeu »⁴¹. Un autre argument opposé aux thèses alarmistes provient d'un travail de recension des interactions liées à l'eau au cours de la seconde moitié du 20^e siècle : une importante majorité des interactions recensées concernait la coopération, alors qu'une humble part du corpus avait trait aux conflits⁴². Subsidiairement, la plupart des interactions catégorisées comme conflictuelles étaient étiquetées de faible intensité⁴³.

Dans un autre ordre d'idées, les pourfendeurs des guerres de l'eau avancent que le recours à une stratégie militaire n'est ni rationnel, ni efficace, ni viable économiquement et que les intérêts communs des riverains transcendent les caractéristiques conflictuelles de cette ressource⁴⁴, au demeurant, difficilement appropriable. Par ailleurs, plusieurs auteurs s'entendent sur le fait que bien que les conflits hydriques puissent revêtir un caractère international, ceux-ci se profileront avant tout à l'intérieur des frontières des États, le long de lignes de fractures ethniques, religieuses ou

³⁹ Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG, « From Water 'Wars' to Water 'Riots' – Summary of Conference Discussions and Conclusions », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003*, DIIS, Copenhagen, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 154.

⁴⁰ LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 210.

⁴¹ *Ibid.*, p. 211.

⁴² Aaron WOLF, Shira YOFFE et Mark GIORDANO, « International waters: identifying basins at risk », *Water Policy*, vol. 5, 2003, p. 33.

⁴³ ZEITOUN et MIRUMACHI, *op. cit.*, p. 300.

⁴⁴ Aaron WOLF, « Conflict and cooperation along international waterways », *Water Policy*, vol. 1, n° 2, 1998, p. 259.

idéologiques⁴⁵. De fait, si les guerres de l'eau ne sont pas imminentes et constituent sans doute un mythe, le lien entre ressources hydriques et stabilité politique est bien réel⁴⁶ et des révoltes liées à l'eau sont à prévoir⁴⁷. En dépit du fait que l'attention ait initialement été détournée des conflits hydriques locaux et des préoccupations des classes défavorisées en faveur de la thèse des guerres de l'eau, cette tendance change graduellement, la menace des guerres hydriques s'estompant alors que se profile celle des révoltes⁴⁸.

La présente section vise à introduire les principaux arguments avancés dans les débats en hydropolitique. La littérature a tendance à placer les conflits hydriques et la coopération liée à l'eau aux pôles opposés d'un continuum, une impression que le lecteur aura probablement eue en parcourant les lignes qui précèdent. Pourtant, bien souvent, ces deux formes d'interactions coexistent⁴⁹. Aussi, il nous apparaît que ces thèses, en apparence antinomiques, ne sont pas complètement contradictoires. En effet, le consensus qui émerge est que l'eau est un vecteur de conflit, mais constitue une raison de faire la paix⁵⁰, d'où notre choix de présenter tant les théories liant les conflits à la rareté d'une ressource que les théories laissant présager la coopération sur des problématiques hydriques.

1.1. LA THÉORIE DE LA RARETÉ ENVIRONNEMENTALE

Lorsqu'il est question de conflits s'articulant autour des ressources naturelles, un concept incontournable est celui de la rareté environnementale (*environmental scarcity*). Un certain nombre d'écoles de pensée ont développé cette théorie, mais, à des fins de concision, nous limiterons la présentation détaillée aux deux plus connues⁵¹. D'un côté, le groupe de Toronto, mené par Thomas Homer-Dixon, et de l'autre, l'école suisse de l'*Environment and Conflicts Project* (ENCOP). Günther Bächler, l'un des directeurs d'ENCOP, examine les liens entre la dégradation environnementale et les

⁴⁵ Leif OHLSSON (a), « Environmental scarcity – Concepts, mechanisms, and cases », dans *Environment, Scarcity and Conflict : A Study of Malthusian Concerns*, Thèse de doctorat, Göteborg : University of Göteborg, Department of Peace and Development Studies, p. 47.

⁴⁶ WOLF, *op. cit.*, p. 220.

⁴⁷ BOESEN et RAVNBORG, *op. cit.*, p. 154.

⁴⁸ *Loc. cit.*

⁴⁹ ZEITOUN et MIRUMACHI, *op. cit.*, p. 297.

⁵⁰ Leif OHLSSON (b), « Water, Conflict, and Social Resource Scarcity: The Concept on Trial », dans *Environment, Scarcity and Conflict : A Study of Malthusian Concerns*, Thèse de doctorat, Gothenburg : University of Gothenburg, Department of Peace and Development Studies, p. 188.

⁵¹ Wenche HAUGE et Tanja ELLINGSEN, « Beyond Environmental Scarcity: Causal Pathways to Conflict », dans *Journal of Peace Research, Special Issue on Environmental Conflict*, vol. 35, n° 3, mai 1998, p. 300.

conflits nationaux en interaction avec des théories de sur- et sous-développement, de consommation et de modernisation⁵². Cette école de pensée a pour prémisse que les conflits ayant une cause environnementale émergent quand le développement d'une société se heurte à l'insuffisance d'une ressource renouvelable. De tels conflits ne se profilent généralement pas simplement comme des conflits déclenchés par une pénurie, mais longent généralement des lignes de fractures politiques telles les origines ethniques, la nationalité, les classes sociales ou des idéologies divergentes, ce qui abonde dans le même sens que la conception torontoise décrite plus loin⁵³. Pour ENCOP, les guerres de l'eau ou les guerres environnementales (*green wars*) sont des concepts à questionner, étant donné le peu de preuves empiriques attestant que la rareté environnementale est cause d'affrontements interétatiques⁵⁴.

ENCOP identifie sept catégories de conflits liés à l'environnement. La première catégorie de conflits appartenant à cette typologie, celle des conflits ethnopolarisés, concerne des conflits liés à la modernisation ou à une ressource rare où l'ethnicité sera instrumentalisée⁵⁵. La seconde catégorie d'ENCOP constitue les conflits opposant le centre à une de ses périphéries. Ces affrontements mettent en scène des élites habitant le centre moderne d'un État en voie de développement qui induisent une pression sur les habitants de la périphérie dont le pouvoir d'action est limité⁵⁶. Ce type de conflit est généralement déclenché par des projets ambitieux visant l'exportation agricole, l'irrigation ou l'exploitation minière qui ne remplissent pas leurs promesses de développement envers les populations rurales, voire qui mènent à la situation inverse, rendant les conditions de vie des populations de la périphérie toujours plus précaires⁵⁷. Ce phénomène est également décrit par Peter Gleick, qui explique que les mégaprojets hydrauliques entraîneront souvent des déplacements de populations, des impacts négatifs sur les usagers en aval et les écosystèmes ainsi que des dislocations économiques. Ces impacts pourront, en retour, mener à des disputes entre groupes ethniques ou économiques rivaux, entre populations urbaines et rurales, et de part et d'autre d'une frontière⁵⁸. Les autres catégories de conflits identifiées par ENCOP mettent en scène des conflits liés à la migration

⁵² HAUGE et ELLINGSEN, *op. cit.*, p. 301.

⁵³ OHLSSON (a) *Ibid.*, p. 47.

⁵⁴ Günther BAECHLER, « Why Environmental Transformation Causes Violence: A Synthesis », dans *Environmental Change and Security Project Report*, Issue 4, printemps 1998, p. 31.

⁵⁵ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 46.

⁵⁶ BAECHLER, *op. cit.*, p. 26-31.

⁵⁷ Günther BÄCHLER, « The Anthropogenic Transformation of the Environment: A Source of War? », dans *International Project on Violence and Conflicts Caused by Environmental Degradation and Peaceful Conflict Resolution*, ENCOP, Occasional Paper n° 14, septembre 1995, p. 14-15.

⁵⁸ Peter GLEICK (b), « Water and Conflict : Fresh Water Resources and International Security », dans *International Security*, vol. 18, n° 1, été 1993, p. 93.

nationale (3) et transnationale (4), à la pression démographique (5), aux cours d'eau internationaux (6) et à la problématique environnementale de façon globale (7) ⁵⁹. Cette typologie est vue comme une corroboration importante des travaux de l'école torontoise, puisque les conclusions cardinales de ces deux écoles se recoupent⁶⁰ : les facteurs environnementaux comme causes ou vecteurs de conflits déclarés émergeront principalement dans les pays en voie de développement ayant une faible capacité d'adaptation, et longeront des lignes de fracture ethniques, religieuses ou régionales plutôt que de se profiler comme de simples conflits liés à la rareté. Les migrations entraînées par ces bouleversements environnementaux pourront potentiellement constituer une cause de conflits similaires dans les États voisins. Les conflits hydriques, quant à eux, bien qu'internationaux de nature, émergeront principalement comme des conflits domestiques le long de telles lignes de fracture⁶¹.

La théorie de la rareté environnementale développée par l'école de Toronto, englobe les trois vecteurs de changement influant sur la donne environnementale que sont la dégradation des ressources ainsi que l'aggravation des problématiques environnementales, la croissance démographique soutenue et la distribution inéquitable des ressources⁶². Ces sources de rareté environnementale interagissent entre elles et se renforcent mutuellement⁶³. Trois mécanismes sont à la base de ce concept : la rareté induite par une offre trop faible (*supply-induced scarcity*), qui a pour cause la dégradation environnementale et qui apparaît lorsque les ressources s'épuisent plus rapidement qu'elles ne se renouvellent⁶⁴; la rareté induite par une demande trop forte (*demand-induced scarcity*), qui prend origine dans la croissance démographique et les standards de vie de plus en plus élevés; et, finalement, la rareté structurelle (*structural scarcity*), qui s'explique par des inégalités sociales ou un accès inéquitable aux ressources⁶⁵. Dans ce scénario, une majorité de la population souffre d'une pénurie de ladite ressource inégalement distribuée et concentrée dans les mains d'une oligarchie⁶⁶. Ce déséquilibre est généralement profondément enraciné dans les institutions et les rapports entre classes sociales ou groupes ethniques hérités de la période coloniale⁶⁷.

⁵⁹ BAECHLER, *op. cit.*, p. 27.

⁶⁰ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 46-47.

⁶¹ *Loc. cit.*

⁶² OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 37.

⁶³ Anne EHRLICH, Peter GLEICK et Ken CONCA, « Resources And Environmental Degradation As Sources Of Conflict », *50th Pugwash. Conference : Eliminating the Causes of War*, Pugwash Occasional Papers, Cambridge, Royaume-Unis, vol. 2, n° 3, septembre 2001, p. 123.

⁶⁴ HAUGE et ELLINGSEN, *op. cit.*, p. 301.

⁶⁵ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 38.

⁶⁶ HAUGE et ELLINGSEN, *op. cit.*, p. 301.

⁶⁷ HOMER-DIXON (d), *op. cit.*, p. 360.

Selon Homer-Dixon, un phénomène découlant de ce type de rareté, l'appropriation des ressources (*resource capture*), peut se produire lors d'une diminution en quantité ou en qualité d'une ressource. Les élites peuvent alors être tentées de modifier la répartition des ressources en leur faveur, s'arrogeant ainsi une plus grande part du « gâteau »⁶⁸. Bien que la théorie d'Homer-Dixon mette en lumière le lien entre les conflits et les ressources naturelles tant renouvelables que non renouvelables, puisque le présent travail porte sur l'eau, une ressource renouvelable, il convient ici de souligner la complexité ajoutée des ressources renouvelables en raison de leur imbrication à des écosystèmes complexes. La spécificité des ressources renouvelables réside dans le fait que l'épuisement d'une telle ressource « détruit parfois ces écosystèmes, et l'impact économique de la seule rareté de la ressource, par effet de boule de neige, devient beaucoup plus considérable que la rareté d'une ressource non renouvelable »⁶⁹. En plus de contraindre les sociétés qui font face à la pénurie de cette ressource à lui trouver des substituts, celles-ci doivent affronter la détérioration de leur environnement⁷⁰.

La thèse d'Homer-Dixon sur la rareté environnementale n'est pas téléologique : les sociétés peuvent pallier la rareté d'une ressource grâce à leur capacité d'adaptation, qu'il désigne par « ingéniosité » (*ingenuity*). L'ingéniosité est donc la capacité des sociétés à appliquer des solutions pratiques pour résoudre des problèmes sociaux et techniques⁷¹. Or, selon Homer-Dixon, l'absence d'ingéniosité entraîne une baisse de la production agricole, ralentit la productivité, provoque des déplacements de populations et fragilise les institutions et les relations sociales⁷². Ainsi, si aucune solution n'est trouvée pour utiliser de manière plus efficace les ressources renouvelables qui se raréfient, les États s'en verront fragilisés : « la rareté environnementale peut miner la légitimité, la stabilité fiscale et, ultimement, le pouvoir coercitif de l'État »⁷³. En effet, celui-ci se verra confronté à des doléances politiques et financières toujours plus nombreuses auxquelles il pourra de moins en moins répondre en raison de ses ressources déclinantes, ce qui causera un stress grandissant sur les groupes marginaux⁷⁴. L'État défaillant sera également confronté à la pression d'une oligarchie

⁶⁸ L'une des images utilisées par Homer-Dixon pour expliquer la rareté environnementale est celle d'un gâteau, dont les tranches s'amenuisent notamment en raison de la croissance démographique, et dont certains groupes obtiennent des tranches disproportionnées. (HOMER-DIXON (d), p. 9-10)

⁶⁹ Frédéric LASSERRE (a), « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *Revue internationale et stratégique*, vol. 2, n° 66, 2007, p. 116.

⁷⁰ *Loc. cit.*

⁷¹ Thomas HOMER-DIXON (c), « The Ingenuity Gap: Can Poor Countries Adapt to Resource Scarcity? », *Population and Development Review*, vol. 21, n° 3 (Sep., 1995), p. 590.

⁷² OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 39.

⁷³ *Ibid.*, p. 43. (Notre traduction)

⁷⁴ HOMER-DIXON (c), *op. cit.*, p. 605.

cherchant à engranger des profits excessifs grâce à l'exploitation des ressources rarescentes, à réduire les impôts et à influencer l'État à agir à son avantage⁷⁵. Ainsi, un manque d'ingéniosité (*ingenuity gap*) persistant entraînera des changements sociaux tels qu'un déclin de la production alimentaire et économique ainsi que de larges mouvements de populations. Ces mutations, qui portent atteinte à la légitimité de l'État ainsi qu'à son pouvoir coercitif, augmentent les risques d'éclatement d'épisodes de violences chroniques⁷⁶. De fait, la déliquescence des institutions et les violences qui lui sont associées ne devraient pas être considérées comme l'échec malheureux d'un système désuet en raison d'un choc environnemental, mais bien comme le fruit des actions d'une élite qui, par un discours apolitique énonçant les bouleversements écologiques, justifie des altérations à l'équilibre institutionnel⁷⁷.

De surcroît, une adaptation lacunaire à la rareté environnementale exacerbe les distinctions entre les groupes et augmente leur propension à participer à une action collective violente. En effet, les individus s'identifient à leurs compatriotes qui se butent à des obstacles similaires et qui traversent les mêmes épreuves, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et qui accroît la compétition entre les différents groupes⁷⁸. La propension à la violence, quant à elle, augmente parallèlement au transfert des pouvoirs vers les groupes concurrents (*challenger groups*) au détriment de l'État⁷⁹. Celui-ci, affaibli, verra les risques de conflits ethniques, de coups d'État et de conflits de privation (*deprivation conflicts*) augmenter. Dans un exemple concernant l'eau qui illustre bien l'enchaînement des mécanismes décrits précédemment, Lasserre décrit habilement cette spirale dans laquelle peuvent s'enclencher les sociétés confrontées à une pénurie :

Dans une région frappée par une rareté croissante, les conditions socioéconomiques se dégradent, la production alimentaire stagne, voire diminue, et la population s'appauvrit. Cette paupérisation déracinerait les populations rurales et les conduirait à émigrer vers les villes où les pouvoirs publics ne parviendraient pas, faute de moyens financiers, à assurer la construction des infrastructures de base, dont les aqueducs municipaux, renforçant ainsi le cercle infernal de la pauvreté, du mécontentement, du recours à la violence et au choix de boucs émissaires comme exutoire du désespoir de populations déracinées⁸⁰.

Cette citation met également en exergue la dégradation du tissu social qui peut découler du manque d'eau et les différents problèmes auxquels l'État qui en est victime devra faire face. Déjà fragilisé par

⁷⁵ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 43.

⁷⁶ HOMER-DIXON (c), *op. cit.*, p. 605.

⁷⁷ Harry VERHOEVEN, « Climate Change, Conflict and Development in Sudan: Global Neo-Malthusian Narratives and Local Power Struggles », dans *Development and Change*, vol. 42, n° 3, 2011, p. 702.

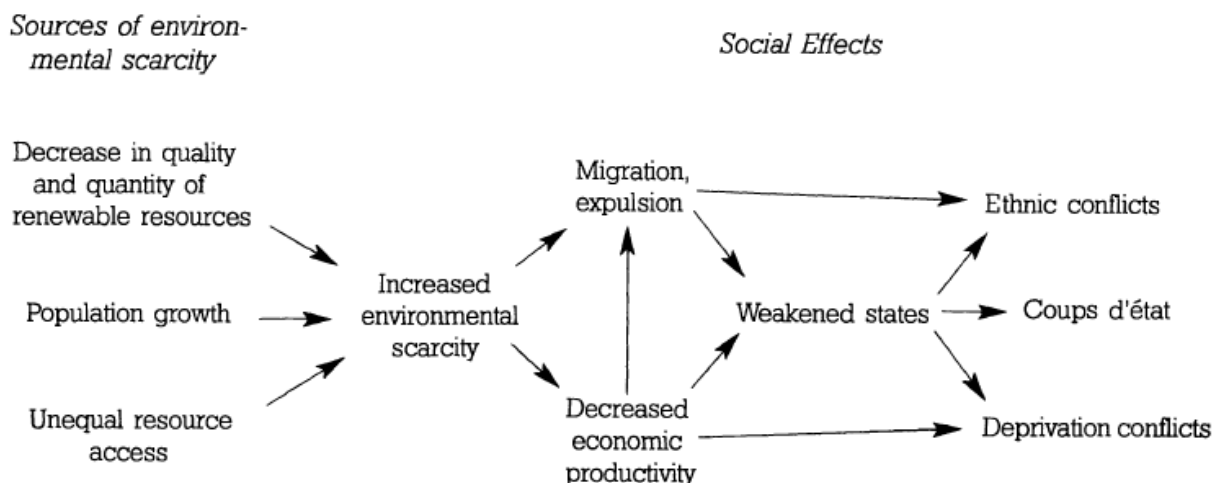
⁷⁸ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 43.

⁷⁹ *Loc. cit.*

⁸⁰ LASSERRE (a), *op. cit.*, p. 116.

la pénurie des ressources hydriques et financières, il s'affaiblira à chaque coup donné par la population mécontente. La figure ci-dessous résume bien le processus d'évolution des sources de rareté environnementale vers les épisodes de violence qu'elle peut entraîner en raison de ses effets insidieux.

Figure 1 : Sources et conséquences de la rareté environnementale



Source : Thomas Homer-Dixon, *Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases*, Figure 2, p. 31

Comme l'illustre la figure, la rareté environnementale peut entraîner un déclin de la productivité économique et des mouvements migratoires, la récession qui en découle pouvant également engendrer des déplacements de populations qui partent chercher des conditions plus favorables ailleurs. Ces défis pécuniaires et sociaux fragilisent l'État, qui se verra alors plus vulnérable à des tentatives de coups d'État ou à l'éclatement de violences.

À la lumière de la description de ces mécanismes, il appert que les conflits causés ou catalysés par le phénomène de rareté environnementale seront infraétatiques plutôt qu'interétatiques⁸¹, une conclusion à laquelle parvient également ENCOP. De fait, les conflits sont désormais plus susceptibles d'opposer les États à des réseaux ou les réseaux entre eux⁸². Deux raisons expliquent le faible nombre de conflits interétatiques s'articulant autour d'une ressource renouvelable : les États ne peuvent aisément utiliser l'appropriation d'une ressource renouvelable comme levier de leur puissance et les pays les plus dépendants des ressources renouvelables sont généralement plus

⁸¹ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 193.

⁸² TROTTIER, *op. cit.*, p. 137.

pauvres, ce qui réduit leur capacité d'agression⁸³. Selon Trottier, l'ère des conflits interétatiques est en déclin en raison du fait que l'État ne constitue plus la structure la plus apte à mobiliser la violence⁸⁴. Aaron Wolf a même établi que plus les territoires concernés sont de petite superficie, plus les probabilités d'un recours à la violence croissent, ce qui indique que plutôt que d'être une cause directe, la rareté environnementale entraîne des troubles politiques internes, créant un terreau propice à l'avivement des tensions⁸⁵. Son rôle demeure donc souvent obscur, puisqu'il est souvent camouflé par d'autres maillons causaux intermédiaires⁸⁶ : « *Environmental scarcity acts mainly by generating intermediate social effects, such as poverty and migrations, which analysts often interpret as the conflict's immediate causes* »⁸⁷. Au demeurant, la relation entre rareté environnementale et la violence reste complexe : interagissant avec des facteurs aussi diversifiés que la nature du système économique, les niveaux d'éducation, les clivages ethniques et interclasses, les capacités technologiques et infrastructurelles ainsi que la légitimité du régime politique en place⁸⁸, la rareté d'une ressource attise les maux d'une société par l'exacerbation des disparités qu'elle entraîne.

1.1.1. LA RARETÉ, UNE NOTION RELATIVE

La rareté d'une ressource comporte une part importante de subjectivité puisqu'elle n'est pas seulement déterminée par des limites physiques absolues, mais également par les préférences, les croyances et les normes d'une société⁸⁹. En effet, « les disparités d'un pays à l'autre soulignent que c'est rarement à des pénuries absolues que les sociétés doivent faire face »⁹⁰. Aussi, lorsqu'il est question de rareté environnementale, un terme important à retenir est celui de « rareté relative ». « Une pénurie relative s'instaure lorsque la structure de consommation induit des tensions dans le partage de la ressource »⁹¹. De fait, lorsqu'il est question de comprendre les tensions liées à l'eau, le niveau de rareté objectif (soit le volume disponible par habitant) revêt un rôle moins déterminant que les effets d'une disponibilité décroissante de la ressource au sein d'une société donnée, comme l'explique Lasserre : « La rareté de l'eau est un phénomène très relatif en ce sens qu'il n'induit pas les

⁸³ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 43-44.

⁸⁴ TROTTIER, *op. cit.*, p. 137.

⁸⁵ Aaron WOLF **cité dans** OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 188.

⁸⁶ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 193.

⁸⁷ EHLRICH *et al.*, *op. cit.*, p. 123.

⁸⁸ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 42. (Notre traduction)

⁸⁹ HOMER-DIXON, Thomas (b). « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security*, vol. 19, n° 1, été 1994, p. 9.

⁹⁰ LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 57.

⁹¹ *Loc. cit.*

mêmes effets sur toutes les sociétés [...] Cette disparité de la rareté vécue [...] ne peut s'expliquer que parce que l'usage de l'eau revêt avant tout un caractère socioéconomique »⁹². Par ailleurs, Gleick a mis de l'avant le fait que ce n'est pas tant l'eau qui est en crise que la gouvernance de cette eau⁹³. Comme l'explique Frédéric Julien, « [...] on peut effectivement convenir que l'accès déficient à l'eau potable et à l'assainissement, l'insécurité alimentaire mondiale, la dégradation des écosystèmes aquatiques de la planète et l'instabilité politique sont essentiellement des problèmes de gouvernance plutôt que de pénurie »⁹⁴.

1.1.2. LA VULNÉRABILITÉ DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Selon ENCOP et Homer-Dixon, les pays en voie de développement sont les plus vulnérables à l'éclatement de conflits liés à la rareté environnementale, et ce, notamment en raison de leur vulnérabilité aux changements environnementaux⁹⁵. Ces pays peuvent plus difficilement se prémunir contre les pénuries et les crises sociales qui en découlent, étant déjà confrontés à des situations carencielles préoccupantes – expérimentant déjà des pénuries d'eau, de ressources forestières et, surtout, de terres fertiles⁹⁶ – et n'ayant généralement pas les institutions, les ressources ni l'expertise technique pour faire face à de telles pénuries⁹⁷. De surcroît, les pays en voie de développement doivent souvent composer avec un faible PIB par habitant, une dette externe exorbitante, une grande dépendance à l'exportation des produits de base, un faible taux d'industrialisation et des institutions démocratiques peu développées⁹⁸, ce qui entraîne des défis supplémentaires lors de l'organisation d'une réponse à une pénurie. Par ailleurs, les risques de conflits hydriques décuplent dans les régions arides où d'importantes forces exercent une pression sur la demande en eau, comme un fort taux de natalité et d'ambitieux projets de développement, et où la dépendance envers des sources hydriques de surface est forte⁹⁹. Disposant de moins de ressources (institutionnelles, financières, humaines et technologiques) à consacrer à la gestion hydrique et généralement confrontés à une hydrologie

⁹² LASSERRE (a), *op. cit.*, p. 113.

⁹³ Peter GLEICK cité dans Frédéric JULIEN, « L'eau : À crise mondiale, solution mondiale? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 4.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁹⁵ Thomas HOMER-DIXON (a), « On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, vol. 16, n° 2, automne 1991, p. 78; BAECHLER, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁶ HOMER-DIXON (b), *op. cit.*, p. 9.

⁹⁷ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 39.

⁹⁸ HAUGE et ELLINGSEN, *op. cit.*, p. 303.

⁹⁹ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 187.

difficile¹⁰⁰, les pays en voie de développement ne sont pas épargnés lorsqu'il s'agit de faire face à des défis de nature hydrique. L'Afrique subsaharienne, qui est aux prises avec « l'extrême variabilité spatio-temporelle de l'alimentation en eau; l'extrême dépendance à des eaux partagées entre deux ou plusieurs États souverains; l'extrême faiblesse de ces États; l'extrême pauvreté ou encore l'extrême informalité du secteur de l'eau »¹⁰¹, dans ces conditions, fait figure de « Sud du Sud »¹⁰².

Selon Lauridsen, un type de conflit lié à l'eau qui risque de prendre de l'ampleur, surtout dans les pays en voie de développement, mettra en scène les populations locales d'une région affectée par des projets de développement ayant bouleversé leur mode de vie. L'archétype de ce genre de conflit découle de la construction d'un barrage ayant altéré l'écosystème et la crue et, conséquemment, chamboulé les modes de subsistance traditionnels, ce qui n'est pas sans rappeler le cas du bassin du fleuve Sénégal¹⁰³. Nous l'avons vu plus haut, ENCOP, avec sa seconde catégorie de conflits liés à l'environnement, et Gleick corroborent ces assertions¹⁰⁴. Afin d'éviter la prolifération de ces situations pouvant mener à des tensions aiguës transfrontalières ou à des conflits opposant les populations locales aux autorités nationales, il importe d'impliquer les communautés locales dans la planification de tels projets afin que leurs intérêts soient pris en compte¹⁰⁵. Cette prérogative rejoint la position d'Ostrom concernant la gouvernance des biens communs, présentée dans la section suivante, qui traite des théories anticipant la coopération des États sur des problématiques environnementales. Par ailleurs, il est à noter que le type de régime en place aura une incidence sur la prévalence des conflits environnementaux : *ceteri paribus*, les institutions d'une démocratie, en ayant un effet modérateur, réussiront à mieux contenir les risques de conflits infraétatiques que les institutions d'un régime autocratique¹⁰⁶. Cela s'explique par le fait que les démocraties se soucient davantage d'atténuer les préoccupations du public et développent un lien de confiance par l'organisation de réponses gouvernementales à ces préoccupations. De surcroît, les démocraties ont généralement des mécanismes officiels d'imputabilité du gouvernement lorsque celui-ci brime les

¹⁰⁰ JULIEN, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰¹ *Loc. cit.*

¹⁰² *Loc. cit.*

¹⁰³ Poul Erik LAURIDSEN, « Transboundary Water Management in the Mekong: River of Controversy or River of Promise? », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 74.

¹⁰⁴ BÄCHLER, *op. cit.*, p. 14-15; GLEICK (b), *op. cit.*, p. 93.

¹⁰⁵ LAURIDSEN, *op. cit.*, p. 74.

¹⁰⁶ Theodora-Ismene GIZELIS et Amanda E. WOODEN, « Water resources, institutions, & intrastate conflict », dans *Political Geography*, vol. 29, 2010, p. 446.

droits d'une partie de sa population et, par conséquent, les citoyens ont à leur disposition des mécanismes politiques pour exprimer leurs griefs¹⁰⁷.

En somme, la rareté environnementale, qui est rarement absolue, mais qui découle plutôt d'une mauvaise gestion des ressources, ne peut constituer l'unique cause d'un conflit violent; elle doit se conjuguer avec d'autres facteurs tels qu'un fort déséquilibre dans la répartition des ressources, le manque d'ingéniosité de l'État pour faire face aux pénuries et la fragilisation des institutions étatiques. De pair avec de fortes disparités socioéconomiques ou l'affirmation d'identités ethniques ou religieuses distinctes, cela crée une situation propice à l'éclatement de violences. Vu les défis supplémentaires qui découlent de leur climat, de leur économie, de leurs ressources et de l'état de leurs institutions, les pays en voie de développement sont les plus vulnérables à de tels affrontements, qui seront généralement nationaux. Dans tous les cas, la prolifération des conflits environnementaux et leur intensification ne pourront être évitées, ou du moins atténuées, que par le recours à des solutions pacifiques et par la mise en œuvre d'une gestion adéquate des ressources¹⁰⁸, ce qui requiert l'instauration et le renforcement d'institutions adéquates.

1.2. LA THÉORIE DES JEUX RÉPÉTÉS ET LA GOUVERNANCE DES BIENS COMMUNS : DES THÉORIES PRÉSAGEANT LA COOPÉRATION

Selon Meublat, « La coopération demande du temps, des hommes résolus, des résultats et sans doute l'intervention des peuples riverains eux-mêmes »¹⁰⁹. Cela indique que, quoiqu'elle ne soit pas chose aisée et qu'elle comporte certaines prérogatives, la coopération interétatique, lorsqu'il est question de cours d'eau internationaux, est vraisemblable. De fait, cet auteur recense un certain nombre de théories étayant la thèse que la coopération est plus avantageuse pour les États et que, conséquemment, ceux-ci choisiront cette avenue plutôt qu'une voie conflictuelle pour ce qui est de résoudre les problématiques ayant trait aux ressources hydriques. Parmi celles-ci, nous avons choisi de présenter brièvement la théorie des jeux et la vision d'Ostrom sur la gouvernance des biens communs, puisqu'elle prend en compte l'importance du rôle des institutions – qui, nous l'avons souligné dans la première partie de ce chapitre, sont essentielles pour lutter contre la rareté environnementale – et qu'elle responsabilise les acteurs concernés.

¹⁰⁷ *Loc. cit.*

¹⁰⁸ BÄCHLER, *op. cit.*, p. 38.

¹⁰⁹ MEUBLAT, *op. cit.*, p. 427.

La théorie des jeux se fonde sur l'hypothèse d'un calcul indépendant de chaque protagoniste et cherche quel équilibre résultera de ces calculs. À l'opposé des résultats les plus célèbres – le dilemme du prisonnier et l'équilibre de Nash – qui tendent vers des solutions non coopératives, des conclusions récentes s'appuyant sur une analyse des jeux répétés laissent présager la possibilité d'une coopération fondée sur les réussites des stratégies antérieures. Notons cependant qu'une issue coopérative n'est pas assurée : « tout joueur peut choisir de faire « défection » à un moment donné, surtout si le nombre de jeux est fini »¹¹⁰. Selon Ostrom, pour qu'il y ait coopération, les ressources ne doivent pas être détériorées au point qu'une ressource soit devenue inutile ou si peu utilisées qu'aucun avantage notable ne découle de l'organisation de sa gestion¹¹¹. Lorsque l'on applique cette règle au cas spécifique des ressources hydriques, Shlomi Dinar explique que si l'eau est abondante, un traité répartissant l'eau entre des États ne sera pas vu comme nécessaire. À l'inverse, si l'eau est rare au point que les parties n'ont presque rien à répartir entre elles et qu'elles ne jouiront d'aucun avantage de cette répartition, la coopération n'aura pas lieu¹¹². Une situation médiane sera plus propice à la coopération. En outre, la confiance dans les résultats de la coopération et la bonne réputation de chaque joueur sont deux variables qui renforcent l'équilibre fondé sur la coopération. Plus les expériences antérieures de coopération sont positives, plus les protagonistes tendront vers un équilibre coopératif. Dès lors, le processus de coopération a donc pour principale vertu de renforcer la coopération, un cercle vertueux que Hodgson désigne par *reinforcement loop*¹¹³. Il appert que cette théorie trouve écho en hydropolitique : Wolf indique qu'une fois les institutions érigées, celles-ci sont, règle générale, résilientes¹¹⁴. C'est également dans cette optique que Meublât fait référence au concept d'« institution institutionnalisante »¹¹⁵.

Dans sa théorie remettant en question de la tragédie des communs de Hardin qui soutient que lorsqu'elles n'appartiennent pas à un propriétaire privé les ressources sont gaspillées, Ostrom y fait valoir que les ressources communes peuvent être gérées efficacement dans un cadre collectif lorsque certaines conditions sont respectées. Les individus qui se basent sur leurs intérêts à court terme produisent des résultats qui ne sont, à long terme, dans l'intérêt d'aucuns. Aussi, quand les usagers d'une ressource interagissent entre eux sans l'apport d'un cadre réglementaire limitant l'accès

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 432.

¹¹¹ Shlomi DINAR, « Scarcity and Cooperation Along International Rivers », dans *Global Environmental Politics*, vol. 9, n° 1, février 2009, p. 119.

¹¹² *Loc. cit.*

¹¹³ MEUBLAT, *op. cit.*, p. 434.

¹¹⁴ WOLF, *op. cit.*, p. 9.

¹¹⁵ MEUBLAT, *op. cit.*, p. 434.

et définissant les droits et devoirs de chacun, le phénomène du passager clandestin (*free-riding*) est susceptible de se produire. Pour résoudre cette situation, Ostrom avance que deux éléments sont essentiels : la restriction de l'accès à la ressource et la création d'incitatifs pour les usagers à investir dans la ressource, plutôt que de la surexploiter¹¹⁶. En outre, selon Ostrom, les usagers qui dépendent d'une ressource pour une part importante de leurs activités de subsistance et qui jouissent d'une certaine autonomie pour instaurer et appliquer le cadre réglementaire régissant l'accès ainsi que les règles d'exploitation, seront plus enclins à percevoir les avantages de leurs propres restrictions. Ils doivent cependant partager une vision commune sur le fonctionnement du système de la ressource et sur les effets des actions de chacun sur les autres¹¹⁷.

Bien qu'elle ne prône pas l'interventionnisme, la théorie d'Ostrom ne réduit pas le rôle de l'État à néant : des paliers gouvernementaux supérieurs peuvent faciliter le rassemblement des usagers d'une ressource commune par l'organisation de réunions, la diffusion d'informations permettant d'identifier les problèmes et pistes de solutions et en facilitant la mise en œuvre des accords conclus par les parties prenantes. Ostrom note que les parties prenantes sont plus susceptibles d'adopter des règlements efficaces dans des régimes qui facilitent leurs efforts que dans des régimes ignorant les problèmes liés à ladite ressource ou présumant que les autorités centrales sont les plus aptes à prendre des décisions. De surcroît, si les autorités locales ne sont pas formellement reconnues par les paliers supérieurs, il devient difficile pour les usagers locaux d'établir des règles applicables. D'un autre côté, si les règles ont été imposées par des acteurs extérieurs sans consulter les acteurs locaux, ces derniers risquent de s'engager dans une dynamique de « police-voleur » avec les autorités externes, ne respectant pas le cadre établi par celles-ci. Il est à noter que les gouvernements nationaux peuvent parfois entraver le processus de responsabilisation locale en défendant des droits qui conduisent à la surexploitation ou en soutenant que l'État exerce le contrôle ultime sur la ressource, sans toutefois assurer le suivi et l'application de la régulation existante¹¹⁸. La théorie d'Ostrom est étayée par de nombreux exemples « où le savoir-faire des populations locales, issu d'une expérience transmise sous forme de coutume, produisait des résultats satisfaisants »¹¹⁹, d'où ses recommandations de privilégier la gestion autonome (*self-government*) et de confier aux communautés locales le soin de trouver les solutions adaptées aux problématiques vécues, écartant

¹¹⁶Elinor OSTROM *et al.*, « Revisiting the Commons: Local Lessons, Global Challenges », dans *Science*, vol. 284, 9 avril 1999, p. 279.

¹¹⁷*Ibid.*, p. 281.

¹¹⁸*Loc. cit.*

¹¹⁹MEUBLAT, *op. cit.*, p. 433.

d'emblée l'appropriation privée – donc le recours au marché – et l'intervention de l'État. Selon Meublat,

Ce paradigme est malheureusement d'une faible portée opérationnelle quand il s'agit de fleuves internationaux, surtout lorsque leur bassin est de grande dimension, ce qui est souvent le cas en Afrique. Les peuples d'un grand bassin n'ont généralement pas la même culture de l'eau : le « régional » n'est pas réductible au « local »¹²⁰.

Cette citation met en lumière l'importance de fixer des balises et prévoir des mécanismes juridiques, lorsqu'il est question de travailler de concert sur des problématiques liées à l'eau, afin d'éviter un certain nombre d'écueils et d'augmenter la portée de la coopération.

2. UN DROIT INTERNATIONAL EN CONSTRUCTION

Nous ne pourrions traiter du spectre des conflits interétatiques, ni de la coopération liant les États lorsqu'il est question de cours d'eau internationaux sans aborder le droit international lié aux questions hydriques. Gleick estime que la plupart des différends de l'eau devraient se régler pacifiquement, mais note toutefois que le droit international pourrait s'avérer lacunaire pour gérer les contentieux actuels et futurs¹²¹. Bien que les États aient recours à un certain nombre de doctrines tentant de définir l'appropriation de l'eau en lui donnant un cadre ou une justification, aucune de celles-ci ne s'est vue consacrée par la jurisprudence internationale¹²². Parmi ces doctrines, celle de la souveraineté territoriale absolue, aussi désignée sous l'appellation doctrine Harmon, octroie aux États la liberté d'utiliser à leur gré les ressources hydriques traversant leur territoire, ce qui privilégie *ipso facto* les États d'amont au détriment de ceux d'aval, ces derniers devant se contenter des faibles débits résiduels¹²³. Symétrique de la précédente, la doctrine de l'intégrité territoriale absolue se voit moins aliénante pour les pays en aval d'un cours d'eau international : celle-ci concède aux États d'amont la latitude d'exploiter les ressources hydriques sur leur territoire, mais ce, à condition de ne pas altérer le débit originel¹²⁴. Enfin, la doctrine de la première appropriation fait fi de la position géographique des États, pour plutôt concéder des droits historiques au premier à mettre en valeur le cours d'eau concerné. Ainsi, « Tout État, soit-il d'amont ou d'aval, prouvant le premier l'accaparement d'un débit

¹²⁰ *Loc. cit.*

¹²¹ LASSERRE (a), *op. cit.*, p. 115-116.

¹²² LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 232.

¹²³ MIKAÏL, *op. cit.*, p. 146.

¹²⁴ Frédéric LASSERRE (d), « Le droit international réglerait-il les litiges? », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 121.

donné, serait susceptible de se voir confirmer sa mainmise sur la ressource convoitée et d'en refuser le partage à tout autre prétendant »¹²⁵. Ces différentes doctrines sont invoquées de manière contradictoire par les États qui y recourent au gré de leurs intérêts. À titre d'exemple, les États-Unis, qui se réfèrent à la doctrine Harmon pour plaider leurs contentieux avec le Mexique, ont déjà prôné la doctrine de la première appropriation dans un litige les opposant au Canada¹²⁶. Cette labilité n'aide en rien l'édification d'un consensus qui permettrait d'établir des assises juridiques solides pour régir le partage et la gestion des cours d'eau internationaux.

Si le droit international de l'eau est encore aussi embryonnaire, c'est également en partie dû au fait que les traités signés sont majoritairement bilatéraux et se concentrent généralement sur un seul aspect de la gestion de l'eau, comme l'hydroélectricité. La plupart du temps, ces traités signés *ad hoc* ne prévoient pas de mécanismes de partage ou de suivi de la gestion des ressources hydriques, ni même de protocole de mise en œuvre, ne pouvant donc pas constituer une véritable base juridique permettant de résoudre les contentieux contemporains qui nécessitent souvent des négociations multilatérales¹²⁷. Malgré la nébulosité et le manque d'homogénéité du droit international actuel, certaines notions esquissent l'ébauche d'un droit qui s'édifie graduellement. Ainsi, le droit coutumier reconnaît le principe de souveraineté territoriale réduite, c'est-à-dire, que les États peuvent « exploiter les ressources naturelles sur leur territoire, mais dans la mesure où cette exploitation ne cause pas de préjudice aux États voisins »¹²⁸. La *Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation* du 21 mai 1997, document juridique visant à « instaurer des principes juridiques homogènes et cohérents destinés à pallier la multiplicité des théories juridiques concurrentes »¹²⁹, gravite autour de trois principes, soit l'utilisation et la participation équitables et raisonnables¹³⁰, l'obligation de ne pas causer de dommages significatifs¹³¹ et l'obligation de coopérer¹³². Bien que le terme bassin versant ne s'y retrouve pas, le concept y est bel et bien présent, l'article 2.a précisant que « l'expression « cours d'eau » s'entend d'un système d'eaux de surface et d'eaux souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arrivée commun »¹³³. Loin d'être parfaite et

¹²⁵ MIKAÏL, *op. cit.*, p. 146.

¹²⁶ LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 229-230.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 234

¹²⁸ LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 238.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 239.

¹³⁰ *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, article 5.1.

¹³¹ *Ibid.*, article 7.1.

¹³² *Ibid.*, article 8.1.

¹³³ *Ibid.*, article 2.a.

contenant un certain nombre de contradictions internes, cette *Convention* présente néanmoins des pierres d'assises consensuelles sur lesquelles ériger le droit international, malgré le fait qu'elle ne soit toujours pas en vigueur. Le principal défi auquel elle doit faire face est de faire accepter aux États que la souveraineté sur l'eau doit être partielle, qu'elle ne peut être absolue¹³⁴.

3. VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

La conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin, tenue en 1992, marqua un tournant majeur dans la conception de la gestion de l'eau. Depuis lors, d'une vision originelle purement technique, la gestion des ressources en eau a muté vers une conception plus intégrée. Le concept de « gestion intégrée des ressources en eau » (GIRE), introduit en 2000, « met l'accent sur la nécessité d'aborder la gestion de l'eau sous plusieurs angles à la fois, autant en termes techniques [...] que sous ses diverses facettes politiques, économiques et sociales »¹³⁵. Ce paradigme nouveau permet de corriger la gestion historiquement cloisonnée et fragmentaire des ressources hydriques, qui préconisait la croissance économique et le progrès au détriment de l'environnement, maintenant perçue comme responsable de la crise actuelle¹³⁶. Le principal attrait de la GIRE consiste en la réintroduction de principes et valeurs longuement négligés ou ignorés¹³⁷. Au regard des objectifs de partage équitable en filigrane de la *Déclaration de Dublin*, tant la Banque mondiale que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se sont fait les intercesseurs de la GIRE par bassin versant¹³⁸, que Burton et Boisvert définissent comme suit :

La gestion intégrée des bassins fluviaux et lacustres correspond à la prise en compte, par des décideurs informés, de l'ensemble des usages des ressources du bassin, dans une approche écosystémique. Elle vise à assurer la pérennité des collectivités humaines qui dépendent du bassin par le développement de relations harmonieuses entre les usages eux-mêmes et, entre l'homme et le fleuve. À l'échelle locale, cette gestion nécessite la participation des usagers, au niveau approprié; à l'échelle nationale, et surtout à l'échelle régionale, elle doit prendre en compte des considérations politiques et juridiques¹³⁹.

¹³⁴ Frédéric LASSERRE, Séminaire sur l'environnement, séance du 19 octobre 2010, Université Laval, Québec.

¹³⁵ Jean BURTON, « La gestion intégrée des ressources en eau par bassin : au-delà de la rhétorique », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 200.

¹³⁶ JULIEN, *op. cit.*, p. 5.

¹³⁷ François MOLLE, « La GIRE : Anatomie d'un concept », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 32.

¹³⁸ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 208.

¹³⁹ BURTON et BOISVERT cités dans BURTON, *op. cit.*, p. 201.

Cette approche nouvelle permet donc de coordonner le développement et la gestion des ressources hydriques et foncières et, conséquemment, d'optimiser les bienfaits sociaux et économiques qui en découlent sans pour autant menacer les écosystèmes¹⁴⁰.

3.1. LA GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT : PRINCIPES ET PERSPECTIVES

La GIRE tente donc de prendre en compte les différents usages de l'eau pour, au final, parvenir à la satisfaction de l'ensemble des usagers¹⁴¹. Pour ce faire, trois éléments doivent être présents : en premier lieu, la connaissance, qui comprend autant les données scientifiques que les savoirs traditionnels, permet une vision globale et éclairée de la situation; en second lieu, le partenariat vise à réunir « tous ceux qui se sentent touchés par la question afin de créer un véritable mouvement d'appui, à partir de la base »¹⁴²; finalement, la participation du public « afin d'améliorer d'abord les processus de planification et de prise de décision, mais surtout d'augmenter la probabilité d'atteinte de résultats durables par les projets et programmes qui seront mis en œuvre dans la collectivité »¹⁴³. En somme, les principes fondamentaux de la GIRE explicités au chapitre 18 de l'*Agenda 21* pourraient se résumer ainsi :

L'eau est une ressource limitée et vulnérable : Une approche holistique (systémique) et institutionnelle est nécessaire, qui prend en compte la dynamique amont-aval des bassins versants; Une approche participative est nécessaire : Sur la base d'un principe de subsidiarité, la participation des usagers à la prise de décision doit être effective, dans le but d'atteindre un consensus; Les femmes doivent jouer un rôle-clef dans la gestion de l'eau; L'eau est un bien économique : En cas de compétition pour la ressource, le prix détermine les conditions d'accès à l'eau. L'approvisionnement en eau doit être rentabilisé.¹⁴⁴

Dans ces principes se retrouvent les trois piliers du développement durable, soit les volets social, économique et écologique. L'approche par bassin versant permet donc l'articulation entre les principes scientifiques du développement durable et les processus décisionnels liés au partage des ressources¹⁴⁵.

Nonobstant le fait qu'elle fasse l'objet d'un vaste consensus international en raison de sa promesse de concilier des visées généralement antagonistes¹⁴⁶, la GIRE par bassin versant – qui est

¹⁴⁰ BOESEN et RAVNBORG, *op. cit.*, p. 154.

¹⁴¹ Bastien AFFELTRANGER et Frédéric LASSERRE, « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 4, n° 3, décembre 2003, p. 3.

¹⁴² BURTON, *op. cit.*, p. 208.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 211.

¹⁴⁴ AFFELTRANGER et LASSERRE, *op. cit.*, p. 2.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴⁶ MOLLE, *op. cit.*, p. 27.

devenue la norme en matière de gestion de l'eau¹⁴⁷ – n'est pas chose aisée : bien que d'une manière générale, ils comprennent et concèdent la valeur intrinsèque du bassin versant comme unité de gestion où sont inextricablement liées les questions relatives aux eaux souterraines et de surface ainsi que quantité et qualité de l'eau, les responsables de la gestion hydrique peinent à instaurer des institutions qui reflètent ces principes¹⁴⁸, aussi existe-t-il souvent un décalage entre le discours, les principes et la mise en œuvre de la GIRE¹⁴⁹. Cela s'explique notamment par le fait que l'on « quitte le cadre exclusif de l'hydrologie ou de l'hydraulique, pour concerner l'ensemble des disciplines mobilisées dans les problématiques d'aménagement »¹⁵⁰, ce qui complexifie inévitablement la donne. De fait, des critiques commencent à s'élever contre ce « paradigme essentiellement occidental »¹⁵¹ flou, et difficile à mettre en œuvre¹⁵². Parmi les reproches adressés à la GIRE, notons :

- 1) son traitement oblique de la nature politique de la GRN; 2) sa propension à être détournée par des groupes d'intérêts cherchant à légitimer leurs pratiques 3) le risque de devenir un cheval de Troie imposant des politiques standardisées et de « bonnes pratiques » prédéfinies sans grande attention au contexte; et 4) la grande difficulté rencontrée dans la mise en place de ces bonnes pratiques, spécialement au Sud et indépendamment de la pertinence de ces mesures¹⁵³.

La mise en œuvre ardue de la GIRE est également due à une insuffisante prise en compte de l'hétérogénéité et de la complexité des réalités. Ainsi, appliquée sans discrimination à des pays dont les réalités économiques, sociales, environnementales et administratives sont diamétralement opposées aux réalités occidentales dans lesquelles ce paradigme a émergé, la GIRE s'est révélée un cheval de Troie dans maintes réformes¹⁵⁴.

En outre, l'espace physique du bassin versant ne correspond généralement pas à une appropriation humaine du territoire homogène : « Cette diversité se traduit notamment par les multiples limites physiques et symboliques qui structurent l'espace physique : frontières nationales, juridictions administratives, terres communautaires. Ces limites, officielles ou perçues, structurent l'espace vécu et peuvent différer d'un acteur à l'autre »¹⁵⁵. Ainsi, la gestion intégrée par bassin versant met en exergue la difficile conciliation entre l'espace physique et l'espace social et politique et voue à

¹⁴⁷ JULIEN, *op. cit.*, p. 2.

¹⁴⁸ WOLF, *op. cit.*, p. 10.

¹⁴⁹ AFFELTRANGER et LASSERRE, *op. cit.*, p. 2.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 3

¹⁵¹ JULIEN, *op. cit.*, p. 2.

¹⁵² BISWAS **cité dans** JULIEN, *op. cit.*, p. 5; MOLLE, *op. cit.*, p. 29.

¹⁵³ MOLLE, *op. cit.*, p. 36.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 46.

¹⁵⁵ PRUVOST GIRON citée dans AFFELTRANGER et LASSERRE, *op. cit.*, p. 4.

l'échec toute approche ayant un cadre institutionnel trop rigide¹⁵⁶. De surcroît, le bassin versant comme unité de gestion n'est pas toujours le choix le plus approprié¹⁵⁷ :

Certains bassins versants sont trop vastes pour permettre une gestion efficace, notamment parce que la négociation avec des acteurs locaux et des usagers situés à plusieurs centaines de kilomètres les uns des autres est compliquée. Aux distances s'ajoute parfois la difficile conciliation d'usages concurrents, voire incompatibles [...]. Il faut alors créer des sous-ensembles, avec l'idée que si la gestion d'eau est correctement organisée en amont, elle ne pénalisera pas l'aval.¹⁵⁸

Du reste, dans les pays en voie de développement, les écueils de la gestion intégrée par bassin versant s'expliquent également par les exigences administratives lourdes inhérentes à cette approche – les ressources pécuniaires et humaines nécessaires à l'instauration de ce mode de gestion faisant souvent défaut dans ses pays – et par le fait que les nouvelles unités administratives créées peuvent entrer en conflit avec les unités traditionnelles¹⁵⁹. Au final, l'aboutissement à la mise en place d'une solution institutionnelle à la gestion d'un bassin international procède d'une démarche de longue haleine qui s'échelonne souvent sur plusieurs décennies¹⁶⁰.

3.2. LA PARTICIPATION DU PUBLIC, UNE COMPOSANTE INCONTOURNABLE DE LA GIRE

Face au constat de la faillite des paradigmes de développements traditionnels, maints États et organisations internationales se sont attachés à repenser les schèmes usuels la planification et de la gestion des ressources en eau. De cette refonte s'exonde la valeur nouvelle accordée aux aspects environnementaux, sociaux et culturels des projets de développements. L'adéquation de ces trois volets apparaît maintenant nécessaire pour un développement durable et harmonieux des sociétés, ce qu'apparaissent favoriser les approches participatives dans les processus de décisions. Aussi, parmi les principes qui se dégagent de ces nouvelles approches, notons l'implication des organisations non gouvernementales (ONG), des individus, des centres de recherche et des autres parties prenantes concernées¹⁶¹.

Au regard du soutien croissant de la part des banques de développement et des bailleurs de fonds, la GIRE peut être déviée par les États ou des intérêts privés pour obtenir des fonds

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 185.

¹⁵⁸ LASSERRE (c), *op. cit.*, p. 235-236.

¹⁵⁹ OHLSSON (b), *op. cit.*, p. 190.

¹⁶⁰ AFFELTRANGER et LASSERRE, *op. cit.*, p. 4.

¹⁶¹ GLEICK (a), *op. cit.*, p. 131.

additionnels, redorer leur blason sur les scènes nationales, régionales et internationale ou légitimer leur ligne d'action¹⁶². Aussi, la GIRE et sa composante de participation sont parfois victimes de leur ambiguïté politique et des multiples définitions, parfois contradictoires. De fait, la participation des populations a parfois servi de levier à la réalisation de projets controversés. Dans ces cas, la participation consistait en des consultations où le public, invité à participer, était confiné à un rôle passif d'auditeur. Les voix dissidentes étant réduites au silence, cela pavait la voie à la légitimation des projets présentés. Cette forme de participation fantôme est fréquemment employée dans des projets d'envergures¹⁶³. *A contrario*, lorsqu'elle est utilisée à bon escient et initiée dès le début d'un projet, la participation des parties prenantes « permet d'éviter bien des frustrations et conflits au moment de sa mise en œuvre. Qui plus est, il existe un enjeu moral derrière la question de la participation des acteurs à la prise de décisions qui auront des répercussions notables sur leurs vies »¹⁶⁴.

Le piège des discours traditionnels sur la participation, la bonne gouvernance et la décentralisation réside dans le fait qu'y sont trop souvent occultées les questions fondamentales des pouvoirs, des disparités d'accès à la ressource et du droit des individus à infléchir des décisions impactant sur leur vie¹⁶⁵. Dès lors, une nouvelle forme de participation ouvrant les sphères décisionnelles aux communautés est nécessaire, afin de leur permettre d'établir et de hiérarchiser leurs priorités et d'orienter les échanges¹⁶⁶. Les bureaucraties sont, de manière générale, mal préparées à transférer certains de leurs pouvoirs et à planifier des actions incitant les acteurs non étatiques à partager leurs idées et exercer leurs compétences. Pour y arriver, les fonctionnaires devront apprendre à déconstruire leurs interprétations personnelles teintées par leur éducation et leur expérience professionnelle¹⁶⁷ et toutes les parties prenantes devront reconnaître le fait que tous les acteurs ont des connaissances essentielles à apporter, qu'elles soient scientifiques ou traditionnelles¹⁶⁸.

¹⁶² MOLLE, *op. cit.*, p. 39.

¹⁶³ Malee Traisawasdichai LANG, «Negotiating for Decision-Making Space in the Mekong Basin: Towards Rights-Based International River Basin Planning », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhague : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 81.

¹⁶⁴ Jeroen WARNER et Eliab SIMPUNGWE, « La participation des usagers dans la gestion de l'eau : Quelles perspectives pour les plateformes multiacteurs en Afrique subsaharienne? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 128.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 82.

¹⁶⁶ *Loc. cit.*

¹⁶⁷ WARNER et SIMPUNGWE, *op. cit.*, p. 115.

¹⁶⁸ Stéphanie DOS SANTOS, « Le rôle des femmes selon la GIRE : Regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au sud du Sahara », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 160.

CONCLUSION

En somme, l'eau est une ressource qui, si répartie de façon inéquitable, peut susciter les convoitises et être instrumentalisée par des groupes défiant l'État ou désirant réparer les injustices et peut, éventuellement, mener à des épisodes de violence. Bien que l'on ne puisse écarter complètement l'hypothèse de guerres de l'eau, celles-ci semblent moins probables que l'éclatement de tensions internes. De surcroît, un conflit hydrique interétatique constitue une solution moins fructueuse que la gestion concertée d'un cours d'eau international, l'eau étant difficile à mobiliser et à transformer rapidement en richesse. Aussi, la GIRE apparaît comme la voie d'avenir que maints États décident d'emprunter, non sans comporter son lot d'embûches :

Reste que créer une communauté de l'eau (c'est-à-dire une communauté d'intérêts par nature contradictoires) ne va pas de soi. Les conflits entre communes riches et communes pauvres, rives droites et rives gauches, amont et aval, perdurent souvent, et ce, gestion par bassin ou pas¹⁶⁹.

Afin d'éviter les écueils des paradigmes traditionnels, un grand nombre de spécialistes s'entendent sur le rôle-clé que joue l'implication des populations dans les processus décisionnels et de planification.

Au regard de ces éléments, nous avons jugé à propos d'analyser l'incidence de la gestion participative sur les relations entre communautés riveraines. Pour ce faire, nous avons choisi de nous pencher sur le bassin du fleuve Sénégal, qui, selon Kipping, est l'objet idéal d'une étude de cas sur les conflits et la coopération liés à l'eau, puisque « les deux phénomènes [...] ont été extrêmes dans le bassin du fleuve Sénégal »¹⁷⁰. En effet, les États de l'OMVS ont « atteint un point d'intégration extraordinaire quant à la gestion commune du fleuve [...] »¹⁷¹ et le conflit sénégal-mauritanien fut l'un des plus violents liés à l'eau¹⁷². Par ailleurs, selon Magistro, ce conflit est symptomatique d'une tendance des États modernes à une lutte accrue pour les ressources humaines et naturelles entre différents groupes¹⁷³. En effet, ce conflit illustre comment des opportunités économiques engendrées par les investissements dans les secteurs hydroélectrique et agricole ont attisé les tensions liées à la possession foncière et réveillé de vieilles querelles concernant la délimitation entre les deux pays¹⁷⁴.

¹⁶⁹ Alexandre BRUN, « Les objectifs, principes et éléments de débat », dans Alexandre BRUN et Frédéric LASSERRE (dir.), *Politiques de l'eau : grands principes et réalités locales*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 7.

¹⁷⁰ Martin KIPPING, « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 4, 2005, p. 336.

¹⁷¹ *Loc. cit.*

¹⁷² *Loc. cit.*

¹⁷³ John V. MAGISTRO, « Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », *Cahiers d'études africaines*, vol. 33, n° 130, 1993, p. 205.

¹⁷⁴ CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (OCDE), « Case no 1 : Senegal-Mauritania Conflict », *Security Implications of Climate Change in the Sahel Region*, Paris, 2010, p. 3.

CHAPITRE II

PRÉSENTATION DE L'OBJET D'ÉTUDE ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

1. CAS À L'ÉTUDE : LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

Le bassin du fleuve Sénégal, qui se trouve en Afrique de l'Ouest, est confronté à de nombreux défis : dégradation des sols, taux particulièrement élevé de natalité¹⁷⁵ et exode rural ciblant principalement les jeunes hommes¹⁷⁶ ont contribué à l'appauvrissement de cette région, qui traverse une période de transitions environnementales, hydrologiques et socioéconomiques¹⁷⁷. La présente partie vise à présenter les caractéristiques physiques et démographiques du bassin du fleuve Sénégal afin de dépeindre le contexte dans lequel ont évolué et évoluent les populations riveraines et afin de mieux cerner les présents défis auxquels fait face l'OMVS en ce qui concerne la gestion et le développement du bassin. En outre, il nous apparaît essentiel de s'attarder à l'histoire de cette région, notamment en explorant les origines de la crise sénégal-mauritanienne, et ce, dans le but de mieux comprendre l'évolution des relations entre les différentes communautés de ces deux pays.

1.1. CADRE PHYSIQUE

Le fleuve Sénégal est un important fleuve d'Afrique de l'Ouest et, comme nombreux fleuves africains, il a un caractère international; son bassin s'étend sur quatre États, mais le fleuve comme tel n'en traverse que trois. Le fleuve Sénégal prend naissance à la hauteur de Bafoulabé, au Mali, à la confluence du Bafing et du Bakoye (respectivement « fleuve noir » et « fleuve blanc » en langue mandingue), traverse l'ouest du Mali pour ensuite constituer la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie. Le principal affluent du fleuve Sénégal, le Bafing, prend source dans les hautes terres de Guinée et pourvoit à lui seul près de la moitié du débit annuel du fleuve Sénégal. Parmi les affluents du fleuve Sénégal en aval de Bafoulabé, les principaux sont la Kolombiné, le Karakoro, le Gorgol, en rive droite, et la Falémé, en rive gauche¹⁷⁸.

¹⁷⁵ Selon l'UNESCO, le taux de natalité dans le bassin du fleuve Sénégal serait de 3% en comparaison à 2,8, 2,9 et 2,97, respectivement au Sénégal, en Mauritanie et au Mali.

¹⁷⁶ Selon Vandermotten, l'émigration touche jusqu'à 50% de la population masculine dans certains villages et les revenus qu'elle engendre représentent 30% à 70% des budgets familiaux. Son importance s'explique notamment par la diversification des revenus qu'elle favorise (p. 57).

¹⁷⁷ Henry David VENEMA *et al.*, « A Water Resources Planning Response to Climate Change in the Senegal River Basin », *Journal of Environmental Management*, 1997, vol. 49, n° 1,

¹⁷⁸ OMVS, « Le fleuve Sénégal : caractéristiques physiques », *Site officiel de l'OMVS : Présentation*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/fleuve/physique.php> (Page consultée le 25 mars 2011).

Le bassin du fleuve Sénégal, dont la superficie totalise 289 000 km², se compose de trois principales régions – le Haut-Bassin, la Vallée et le Delta – qui se distinguent par leurs caractéristiques topographiques et climatologiques¹⁷⁹. Le Haut-Bassin, qui « fournit la quasi-totalité des apports en eau car il est relativement humide »¹⁸⁰ ne connaît pas les mêmes problématiques liées à la rareté de l'eau. La Vallée du fleuve Sénégal, une zone d'inondation d'une largeur de 10 à 20 km, est une plaine alluviale ceinte par des terres semi-désertiques. Chaque année, cette zone agricole est fertilisée par la crue du fleuve et forme de petites cuvettes argileuses nommées *waloo*, qui constituent les fondements d'un des deux types d'agriculture pratiqués par les populations riveraines. Le Delta du fleuve, région caractérisée par une grande diversité biologique¹⁸¹, comprend plusieurs bras, mais une seule embouchure. Avant la mise à l'eau du barrage de Diama, en période d'étiage, les eaux salées de l'Océan Atlantique y remontaient¹⁸². La carte ci-dessous illustre ces trois zones distinctes du fleuve et situe les principaux projets d'aménagement.

Carte 1 : Le bassin du fleuve Sénégal



Source : UNESCO [En ligne], Carte préparée par AFDEC pour le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

¹⁷⁹ Loc. cit.

¹⁸⁰ Loc. cit.

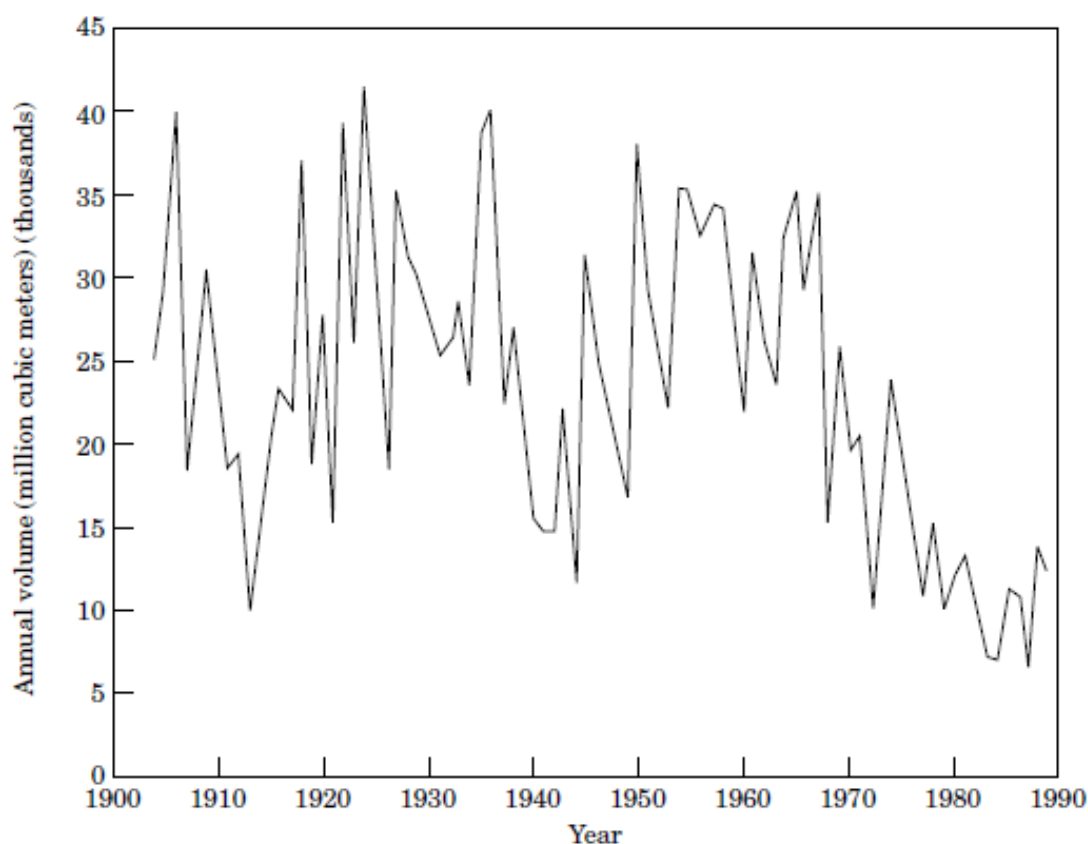
¹⁸¹ UNESCO [En ligne], op. cit.

¹⁸² OMVS, « Caractéristiques physiques », [En ligne], op. cit.

Le régime du fleuve Sénégal, qui est foncièrement tributaire de l'abondance des précipitations dans le Haut-Bassin, connaît une saison des hautes et une saison des basses eaux. Bien que le débit annuel moyen du fleuve Sénégal soit de $676 \text{ m}^3/\text{s}$, il fluctue entre les extrêmes de $3\,320 \text{ m}^3/\text{s}$ et de $9 \text{ m}^3/\text{s}$ au cours de l'année¹⁸³. Vu le lien de causalité direct entre le niveau de précipitations en amont et le débit du fleuve, l'une des caractéristiques fondamentales de ce dernier est son irrégularité interannuelle. En effet, au cours du 20^e siècle, l'année la plus humide a permis un débit moyen six fois plus abondant que l'année la plus sèche. Le graphique ci-dessous illustre bien la variation du débit du fleuve d'une année à l'autre. Selon l'OMVS,

Cette irrégularité inter-annuelle (*sic*) des crues a, pendant longtemps, constitué un des principaux handicaps dans la Vallée, en ce sens qu'elle réduisait les possibilités d'une production agricole garantie dans cette zone étroite, encadrée par deux déserts. En outre, la superficie des zones cultivables après la crue pouvait varier entre 15.000 ha et 150.000 ha suivant l'importance, la durée et la date de la crue¹⁸⁴.

Figure 2 : Le débit annuel du fleuve Sénégal à Bakel (1904-1990)



Source : Venema et al., « A Water Resources Planning Response to Climate Changes », p. 133.

¹⁸³ Loc. cit.

¹⁸⁴ Loc. cit.

Ajoutons qu'au cours des dernières décennies, l'on a enregistré une diminution du débit moyen annuel du fleuve, tendance bien visible sur le graphique. Venema *et al.* vont même jusqu'à qualifier cette réduction du débit du fleuve Sénégal, qui survient depuis la fin des années 1960, de dramatique¹⁸⁵. Cette tendance décroissante a culminé avec la sécheresse du début des années 1970, ce qui eut des conséquences délétères pour les populations vivant aux abords du fleuve, ainsi que pour l'économie des États membres de l'OMVS¹⁸⁶. Il va sans dire qu'une planification adéquate de cette ressource qui se raréfie revêt une importance particulière¹⁸⁷. À la lumière de ces faits, il n'est pas étonnant que différents projets d'aménagement aient été conçus par les pays membres de l'OMVS afin de permettre une certaine constance du débit du fleuve et, conséquemment, de permettre le développement des rives du fleuve Sénégal. Toutefois, comme il a été mentionné précédemment, ces projets ont été élaborés sans consultation préalable des populations locales et ont entraîné, auprès de celles-ci, leur lot de préjudices.

1.2. CADRE DÉMOGRAPHIQUE

La population totale du bassin du fleuve Sénégal est de 3,5 millions d'habitants, mais notons qu'une importante majorité (environ 85 %) habite à proximité du fleuve¹⁸⁸. Le fleuve Sénégal a toujours été une aire de contact entre les mondes arabo-berbère du nord et négro-africain du sud où ces sociétés, historiquement, ont alterné périodes de cohabitation harmonieuse et périodes de tensions et d'insécurité¹⁸⁹. L'instabilité politique et les affrontements entre sociétés maures et négro-africaines prirent fin avec la conquête coloniale, laissant place à un territoire soumis à une seule et même domination¹⁹⁰. L'histoire de cette région ayant été marquée par différentes hégémonies et nombreux déplacements de populations, les sociétés vivant aux abords du fleuve se caractérisent par une grande diversité ethnique : Haalpulaar (Peuls et Toucouleurs), Wolofs, Mandingues (Soninkés, Malinké, Bambaras), et Maures¹⁹¹. Au fil des siècles, plusieurs métissages eurent lieu, ce qui explique la diversité actuelle des populations riveraines¹⁹².

¹⁸⁵ VENAMA *et al.*, *op. cit.*, p. 156.

¹⁸⁶ OMVS [En ligne], *op. cit.*

¹⁸⁷ VENEMA *et al.*, *op. cit.*, p. 156.

¹⁸⁸ N'DIAYE *et al.*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁸⁹ *Loc. cit.*

¹⁹⁰ SECK *et al.*, *op. cit.*, p. 38.

¹⁹¹ UNESCO [En ligne], *op. cit.*

¹⁹² N'DIAYE *et al.*, *op. cit.*, p. 50.

Les Maures se divisent entre Beydanes et Haratins. Les premiers sont d'ascendance arabe et constituent l'élite dirigeante de la Mauritanie depuis la réorganisation des structures administratives du pays aux suites de l'indépendance. Les seconds sont des esclaves émancipés d'ascendance négro-africaine qui parlent le dialecte arabe mauritanien, l'hassanya¹⁹³. Malgré la différence de couleur de peau, ceux-ci sont liés culturellement et par la langue aux Beydanes¹⁹⁴. En effet, ils ont généralement adopté le mode de vie de leurs anciens maîtres¹⁹⁵. Les Haalpulaar (littéralement ceux qui parlent le pulaar) se divisent en deux groupes : ceux que la littérature colonialiste a baptisés les Toucouleurs, des agropasteurs sédentarisés de longue date, et les Peuls, des pasteurs, « qui ne se sont au mieux que partiellement et récemment sédentarisés »¹⁹⁶.

Pendant des siècles, un délicat équilibre permit la cohabitation entre ces diverses communautés. Les pasteurs nomades, essentiellement Maures et Peuls, profitaient du moment de l'année où certaines terres n'étaient pas cultivées par les communautés sédentaires pour y faire paître leurs troupeaux. Pêcheurs, agriculteurs et pasteurs étaient donc interdépendants et vivaient dans une relation de complémentarité. Les règles de partage des ressources naturelles dans la région du fleuve Sénégal sont séculaires. Cependant, la rareté de l'eau dans les années 1970 et 1980 et les changements subits dans sa gestion sont venus rompre ce fragile équilibre, bouleversant un système complexe où les modes d'existence étaient complémentaires. De ce fait, cela entraîna des tensions ethniques et politiques inattendues dans la région¹⁹⁷.

1.3. CONTEXTE HISTORIQUE

Bien que la crise sénégal-mauritanienne ne soit pas l'objet du présent mémoire, il est de notre avis que l'on ne peut étudier l'évolution des relations contemporaines entre communautés riveraines du fleuve Sénégal sans préalablement situer le conflit de 1989 dans son contexte historique. En effet, celui-ci apportera l'éclairage nécessaire à la compréhension des enjeux sociopolitiques contemporains en définissant leurs origines et leur évolution. Il convient également de s'attarder brièvement sur l'état actuel des rapports entre populations riveraines, avant de se pencher sur l'incidence de la gestion participative sur les relations entre riverains.

¹⁹³ MAGISTRO, *op. cit.* p. 202.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 213

¹⁹⁵ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 31.

¹⁹⁶ SECK *et al.*, *op. cit.*, p. 34.

¹⁹⁷ LAHTELA, *op. cit.*, p. 284.

1.3.1. À L'ORIGINE DE LA CRISE SÉNÉGALO-MAURITANIENNE

Parmi les raisons qui sous-tendent le conflit sénégalo-mauritanien figurent nombreuses sécheresses consécutives ainsi que les chocs pétroliers de 1973 et 1979, qui eurent des conséquences délétères pour l'économie des pays en voie de développement. Ces événements exposèrent le Sénégal et la Mauritanie à des défis particuliers et furent, de ce fait, précurseurs à la crise de 1989. Cependant, la conjoncture internationale et les relations diplomatiques entre Dakar et Nouakchott ne peuvent expliquer à elles seules l'éclatement de cette crise; « nous devons simultanément situer la crise au niveau national pour rendre compte des antagonismes profonds sous-jacents à l'enchaînement des événements. La crise résulte en effet de la conjonction de problèmes locaux et de tensions liées aux relations entre les États »¹⁹⁸. Ainsi, bien que ce conflit revête sans contredit un aspect international, il importe de ne pas occulter l'aspect local, qui explique le contexte dans lequel la crise a éclaté.

Le conflit sénégalo-mauritanien, décrit par plusieurs auteurs comme un conflit interethnique¹⁹⁹, met en lumière de flagrantes iniquités entre les populations arabo-berbères, ci-après beydanes, et noires. Selon Parker, l'escalade fulgurante de violence en Mauritanie est due, notamment, à la peur de la population beydane de perdre ses prérogatives au profit des Noirs ainsi qu'à sa volonté d'éliminer ceux qui constituaient un obstacle potentiel à l'atteinte de ses buts²⁰⁰. Les iniquités entre ces deux ethnies se sont implantées et perpétuées par l'intermédiaire d'une refonte des structures administratives et sociales en Mauritanie qui s'opéra dès la fin des années 1960²⁰¹. Toutefois, ce conflit ne peut être analysé par le simple prisme d'un affront entre ethnies. Selon Leservoisier, « le problème des nationalités a tendance à occulter certains problèmes de fond comme celui de la libéralisation de l'économie ou de la baisse des relations de complémentarité en milieu rural »²⁰². Par ailleurs, Smith identifie cinq questions fondamentales dans la crise sénégalo-mauritanienne : l'environnement / les ressources, l'ethnicité, les classes, la terre et la modernité. Selon lui, chacune de ces problématiques peut, à elle seule, déclencher un conflit violent et il devient

¹⁹⁸ SECK *et al.*, *op. cit.*, p. 56.

¹⁹⁹ Parmi ces auteurs, Magistro décrit ce conflit comme « *a bloody confrontation of black Halpulaar fishers and cultivators, and black haratin Maures* » (p. 202); Ly, cité par N'Diaye *et al.*, le décrit comme « *the result of a long ethnic exclusion process and a mauritano-mauritanian problem* » (p. 51).

²⁰⁰ PARKER, *op. cit.*, p. 162.

²⁰¹ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 33.

²⁰² Olivier LESERVOISIER, « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », dans Chantal BLANC-PAMARD et Luc CAMBREZY (dir.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Collection Dynamique des systèmes agraires, Paris : ORSTOM Éditions et CEA, 1995, p. 352.

donc extrêmement ardu d'y identifier une dominante²⁰³. De fait, la complexité des facteurs qui sous-tendent le conflit sénégal-mauritanien doit être soulignée puisque ce conflit « a servi de révélateur à des crises multiformes suscitant des situations de tensions permanentes [...]. Ces tensions sont nées des conflits pour l'exploitation des terres et le contrôle de l'espace et des ressources autour du fleuve »²⁰⁴. Aussi, le caractère ethnique du conflit révèle-t-il plutôt une grogne née de rapports de force sociaux, économiques et politiques entre les acteurs de la crise²⁰⁵.

Par conséquent, le conflit sénégal-mauritanien ne peut se réduire à sa simple dimension ethnique. En fait, à une lutte des classes et à l'ethnicité se conjugue la gestion d'une ressource cruciale : l'eau. L'insuffisance de cette ressource, déjà flagrante dans cette aire géographique semi-aride, est décuplée par la désertification et un fort taux de croissance démographique²⁰⁶. Ainsi, la rareté environnementale a, selon Lahtela, attisé les frictions ethniques²⁰⁷. Nonobstant les facteurs structurels à l'origine des disparités socioéconomiques entre ethnies, les facteurs conjoncturels doivent également être pris en considération pour saisir la crise dans toute sa complexité. Les années 1970 et 1980 furent le théâtre de multiples sécheresses qui exacerbèrent des différences séculaires entre éleveurs et agriculteurs, de part et d'autre du fleuve Sénégal, constituant de ce fait le pivot d'un remodelage physique et sociopolitique de la région²⁰⁸. En effet, les populations nomades beydanes et peules, qui dépendaient presque exclusivement des pâturages nés de la pluie, durent migrer afin de se rapprocher des terres plus fertiles de la Vallée du fleuve.

Au cours de ces années de sécheresse, la population nomade mauritanienne chuta de 80 % à 23 %²⁰⁹. Nombre de ces nouveaux sédentarisés s'installèrent près du fleuve, ce qui induit une pression démographique supplémentaire et fit basculer le fragile équilibre séculaire entre les populations et leur environnement. Par ailleurs, les aménagements liés au développement du secteur irrigué, qui fit un bond en raison de l'organisation d'une réponse aux sécheresses par les États membres de l'OMVS, firent naître de nouveaux enjeux : modernité et tradition s'opposaient désormais, puisque ces aménagements ne permettaient plus les pratiques agricoles traditionnelles²¹⁰. De plus, l'utilisation des eaux du fleuve à des fins d'intensification et de modernisation des

²⁰³ Dan SMITH, « War, Peace and Third World Development », *Occasional Paper 16*, Oslo: International Peace Research Institute, 1994, p. 8.

²⁰⁴ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 114.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 113.

²⁰⁶ VENEMA *et al.*, *op. cit.*, p. 156.

²⁰⁷ LAHTELA, *op. cit.*, p. 282.

²⁰⁸ MAGISTRO, *op. cit.*, p. 214.

²⁰⁹ PARKER, *op. cit.*, p. 28.

²¹⁰ SECK *et al.*, *op. cit.*, p. 56.

économies nationales²¹¹ donna une valeur nouvelle à ces terres, qui ne tardèrent pas à susciter la convoitise. Dès 1983 s'opéra en Mauritanie une réforme foncière visant notamment la redistribution des terres aux Haratins, ex-esclaves récemment émancipés, qui eut pour conséquence de renforcer la dépendance des Haratins envers leurs anciens maîtres beydanes et qui, au final, profita presque exclusivement aux hommes d'affaires maures. Ainsi, cette réforme foncière eut pour corollaire de réactualiser les rapports hiérarchiques traditionnels²¹², attisant les tensions entre populations négro-africaines de la Vallée et arabes du nord²¹³. Plus qu'un simple conflit de classes, l'enjeu du conflit sénégal-mauritanien, pour Homer-Dixon, était le pouvoir découlant de la possession des terres exploitables où les perspectives d'intensification de l'agriculture étaient bonnes²¹⁴.

Selon Homer-Dixon, l'on retrouve deux sources de dégradation environnementale causées par l'homme au cœur du conflit de 1989 : la dégradation des ressources foncières et la pression démographique. De celles-ci découle un déficit alimentaire qui, à son tour, a incité les autorités à concevoir d'ambitieux projets de développement en guise de réponse aux défis auxquels elles étaient confrontées²¹⁵. Combinés, ces facteurs ont fait exploser la valeur des terres dans les zones permettant une transition rapide vers une agriculture intensive, des terres que se sont habilement arrogées les élites beydanes par une modification de la législation foncière abrogeant les droits ancestraux des Haratins à cultiver, faire de l'élevage et pêcher aux abords du fleuve²¹⁶. Dans le cas du conflit sénégal-mauritanien, la rareté environnementale a catalysé des changements dans la gestion et les usages des ressources hydriques, tant au plan des politiques qu'au plan de la vision économique. Par le biais de ces changements, la rareté environnementale a permis aux élites de creuser à leur avantage les iniquités de répartition des ressources²¹⁷. La rareté environnementale n'est donc pas que le résultat d'institutions et de politiques déficientes; elle peut également les influencer de façon nuisible.

Le conflit de 1989 constitue un exemple typique du phénomène de capture des ressources par les groupes puissants d'une société. Cette usurpation a entraîné la marginalisation écologique des classes défavorisées, ce qui renforce la rareté environnementale et augmente les risques d'instabilité sociale²¹⁸, menant, dans ce cas, à l'éclatement de violences, de part et d'autre du fleuve. En somme,

²¹¹ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 46.

²¹² *Ibid.*, p. 71.

²¹³ SECK *et al.*, *op. cit.*, p. 46.

²¹⁴ HOMER-DIXON (b), *op. cit.*, p. 12.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 13.

²¹⁶ HOMER-DIXON (d), *op. cit.*, p. 361.

²¹⁷ HOMER-DIXON (b), *op. cit.*, p. 35.

²¹⁸ OHLSSON (a), *op. cit.*, p. 43.

bien que de prime abord les incidents de 1989 puissent sembler découler directement de questions identitaires, le facteur ethnique ne peut expliquer seul le conflit sénégal-mauritanien. Conjonctures mondiale et nationales difficiles, dérèglement de l'équilibre séculaire, mise au ban obligée de certains savoir-faire traditionnels, dégradation des conditions économiques et sanitaires, exacerbation des disparités socioéconomiques et détérioration du milieu de vie composent un amalgame complexe de facteurs ayant mené à la crise sénégal-mauritanienne. Une part importante de ces facteurs est liée, directement ou indirectement, à la question de l'eau, plus spécifiquement aux décisions concernant l'utilisation des ressources hydriques et aux aménagements découlant de ces choix.

1.3.2. LES RELATIONS SÉNÉGALO-MAURITANIENNES POST-1989

Bien que certaines actions aient été menées par l'OMVS afin d'endiguer les effets néfastes des infrastructures érigées et que l'Organisation tende maintenant vers une démarche participative, il serait prématuré de conclure à une disparition complète des tensions à la suite de ces initiatives. Le Dr Serigne Modou Fall, enseignant et chercheur à l'UGB, offre une analyse intéressante de l'état contemporain des relations entre le Sénégal et la Mauritanie. Fall y relève trois types de conflits, patents ou latents, qu'il convient de présenter afin de mieux saisir la complexité des relations entre communautés riveraines du fleuve Sénégal, de connaître les principaux facteurs qui régissent ces rapports et de comprendre les nuances teintant leurs interrelations²¹⁹.

Le premier type de conflit appartenant à la catégorisation de Fall a trait à la question de l'eau. Il fait notamment référence aux projets sénégalais du Canal du Cayor et des vallées fossiles, projets qui ont suscité des tensions entre le Sénégal et son voisin septentrional. Dans le cadre du projet de revitalisation des vallées fossiles, le Sénégal visait à faire revenir l'eau dans des terres du Ferlo où les affluents du fleuve Sénégal sont taris par la sécheresse. « Ceci impliquerait la concentration des eaux de ruissellement, mais surtout le détournement des crues des fleuves Sénégal, Siné, Saloum et Gambie, qui se perdent dans la mer »²²⁰. Pour parer à ces éventuels conflits, l'OMVS s'est dotée d'une *Charte des eaux* définissant les règles d'utilisation des eaux du fleuve. L'article 10 de cette même *Charte* stipule que « le captage des eaux du fleuve est soumis à un régime d'autorisation préalable ou de déclaration »²²¹ et définit les opérations soumises à une autorisation, les autres nécessitant

²¹⁹ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 8 mars 2012.

²²⁰ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 99.

²²¹ *Chartes des eaux du fleuve Sénégal*, article 10.

seulement une déclaration. Bien qu'un outil, plus précisément une nomenclature des seuils d'autorisation ou de déclaration des opérations, soit prévu pour permettre aux autorités compétentes d'accorder ou de refuser l'opération, Fall note que cette disposition tarde à être mise en place.

Le second type de conflit concerne, selon Fall, les ressources naturelles, telles que les ressources halieutiques. Il convient ici de noter que l'élément premier expliquant ce conflit est lié à la suspension de l'accord de pêche entre les deux États, de 1989 à 1998²²². Fall indique qu'il s'agit d'un conflit récurrent opposant les pêcheurs du quartier de Guet Ndar, à St-Louis²²³ aux garde-côtes mauritaniens, qui doivent appliquer les lois de leur pays. Lorsque fut constatée la valeur potentielle des ressources halieutiques, explique-t-il, un entrepreneuriat a émergé pour exploiter ces ressources, ce qui mena par la suite à la mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire très strict par l'État mauritanien. Or, les pêcheurs de Guet Ndar étant parmi les plus réfractaires à cette nouvelle réglementation l'ont enfreinte à maintes reprises; certains ont été emprisonnés, leur matériel fut confisqué²²⁴ et des morts ont été enregistrés. Cette question est devenue un enjeu de la campagne électorale présidentielle de 2012-2013. En effet, Fall souligne que les candidats sont généralement appelés à se prononcer sur les revendications « virulentes et quasi permanentes » des pêcheurs Guet Ndarois²²⁵.

Le troisième type de conflit identifié par Fall s'articule autour de revendications sociales et oppose les Haratins et les Beydanes mauritaniens. Ces tensions prennent leurs origines dans les disparités socioéconomiques notables entre les deux principaux groupes ethniques peuplant la Mauritanie. Comme l'explique Fall, le statut d'anciens esclaves colle toujours à la communauté haratine et celle-ci tente de marquer son opposition aux iniquités survivant à l'abolition de l'esclavage en 1981, et ce, par différentes actions de contestation s'en prenant à l'autorité de l'État mauritanien. Les Haratins, dont une composante est incarnée par les Forces de libération africaines de Mauritanie (FLAM), ont été associés à plusieurs coups, à tort ou à raison, ce qui a parfois des répercussions sur les relations entre le Sénégal et la Mauritanie, le second soupçonnant le premier de faciliter l'asile aux rebelles et de leur offrir un terrain de préparation pour de prochaines attaques²²⁶.

²²² Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

²²³ Un quartier de St-Louis sis sur la Langue de Barbarie ayant une grande densité de population.

²²⁴ Entre 1997 et 1998, les garde-côtes mauritaniens ont saisi sur les pêcheurs de Guet Ndar, des pirogues, des moteurs et des filets d'une valeur supérieure à 152 450 euros (Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall)

²²⁵ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

²²⁶ *Ibid.*

Ces conflits n'ont pas la même source ni la même nature, mais s'imbriquent, se chevauchent, se superposent les uns aux autres. Pour Fall, il est primordial de savoir déconnecter ces différents types de conflits. D'une part, les conflits entourant les ressources naturelles sont plutôt localisés et généralement récurrents. D'autre part, l'on compte des conflits à teneur politique entre les composantes d'un même pays et où l'aspect ethnique ou tribal est très fort qui influent sur les relations entre autorités sénégalaises et mauritaniennes. Par conséquent, aux yeux de Fall, nous sommes en présence d'un cocktail explosif qui comprend des tensions autour des ressources en eau, des tensions autour des ressources du littoral ainsi que les répercussions des tensions internes mauritaniennes sur les relations diplomatiques sénégal-mauritaniennes²²⁷.

Les précisions apportées par cet aparté nous permettront de mieux nuancer l'évolution des relations entre communautés riveraines et surtout, démontrent l'importance d'une étude à caractère multiscale comme plusieurs tensions émergent au niveau local, tandis que d'autres prennent racine dans les velléités politiques s'articulant autour de la question ethnique, alors que certaines relèvent de considérations diplomatiques nationales.

2. PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE

L'aménagement des rives du fleuve Sénégal, qui s'est buté à plusieurs obstacles et qui a entraîné son lot de contrecoups, met en exergue des conflits interethniques, internationaux et entre associations paysannes et organismes étatiques²²⁸. En ce qui concerne la dernière de ces oppositions énumérées, rappelons qu'il a souvent été reproché à l'OMVS de ne pas consulter les communautés locales avant d'entreprendre ses ambitieux projets : « si ces programmes d'aménagement ont été présentés comme conçus principalement en faveur des populations riveraines, ils ont toutefois été réalisés sans leur participation, ni en concertation avec elles »²²⁹. Aussi, comme indiqué précédemment, parmi les détonateurs du conflit sénégal-mauritanien, plusieurs auteurs soulignent l'importance de la mise en valeur du fleuve Sénégal, qui chambarda modes de subsistance séculaires d'une part, et exacerba inégalités sociales d'autre part. En réponse à ces critiques, l'OMVS semble effectivement avoir pris une tangente plus participative. Par conséquent, pour le présent projet de recherche, nous avons jugé intéressant de nous pencher sur l'implication des communautés locales

²²⁷ Entretien avec Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

²²⁸ DESCROIX (a), *op. cit.*, p. 450.

²²⁹ VANDERMOTTEN, *op. cit.*, p. 60.

dans la gestion des ressources du bassin du fleuve Sénégal et son incidence sur l'évolution des relations entre les différentes communautés.

2.1. QUESTION DE RECHERCHE

La problématique générale de recherche qui sous-tend le présent projet pourrait se traduire par la question suivante : *quels sont les effets de la gestion participative des ressources naturelles sur l'évolution des relations entre les différentes parties prenantes et au sein des communautés locales concernées?* Appliquée au cas particulier du fleuve Sénégal, cette question de recherche concerne la gestion participative des ressources du fleuve Sénégal et ses impacts sur les relations entre populations riveraines. De manière plus spécifique, il serait donc intéressant de s'interroger sur la dynamique actuelle entre l'implication des communautés locales dans la gestion de l'eau et le niveau de tensions observables. Par conséquent, la question de recherche se pose comme suit : *aux abords du fleuve Sénégal, comment se matérialise la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS et quels en sont ses effets sur l'évolution des relations entre populations riveraines?* Cette question de recherche sera traitée en conservant à l'esprit les questionnements corollaires suivants : *tous les acteurs concernés y sont-ils effectivement impliqués? Est-ce qu'une planification et une gestion des ressources en eau impliquant les populations locales permettent de meilleures relations entre les communautés riveraines? Quelle incidence la gestion participative a-t-elle sur le niveau de tensions observable?*

2.2. PERTINENCE DE L'ÉTUDE

Bien que maintes analyses aient décortiqué les enjeux sous-jacents au conflit sénégalomauritanien et que plusieurs chercheurs aient dénoncé les conséquences des projets de l'OMVS et la nécessité d'intégrer les populations locales aux processus décisionnels, il appert que peu d'études portent sur l'évolution post-conflit des relations entre communautés riveraines. De surcroît, le nombre de ces études se voit encore plus restreint lorsque l'on y intègre la dimension de gestion participative. À plus large échelle, bien que les études de cas sur la gestion participative pullulent, peu d'entre elles centrant leur analyse sur le lien entre fluctuations des tensions au sein des usagers et populations locales d'un bassin hydrographique donné d'une part, et gestion participative d'autre part, ont pu être recensées. Par conséquent, il nous semble intéressant d'étudier comment les tensions ont évolué au regard d'une politique de l'OMVS se voulant plus à l'écoute des populations. Eu égard aux échecs des politiques de développement de la seconde moitié du 20^e siècle et face au

triste constat que les populations locales des pays en voie de développement ont souvent écopé des idées mégalomanes de leurs dirigeants et des bailleurs de fonds internationaux, nous croyons qu'à l'aube d'une ère de consultation et d'implication des citoyens dans la gestion des ressources naturelles, impulsée en 1992 au Sommet de la Terre, cette étude prend toute sa pertinence.

CHAPITRE III

CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODOLOGIE

1. CADRE THÉORIQUE

1.1. DÉFINITION DES CONCEPTS CENTRAUX

Participation du public, gouvernance collaborative, gestion participative... il semble que plusieurs termes puissent servir à qualifier cette propension à inclure davantage les citoyens dans les processus décisionnels ayant trait à la gestion des ressources naturelles. Loin d'être inédite, cette tendance a néanmoins crû en importance dans les dernières décennies, devenant le leitmotiv de plusieurs institutions internationales. À titre d'exemple, pensons notamment à l'Agenda 21 dont une composante-clé est la consultation des populations et à différents projets de la Banque mondiale qui incluent désormais ce volet par souci d'une efficacité accrue et pour une meilleure transparence²³⁰. Du Canada à l'Indonésie en passant par le Brésil et l'Afrique du Sud, plusieurs pays ont emboîté le pas aux institutions internationales et se sont tournés vers une démarche plus inclusive pour la gestion de leurs ressources naturelles – notamment l'eau – et leurs projets de développement. Les différentes appellations visant à traduire cette idée d'une implication accrue des communautés touchées par la gestion d'une ressource ou un projet de développement sont-elles synonymes? Avant d'aller plus loin, il convient de s'attarder aux nuances contenues dans chacun de ces termes afin d'identifier lequel ou lesquels s'appliquent à notre cas d'étude.

1.1.1. PARTICIPATION DU PUBLIC

Selon Paul, la participation du public est le « processus dans lequel les bénéficiaires visés agissent collectivement pour influencer la direction et l'exécution de projets de développement qui les concernent dans le but d'accroître leur bien-être »²³¹. Eneji *et al.* explicitent cette définition de Paul en soutenant que la participation peut être comprise comme une « action délibérée de la population et du gouvernement pour parvenir à la formulation, la planification et la mise en œuvre d'une stratégie répondant à un besoin spécifique »²³². Selon le collectif, la définition que donne Chambers de la participation du public est simple et claire : il s'agit d'une « tentative de la part des partenaires de

²³⁰ Christina W. ANDREWS et Michiel S. DE VRIES, « High expectations, varying outcomes decentralization and participation in Brazil, Japan, Russia and Sweden », *International Review of Administrative Sciences*, vol. 73, n° 3, 2007, p. 425.

²³¹ Samuel PAUL, « Community participation in World Bank projects », *Finance and Development*, vol. 24, n° 4, 1987, p. 20. (Notre traduction)

²³² ENEJI, V C O *et al.* « Problems of public participation in biodiversity conservation: the Nigerian scenario », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 27, n° 4, décembre 2009, p. 301. (Notre traduction)

développement de mener une consultation élargie et d'impliquer les communautés rurales concernées par les projets »²³³. Selon ces auteurs, cela doit se traduire par l'implication des communautés locales dans les processus décisionnels, la planification et la mise en œuvre de tout projet dans une aire donnée²³⁴. Malgré quelques nuances, ces différentes définitions de la participation du public mettent toutes en exergue un changement des paradigmes de gestion : des traditionnelles approches descendantes (*top-down*), l'on bascule vers une approche ascendante (*bottom-up*) où consultation élargie et implication des parties prenantes (*stakeholders*) – usagers, bénéficiaires, communautés locales, etc. – sont de mise²³⁵.

1.1.2. GOUVERNANCE COLLABORATIVE

Un autre terme, moins fréquemment rencontré dans la littérature, reflète l'idée d'un partenariat entre les agences gouvernementales et la population; il s'agit de la gouvernance collaborative, un type de gouvernance qui réunit des acteurs publics et privés travaillant dans un cadre défini afin d'établir des règles d'intendance des biens publics²³⁶. La gouvernance collective est définie par Ansell et Gash comme étant :

*A governing arrangement where one or more public agencies directly engage non-state stakeholders in a collective decision-making process that is formal, consensus-oriented, and deliberative and that aims to make or implement public policy or manage public programs or assets*²³⁷.

Selon ces auteurs, cette définition, passablement restrictive, comporte six éléments essentiels : (1) le forum est initié par des institutions ou agences publiques, (2) des acteurs non étatiques participent au forum, (3) les participants sont réellement impliqués dans les processus décisionnels et non simplement consultés par les agences publiques, (4) le forum est formellement organisé et des rencontres rassemblent les différents acteurs, (5) le forum vise le consensus (bien qu'en pratique celui-ci ne soit pas toujours atteint) et, finalement, (6) le centre d'intérêt est une politique publique ou la gestion publique²³⁸. Notons que, selon Ansell et Gash, la gouvernance collaborative ne se réduit jamais qu'à la simple consultation.

²³³ *Ibid.*, p. 302. (Notre traduction)

²³⁴ *Loc. cit.*

²³⁵ *Loc. cit.*

²³⁶ Chris ANSELL et Allison GASH. « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 18, n° 4, 2008, p. 545.

²³⁷ *Ibid.*, p. 544.

²³⁸ *Ibid.*, p. 544-545.

1.1.3. GESTION PARTICIPATIVE

Étant donné qu'elle touche à maints aspects spécifiques au contexte socioculturel, tels que l'économie, la sociologie et l'écologie, il est ardu de donner une définition précise du concept de gestion participative s'appliquant à tous les domaines auxquels il se réfère²³⁹. Malgré cela, pour les besoins du présent mémoire, deux définitions ont été retenues. La première est celle de Nkwinkwa. Selon cet auteur, la gestion participative « [...] fait référence à un mode de gestion qui met en présence une multitude d'acteurs souvent désignés sous le vocable de « parties prenantes » aux intérêts souvent contradictoires, mais tous intéressés par la gestion commune d'un même écosystème [...] »²⁴⁰. La seconde définition retenue est celle de Borrini-Feyerabend *et al.* qui définissent la gestion participative comme une « situation dans laquelle au moins deux acteurs négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources naturelles »²⁴¹.

Ce collectif d'auteurs circonscrit bien les principales caractéristiques de la gestion participative, « une approche pluraliste de la gestion des ressources naturelles (RN) faisant appel à divers partenaires assumant des rôles variés et qui tendent généralement vers des objectifs [communs] »²⁴². Ces objectifs sont usuellement la protection de l'environnement, l'exploitation durable des ressources naturelles et la répartition équitable des bénéfices et responsabilités découlant de l'exploitation des ressources. Afin d'être efficient et de se développer convenablement, ce processus doit respecter certains principes de base – tels que l'accès total aux informations et questions pertinentes, la liberté de s'organiser et d'exprimer les besoins et préoccupations, un milieu exempt de discrimination, une volonté de part et d'autre de négocier, la confiance dans le respect des accords, etc. Toutefois, il va sans dire que ce processus complexe entraîne son lot de défis : longueurs, confusion occasionnelle, fréquents changements, diffusion d'informations parfois antinomiques, etc.²⁴³.

²³⁹ BORRINI-FEYERABEND, Grazia. *Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte*, Série sur les politiques sociales, UICN Union Mondiale pour la Nature, 1997, p.57; Robert NKWINKWA, « La gestion participative des forêts : expériences en Afrique de l'Ouest et au Cameroun », dans B. FOAHOM, W.B.J. JONKERS, P.N. NKWI, P. SCHMIDT et M. TCHATAT (éditeurs), *Sustainable management of African rain forest. Part I: Workshops*, Compte rendu de la Conférence tenue à Kribi (Cameroun) en novembre 1999, 2001, p. 155.

²⁴⁰ NKIWINKWA, *op. cit.*, p. 155.

²⁴¹, Grazia BORRINI-FEYERABEND, Taghi FARVAR, Jean-Claude NGUINGUIRI et Vincent Awa NDANGANG. *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action*, GTZ et UICN, Kasperek Verlag, Heidelberg (Allemagne), 2000, p. 1.

²⁴² *Loc. cit.*

²⁴³ *Loc. cit.*

Selon cette définition, il apparaît que participation du public et gouvernance collective, telles que définies précédemment, sont partie intégrante de la gestion participative. En effet, pour qu'il y ait gestion participative, le public (plus spécifiquement les individus et groupes d'individus concernés par une problématique) doit être amené à participer aux processus décisionnels dans le cadre d'un partenariat établi entre des organismes étatiques et les parties prenantes, où les différentes parties travaillent collégialement à l'achèvement d'objectifs communs liés à la gestion d'une ou de plusieurs ressources naturelles.

1.1.4. LES PARTIES PRENANTES

Dans la littérature anglophone, un terme revient très fréquemment lorsqu'il est question de participation du public, de gouvernance collaborative et de gestion participative : *stakeholders*. Ce terme sera traduit par celui de « parties prenantes » dans le cadre de ce travail. Les parties prenantes sont, selon Hemmati *et al.*, « des individus ou des groupes qui ont un intérêt sur une question donnée »²⁴⁴. Selon eux, cela comprend les personnes influençant la décision ou pouvant l'influencer, ainsi que ceux qui seront affectés par celle-ci. Selon Grimble et Chan, les parties prenantes sont « tous ceux qui affectent, ou seront affectés par, les décisions politiques et les actions du système »²⁴⁵. Dans le cadre d'une gestion participative des ressources, peuvent être parties prenantes des individus représentant des groupes d'intérêts, des communautés et groupes sociaux, des entreprises, des ONG, des institutions ainsi que des agences étatiques²⁴⁶. Selon Ansell et Gash, ces dernières ont cependant un rôle particulier de leader à jouer²⁴⁷. En ce qui a trait à l'identification des parties prenantes, soit les usagers de l'eau, il convient de noter que celles-ci incarnent également les usagers de l'espace. Ainsi, dans un bassin versant seront considérés comme usagers de l'eau les agriculteurs, éleveurs, bûcherons, etc., « car leur activité a, ou a eu, ou aura, ou pourrait avoir une influence sur la ressource, que ce soit en termes de débits (quantités prélevées), de régimes (quantités stockées puis restituées [...]) ou de qualité (eaux prélevées puis restituées souillées ou polluées) [...] »²⁴⁸.

²⁴⁴ Minu HEMMATI, Felix DODDS, et Jasmin ENAYATI, *Multi-stakeholder processes for governance and sustainability: Beyond deadlock and conflict*, Londres : Earthscan, 2002, p. 2. (Notre traduction)

²⁴⁵ Robin. J. GRIMBLE et Man-Kwun CHAN. « Stakeholder analysis for natural resource management in developing countries: Some practical guidelines for making management more participatory and effective », *Natural Resources Forum*, vol. 19, n° 2, 1995, p. 533-534. (Notre traduction)

²⁴⁶ GRIMBLE & CHAN, *op. cit.*, p. 114; SMILEY, Shirley, Rob de LOË et Reid KREUTZWISER. « Appropriate Public Involvement in Local Environmental Governance: A Framework and Case Study », *Society & Natural Resources*, vol. 23, n° 11, p. 1044.

²⁴⁷ ANSELL & GASH, *op. cit.*, p. 546.

²⁴⁸ DESCROIX (b), *op. cit.*, p. 85-86.

Il est péremptoire de bien saisir cette conception des parties prenantes en lien avec les différentes appellations traduisant une démarche inclusive. En effet, loin de n'être qu'une simple consultation citoyenne pour tâter le pouls ou par réflexe démocratique, la gestion participative et, en l'occurrence, la participation du public ainsi que la gouvernance collaborative telles qu'entendues dans le cadre de ce mémoire, réunissent les parties prenantes afin de cerner les intérêts de chacune et de connaître les réalités auxquelles elles font face. Cette collégialité permet aux instigateurs des projets, ainsi qu'à tous ceux étant potentiellement affectés par ceux-ci, d'échanger des informations et de travailler à l'élaboration d'une solution consensuelle.

1.2. AVANTAGES ET ÉCUEILS DE LA GESTION PARTICIPATIVE

À l'instar de nombreux auteurs, Gunton et Day l'ont souligné: « *In environmental management, the benefits of collaboration are increasingly being recognized [...]* »²⁴⁹. La gestion participative et les différentes démarches inclusives sont de plus en plus fréquemment rencontrées dans divers secteurs d'activités, notamment dans celui des ressources naturelles. Il va sans dire que cette tendance croissante, que plusieurs auteurs perçoivent comme un levier pour des transformations sociales²⁵⁰, s'explique par les nombreux avantages qu'elle confère aux sociétés qui y adhèrent. Parmi ceux-ci, notons la diminution des conflits entre parties prenantes; une approche holiste permettant d'intégrer les problématiques sociales, économiques et environnementales; une définition plus efficace des problématiques en cause; de meilleures assises grâce à une information plus diversifiée et, par conséquent, de meilleures décisions en matière de gestion des ressources; des solutions plus acceptables socialement; une mise en œuvre plus aisée et pérenne; l'identification de préoccupations qui, autrement, n'auraient pas été abordées par les analystes; la réduction du fossé entre populations et autorités administratives²⁵¹.

²⁴⁹ J.C. DAY, T.I. GUNTON et T.M. FRAME, « Toward environmental sustainability in British Columbia: The role of collaborative planning », *Environments*, vol. 31, n° 2, p. 21-38; cités dans Bruce MITCHELL, « Participatory Partnerships: Engaging and Empowering to Enhance Environmental Management and Quality of Life? », dans *Social Indicators Research, Quality of Life in the Global Context : A Chinese Response*, vol. 71, n° 1/3, mars 2005, p. 126.

²⁵⁰ Renée A. IRVIN et John STANSBURY. « Citizen Participation in Decision Making: Is It Worth the Effort? », dans *Public Administration Review*, vol. 64, n° 1, janvier-février 2004, p. 56.

²⁵¹ Brent K. MARSHALL et Robert E. JONES. « Citizen Participation in Natural Resource Management: Does Representativeness Matter? », *Sociological Spectrum*, vol. 25, n° 6, 2005, p. 717; DARNALL, Nicole et G. Jason JOLLEY. « Involving the Public: When Are Surveys and Stakeholder Interviews Effective? », *Review of Policy Research*, vol. 21, n° 4, 2004, p. 582; Igor MAYER, Jurian EDELENBOS et René MONNIKHOFF. « Interactive Policy Development : Undermining or Sustaining Democracy? », *Public Administration*, vol. 83, n° 1, 2005, p. 181; MITCHELL, *op. cit.*, p. 124.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la gestion de l'eau, le but premier que l'on cherche à atteindre en y incluant les citoyens est une efficience accrue de la gestion²⁵². De surcroît, des bénéfices collatéraux sont entraînés par l'adhésion à cette forme de gestion :

*However, somewhat independent of management outcomes, collaborative decision-making, central to ecosystem-based approaches, may produce social, political, and psychological benefits heralded by advocates of more participatory models (Marshall 2001). The benefits of collaborative decision-making for citizen participants may include an increased sense of political efficacy and more trust in government*²⁵³.

En outre, il est reconnu que les différentes formes de gouvernance collaborative dans la gestion des bassins versants entraînent une amélioration de l'équité sociale, favorisent une meilleure compréhension et acceptation des décisions et responsabilisent les individus²⁵⁴. En effet, Westermann note que si pratiquement toutes les démarches participatives accroissent la crédibilité des autorités aux yeux du public et améliorent le soutien que celui-ci apporte aux projets de gestion hydrique, les démarches les plus inclusives peuvent même faire naître un sentiment d'appropriation desdits projets et, incidemment, aiguïser l'intérêt que les populations portent à ces projets, prenant plus de responsabilités et s'investissant davantage pour contribuer à leur réussite²⁵⁵.

De surcroît, la participation des populations lorsqu'il est question de gestion de l'eau, en permettant l'apport des savoirs locaux et de points de vue variés sur un large éventail de questions, peut rehausser la qualité des décisions prises²⁵⁶. En effet, les différents cadres d'analyse apportés par les parties prenantes qui prennent part à la discussion impliquent différentes visions quant aux causes et effets des problématiques rencontrées ce qui facilite l'élargissement de la portée de l'analyse et la reformulation du problème²⁵⁷. Au demeurant, selon Westermann, l'implication des populations dans la gestion de cours d'eau internationaux s'avère être l'avenue présentant le meilleur rapport coût-efficacité, puisqu'elle réduit les risques de protestations et révoltes coûteuses et violentes, en plus de faciliter généralement la mise en œuvre et le suivi des projets²⁵⁸. Comme l'indiquent Bruch *et al.*, « *While the time, financial and personal costs associated with public involvement can deter some agencies, most scholars and practitioners assert that the costs of failing to involve the public generally are greater, and sometimes much*

²⁵² MARSHALL & JONES, *op. cit.*, p. 720.

²⁵³ *Loc. cit.*

²⁵⁴ SMILEY *et al.*, *op. cit.*, p. 1043.

²⁵⁵ Olaf WESTERMANN, « Interstate Collaboration, Local Conflicts and Public Participation in the Nile River Basin », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 132-133.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 132.

²⁵⁷ WARNER et SIMPUNGWE, *op. cit.*, p. 129.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 133.

greater»²⁵⁹. Toutefois, il convient de demeurer prudent : la gestion participative n'est pas une panacée; elle entraîne des défis particuliers inhérents à sa nature inclusive. Plusieurs facteurs minent une participation efficiente du public dans le domaine de la gouvernance environnementale : les rapports de forces et relations de pouvoirs, des compétences et habiletés insuffisantes, une mauvaise représentativité, etc.²⁶⁰.

Des études ont révélé que les couches les plus défavorisées de la société sont souvent marginalisées lorsqu'il est question de gestion hydrique. Lorsqu'elles proviennent des milieux ruraux, ces populations ne détiennent généralement pas les moyens économiques nécessaires à l'exploitation des ressources en eau disponibles et risquent de perdre leur accès à l'eau en raison de leur méconnaissance des institutions légales et de l'inaccessibilité de celles-ci. Elles ne sont que très rarement consultées lors de projets de développement d'envergure – tels qu'un barrage – en raison de leur faible poids politique et, corollairement, voient généralement leurs modes de subsistance et leur qualité de vie se dégrader aux suites desdits projets. De fait, une attention particulière doit être accordée au fait d'inclure ces parties prenantes et de prendre en compte leurs préoccupations dans la gestion de l'eau, quel que soit le canal par lequel on les implique (institutions publiques, société civile ou organismes communautaires)²⁶¹.

La circonspection est de mise également lorsqu'il est question d'établir les paramètres de la démarche. En effet, certaines études démontrent que les résultats obtenus dans le cadre d'une gestion participative de l'eau peuvent parfois être aux antipodes des bénéfices recherchés en sollicitant la participation du public. À titre d'exemple, la communauté d'Orissa, en Inde, n'a pas enregistré d'améliorations face au système conventionnel de gestion de l'eau lorsqu'elle est passée à un système de gestion participative incluant les parties prenantes-usagers. La faible participation communautaire, principalement au sein des groupes marginalisés, dominée par quelques élites, s'explique notamment par l'absence de dynamique de groupe, l'exclusion des pratiques et institutions locales et des droits de propriété mal définis²⁶². Bien que menée dans un contexte particulier où le système de castes est un obstacle majeur à l'intégration de l'ensemble de la communauté, les enseignements que nous pouvons tirer de cette expérience semblent être universels:

²⁵⁹ *Loc. cit.*, p. 133.

²⁶⁰ SMILEY *et al.*, *op. cit.*, p. 1044.

²⁶¹ Helle Munk RAVNBORG (a), « Water and Conflict – lessons learned and options available on conflict prevention and resolution in water governance », Copenhague : Danish Institute for International Studies, août 2004, p. 4-5.

²⁶² Basanta Kumar SAHU, « Pani Panchayat in Orissa, India: The practice of participatory water management », *Development, Local/Global Encounters*, vol. 51, n° 1, 2008, p. 124.

*Implementation of new participatory water management in a diverse social and economic setting [...] without addressing local socioeconomic, cultural and institutional issues and problems of accountability and transparency of existing would led to sub-optimum community participation and collective action in water management and development*²⁶³.

Par ailleurs, Warner et Simpungwe ont révélé que les gens très aisés, à l'instar des plus démunis, ont tendance à ne pas s'impliquer dans les plateformes multiacteurs; les premiers parce qu'ils craignent d'y perdre leurs privilèges et les seconds, parce qu'ils ont l'impression qu'ils ont peu à gagner. En outre, dans certains cas, notamment au Bangladesh, on a observé une monopolisation du pouvoir par les élites, où les plateformes multiacteurs devenaient l'instrument de certains acteurs dominants. Par exemple, les notables locaux nommaient leurs épouses ou leurs filles dans des comités où une certaine proportion de femmes était exigée²⁶⁴. En ce qui a trait à la monopolisation du pouvoir par les élites, ce phénomène correspond au transfert de relations inégalitaires antérieures au sein des espaces de participation. « Ces rapports de force se trouvent alors institutionnalisés et les plateformes participatives de gestion de l'eau peuvent devenir des mécanismes de cooptation par lesquels les acteurs influents font accepter aux autres des politiques qui ne sont pas à leur avantage »²⁶⁵. Il est à noter que certaines traditions peuvent également entraver la participation des jeunes, des femmes et des plus pauvres, comme « le simple respect de l'autorité des anciens, des propriétaires terriens, des chefs ou des hommes en général »²⁶⁶. En somme, malgré des bénéfices très attrayants, certains principes de base doivent être respectés et certains écueils doivent être soigneusement évités si l'on veut optimiser les apports de l'adhésion à une gestion participative des ressources.

1.2.1. L'ÉCHELLE DE PARTICIPATION ADÉQUATE

L'un des écueils auxquels se heurte la décentralisation, mise à part la réticence habituelle des autorités nationales à partager leurs pouvoirs, est la tendance erronée à arrimer automatiquement le niveau de participation approprié le plus bas et l'échelle locale. Ce raccourci n'est pas toujours valable, puisque le niveau de participation adéquat varie en fonction de la problématique à traiter. Par exemple, s'il est question d'un système d'irrigation artésien, le niveau de participation le plus bas sera fort probablement local, mais s'il s'agit de contrôler la crue à l'aide d'un barrage, l'échelle optimale sera plus vraisemblablement régionale ou transfrontalière. Somme toute, il demeure très ardu de

²⁶³ *Ibid.*, p. 125.

²⁶⁴ WARNER et SIMPUNGWE, *op. cit.*, p. 113.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 114.

²⁶⁶ *Loc. cit.*

tracer une ligne claire entre les différents niveaux de participation appropriés lorsqu'il est question de gestion de l'eau²⁶⁷ : « *While sounding attractive, the practical implications of the subsidiarity principle are less obvious, as neither specific water resources nor specific water management functions can unambiguously be assigned to specific and neatly demarcated levels* »²⁶⁸.

1.2.2. DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARTICIPATION

L'*European Water Framework Directive* (WFD) distingue trois différents niveaux de participation du public : le partage d'informations, la consultation et la participation active (*active involvement*). Le premier niveau, soit le partage d'information, ne constitue pas à proprement parler un acte participatif, mais est un prérequis à la transparence et à l'imputabilité des décisions. La consultation, quant à elle, est une approche descendante (*top-down*) qui consiste à s'enquérir des opinions des différentes parties prenantes et du public, mais la prise en compte de ces avis n'est pas garantie, elle est à la discrétion des décideurs qui organisent la consultation. Enfin, au niveau de la participation active (*active involvement*) les parties prenantes et le public sont impliqués de manière active dans les processus de planification et décisionnels, partageant la responsabilité de la gestion du bassin versant en question²⁶⁹.

2. CADRE D'ANALYSE

2.1. HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Comme nous l'avons vu précédemment, notre intention première est de comprendre comment la gestion participative des ressources naturelles influe sur les relations entre populations riveraines. Au regard de la théorie, il appert que la gestion participative peut être un moyen privilégié pour atténuer les conflits entre parties prenantes en raison des nombreux bénéfices qu'elle entraîne et de l'espace de dialogue qui y est inhérent. Bien évidemment, certains principes de base – énumérés précédemment – doivent être respectés afin que ce choix soit optimisé et que les rapports de force présents dans les communautés visées ne s'y reproduisent pas au détriment des groupes historiquement marginalisés.

²⁶⁷ BOESEN et RAVNBORG, *op. cit.*, p. 156.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 157.

²⁶⁹ WESTERMANN, *op. cit.*, p. 132.

Le cas du bassin du fleuve Sénégal a été choisi comme cas d'étude afin de répondre à la question de recherche. Les hypothèses que nous vérifierons dans le cadre de ce mémoire, appliquées au cas d'étude, sont les suivantes : *la démarche inclusive de l'OMVS se traduit par la mise en place de structures locales et régionales où les différentes parties prenantes peuvent s'exprimer, apporter leurs idées et jouent un rôle dans la prise de décisions. Dans les localités où un tel partenariat s'est développé entre l'OMVS et toutes les parties prenantes concernées et où une gestion et une planification concertées de l'eau et des ressources du fleuve ont été instaurées, les tensions entre usagers et communautés riveraines ont diminué parallèlement à l'instauration de cette collaboration. Cependant, dans le cas où certains fondements de la gestion participative ne sont pas respectés (pensons notamment à la représentativité des acteurs et à l'instauration d'un réel espace de dialogue), les tensions sont toujours présentes, voire décuplées.*

2.2. VARIABLES ET INDICATEURS

La relation étudiée dans le cadre de ce mémoire concerne l'incidence de la gestion participative du fleuve Sénégal sur l'état des relations entre communautés riveraines. Les variables indépendantes à l'étude sont donc le degré d'implication des populations, l'importance du transfert de responsabilités effectué et le pouvoir des communautés du fleuve d'infléchir les décisions qui ont un impact sur leur vie dans le cadre de la démarche inclusive de l'OMVS. Ces variables se traduisent respectivement par le nombre et la qualité des projets portés par les communautés riveraines ainsi que par leur perception d'être partie prenante à la gestion du bassin du fleuve Sénégal; par les responsabilités nouvellement acquises quant à la gestion de leurs ressources hydriques et par l'implantation d'un processus nouveau de prise de décision qui inclut différents groupes sociaux; et finalement, par la perception des communautés locales quant à leur capacité d'influer sur les décisions prises par l'OMVS quant au développement du bassin ou aux différents projets qui y sont inhérents. L'évolution des relations entre communautés riveraines constitue la variable dépendante de cette étude. Les indicateurs permettant d'observer la variation ou le *statu quo* des relations entre communautés riveraines sont le nombre et l'intensité de conflits et tensions recensés ainsi que la perception des répondants de l'état des relations à l'échelle intra et intervillageoise, interriveraine et entre les communautés locales et l'OMVS.

2.3. INTERDISCIPLINARITÉ DU MÉMOIRE

Ce projet de recherche a pour but d'étudier les effets de la gestion participative des ressources naturelles sur les relations entre usagers et parties prenantes. Certes, plusieurs disciplines académiques constitueraient un prisme d'analyse intéressant pour répondre à la problématique de ce mémoire. Parmi celles-ci, la science politique peut être définie comme l'« étude scientifique des phénomènes politiques en vue d'en découvrir le sens, d'en saisir la mécanique, d'en comprendre la portée »²⁷⁰. Les auteurs s'accordent généralement pour dire qu'il existe trois familles de phénomènes politiques : l'État, les institutions et les régimes politiques; le pouvoir; et finalement « les faits sociaux dans leur aspect dynamique : les acteurs, leurs intérêts, leurs stratégies, de même que les idées, les projets et les idéologies qu'ils véhiculent »²⁷¹. La présente étude touche surtout à la troisième de ces familles, aux niveaux subétatique et interétatique, puisqu'il est ici question d'analyser les interactions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre institutionnel de l'OMVS, entre les différents acteurs d'un bassin hydrographique, d'analyser les processus décisionnels et d'étudier le mode de gestion des ressources naturelles qui y est appliqué et d'évaluer son incidence sur les relations entre les acteurs. Par conséquent, le choix de la science politique comme prisme d'analyse se justifie aisément.

Néanmoins, l'intégration d'une seconde discipline pour mener à bien cette recherche permettra d'enrichir ce mémoire. Par conséquent, nous aurons également recours à la géographie, plus précisément à l'un de ses sous-champs, la géopolitique, pour répondre à la question de recherche. Vu la pluralité des « facteurs qui entrent en jeu dans les questions de partage et de gestion de l'eau : facteurs économiques, sociaux, politiques; acteurs multiples; poids des représentations »²⁷², ce choix de recourir à la géopolitique se justifie par les nombreux angles d'approche que permet d'intégrer cette démarche. En effet, dans le cadre d'une analyse multidisciplinaire, la géopolitique permet le mariage des « géographies physique et humaine, tout en rassemblant géographie, sociologie, sciences politiques, histoire, anthropologie »²⁷³. Un aspect fondamental de la géopolitique, bien qu'il ne soit pas exclusif à cette branche de la géographie, est « l'articulation de l'étude des [différents] éléments [...] selon une approche multiscalaire »²⁷⁴. Ainsi, l'approche géopolitique permet

²⁷⁰ Philippe BOUDREAU *et al.*, *350 mots clés de science politique*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 1998, p. 118.

²⁷¹ *Loc. cit.*

²⁷² Frédéric LASSERRE (b), « Des rivalités de pouvoir sur des territoires : de la pertinence de la géopolitique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, p. 376 [En ligne]: <http://id.erudit.org/iderudit/014878ar> (Page consultée le 17 octobre 2011).

²⁷³ *Ibid.*, p. 371.

²⁷⁴ Frédéric LASSERRE et Emmanuel GONON, *Manuel de géopolitique : Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris : Armand Colin, Collection U, 2008, p. 54.

également « de souligner les multiples échelles d'analyse pertinentes pour des situations complexes »²⁷⁵, ce qui nous apparaît primordial pour bien saisir la question dans toute sa complexité. L'intégration de ces deux disciplines phares, soit la science politique et la géographie, dans ce mémoire permettra également de répondre à l'objectif d'interdisciplinarité de l'Institut québécois des hautes études internationales.

2.4. UNE ANALYSE MULTISCALEAIRE

Le lecteur aura pu le comprendre, l'étude des relations des communautés riveraines du fleuve Sénégal ne peut se limiter à une unique échelle d'analyse. Par exemple, « une approche limitée à l'échelle des États ne permet pas de rendre compte des réalités locales et des représentations associées, des dispositifs spatiaux mis en œuvre par les différents acteurs observables à grande échelle, et dont l'ignorance introduit des simplifications regrettables »²⁷⁶. Ainsi, pour répondre à la question de recherche, il importe de conserver une perspective holiste de la question en situant notre analyse à différentes échelles. Par conséquent, le choix d'une analyse multiscalaire, se justifie aisément : « [c]ette démarche consiste à considérer l'inscription des différents phénomènes étudiés à une échelle géographique pertinente, et à recenser les intersections, les chevauchements qui s'opèrent selon les échelles »²⁷⁷. De fait, des considérations régionales (à titre d'exemple les aspects légaux de l'OMVS), nationales (pensons aux différents agendas politiques et aux questions nationales sensibles) et locales (par exemple, les défis particuliers auxquels sont confrontés certains villages du fait des activités de subsistances qui y sont pratiquées) seront croisées pour dresser un portrait complet de la situation aux abords du fleuve Sénégal et en comprendre les diverses interactions.

Étant donné les contraintes liées à la nature de ce travail, il n'est pas possible de faire une analyse exhaustive de tous les éléments inhérents à chacune des échelles, c'est pourquoi nous avons identifié certaines composantes primordiales sur lesquelles centrer notre analyse. Ainsi, dans la présente étude, le niveau régional réfère principalement aux programmes et politiques de l'OMVS – essentiellement ceux se rapportant à la démarche inclusive – ainsi qu'au cadre légal régissant l'organisation. En ce qui a trait à l'échelle nationale, notre attention sera principalement portée sur l'application du nouveau mode de gestion participatif en Mauritanie et au Sénégal. Finalement, les

²⁷⁵ Emmanuel GONON et Frédéric LASSERRE, *Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique*, Paris : L'Harmattan, Collection Raoul-Dandurand, 2001, p.15.

²⁷⁶ GONON et LASSERRE, *op. cit.*, p.450.

²⁷⁷ LASSERRE et GONON, *op. cit.*, p. 54.

singularités de chacun des villages étudiés – entre autres, les défis recensés et améliorations dénotées par les répondants aux suites de la transition vers une gestion participative – constitueront les principaux éléments rattachés à une échelle d’analyse locale. Nous considérons la mise en relation de ces éléments indispensable pour répondre à la question de recherche posée en y apportant les nuances nécessaires.

3. STRATÉGIE DE VÉRIFICATION ET MÉTHODOLOGIE

La stratégie de recherche retenue pour ce mémoire est une étude de cas, soit une « stratégie de recherche empirique qui permet d’étudier des phénomènes contemporains dans la réalité où les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas toujours claires et où il faut habituellement utiliser des sources multiples d’information et d’évidence »²⁷⁸. À cet égard, l’étude de cas, une méthode qualitative, permet de « découvrir et [de] mieux comprendre des phénomènes nouveaux ou difficiles à mesurer »²⁷⁹ en favorisant le développement d’« une connaissance approfondie du comportement des acteurs qui évoluent, des sentiments qu’ils éprouvent ainsi que des interactions qui les lient »²⁸⁰. Pour être mené à bien, le présent travail s’appuie à la fois sur des sources primaires et secondaires. Ainsi, deux méthodes de collectes de données ont été privilégiées : une recherche documentaire et une étude sur le terrain.

3.1. CORPUS D’ANALYSE ET MÉTHODE DE CUEILLETTE DES DONNÉES

3.1.1. RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dans le but d’enrichir le corpus d’analyse, de diversifier les sources d’information et de croiser les perspectives, différents types de documents ont été consultés pour cette étude : articles scientifiques de différentes disciplines (science politique, géographie, anthropologie, sociologie, etc.), rapports et publications de l’OMVS et d’autres organismes œuvrant dans le bassin du fleuve Sénégal, sites Internet, etc. Afin d’obtenir le maximum d’informations pertinentes, la recherche documentaire ne s’est pas limitée aux documents et bases de données disponibles à l’Université Laval et dans les différentes bibliothèques du Québec. En effet, lors d’un séjour sur le terrain, une partie du temps fut allouée à la recherche documentaire dans les bibliothèques des universités sénégalaises Cheikh Anta

²⁷⁸ Gordon MACE et François PÉTRY, *Guide d’élaboration d’un projet de recherche*, 2^e éd., Québec : Presses de l’Université Laval, 2000, p.80.

²⁷⁹ Simon N. ROY, « L’étude de cas », dans Benoît GAUTHIER (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, 5^e éd., Québec : Presses de l’Université du Québec, 2009, p. 208.

²⁸⁰ Yves-Chantal GAGNON, *L’étude de cas comme méthode de recherche*, Québec : Presses de l’Université du Québec, 2005, p. 1.

Diop de Dakar et Gaston-Berger de St-Louis afin d'accéder à des sources complémentaires, plus locales. Des visites ont également été effectuées au siège social de l'OMVS, situé à Dakar, ainsi qu'au Centre régional de documentation, situé à St-Louis, pour obtenir des documents exposant les politiques de l'OMVS en matière de gouvernance locale et des études sur la gestion participative des ressources du fleuve et sur les relations entre populations riveraines.

3.1.2. ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

L'enquête de terrain avait pour objectif de comprendre comment les politiques se rattachant à la gestion participative du fleuve Sénégal, élaborées au niveau des gouvernements et de l'OMVS, sont implémentées de part et d'autre de la frontière sénégal-mauritanienne, de connaître comment elles sont vécues et perçues par les populations concernées ainsi que de mesurer leur incidence sur les relations entre communautés riveraines.

La cueillette des données primaires a été effectuée dans le cadre d'un séjour d'une durée de quatre mois sur le terrain au cours de l'hiver et du printemps 2012. Ce séjour a permis de recueillir des données empiriques difficilement accessibles autrement et surtout, de collecter des informations inédites. En effet, peu d'études mettant en relation l'intégration des parties prenantes dans la gestion des ressources du bassin du fleuve Sénégal et le niveau de tensions observables ont pu être recensées, d'où l'aspect crucial que revêtait l'enquête sur le terrain. Au cours de ce séjour, vingt-six entrevues ont été réalisées auprès de différents spécialistes : représentants de l'OMVS, universitaires, intervenants travaillant dans le bassin du fleuve Sénégal, etc. Le choix des personnes interrogées a été fait avec pour visée de diversifier la provenance institutionnelle et le rôle des répondants dans le processus de gestion participative afin de croiser les informations et perceptions partagées par chaque type d'interlocuteur²⁸¹.

La méthodologie initiale prévoyait la comparaison de deux CLC, un situé en rive gauche et un situé en rive droite du fleuve Sénégal. Il était planifié de mener des enquêtes dans quatre villages, deux de part et d'autre de la frontière sénégal-mauritanienne, rattachés à chacun des CLC. Or, sur le terrain, nous avons constaté que les CLC n'étaient pas assez actifs pour constituer le pivot de l'enquête. En effet, force a été de constater que nombre de spécialistes décriaient la léthargie dans

²⁸¹ La liste des répondants, leur titre et l'organisation pour laquelle ils travaillent ainsi que le pays dans lequel s'est déroulé l'entretien figure à l'Annexe 1.

laquelle baignent les CLC une fois les subventions épuisées et la difficulté de réunir leurs membres régulièrement. Par conséquent, l'inactivité des CLC rendait laborieuse, voire impossible, l'étude de la relation entre l'implantation d'une démarche participative et les relations entre communautés riveraines. En effet, comment mesurer l'incidence d'une démarche inclusive si la structure de participation étudiée est dans un état de quasi-léthargie? Incidemment, nous avons amendé la démarche originelle, afin de cibler des villages dans lesquels des initiatives d'implication des populations avaient été mises en œuvre. Nous avons donc estimé plus intéressant de centrer notre recherche autour des associations d'usagers de l'eau (AdU), des entités situées à une échelle villageoise, plutôt que départementale. Pour ce faire, il a été jugé à propos d'augmenter le nombre de villages visités, passant de quatre à huit.

Au total, huit villages ont été visités, quatre en rive gauche et quatre en rive droite, afin de recueillir les perceptions des communautés locales, de façon à pouvoir comparer la mise en œuvre de la démarche inclusive de part et d'autre du fleuve et de respecter le caractère international intrinsèque à ce mémoire. Alors que la méthodologie initiale prévoyait des entretiens individuels, la majorité des entrevues en village se sont déroulées en petits groupes puisque cela seyait mieux aux répondants. Bien souvent, un repas communautaire succédait aux entrevues et les discussions se poursuivaient dans un cadre plus informel. Aussi, un certain nombre d'informations ont été recueillies lors de ces moments. Conformément à ce qu'exige la tradition, le chef de chacun des villages était contacté pour présenter le projet et solliciter la permission de rencontrer un certain nombre de villageois pour l'étude. Aussi, lors de ces visites, le chef du village était généralement présent, ainsi que les membres siégeant au sein du bureau exécutif de l'AdU. Dans certains villages, des gens n'occupant aucune fonction au sein de l'AdU avaient été préalablement invités aux rencontres, aussi les témoignages d'un petit nombre de femmes, de jeunes ainsi que de paysans n'étant pas directement impliqués au sein de ces associations ont également pu être obtenus. La section suivante précise les critères de sélection retenus pour le choix des villages étudiés.

Afin de mener à bien cet aspect de collecte de données primaires, un canevas d'entrevue permettant d'aborder ces lignes directrices a été élaboré. Le questionnaire servant de guide d'entretien²⁸² pour les entrevues avec les spécialistes et celles avec les villageois était le même, mais fut adapté en fonction de la provenance, du rôle et surtout du niveau de scolarité des répondants. Ainsi, le questionnaire fut généralement simplifié lors des visites en village pour des considérations

²⁸² Le canevas d'entretien est disponible à l'Annexe 2.

pratiques (traduction laborieuse en raison de l'absence de certains termes des dialectes locaux, méconnaissance des politiques inclusives de l'OMVS par les villageois, etc.). Avant chaque entrevue, les personnes interrogées devaient donner leur consentement oral, après avoir été informées des considérations éthiques inhérentes à l'entrevue, conformément aux exigences du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval. Bien que l'étudiante-chercheuse possède un niveau de wolof fonctionnel, un traducteur était toujours présent, afin de favoriser une meilleure compréhension entre la chercheuse et les répondants²⁸³.

Au cours de ces entretiens, nous avons cherché, en premier lieu, à obtenir une description de la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS selon les différentes perspectives existantes : du point de vue des responsables de l'OMVS, des parties prenantes impliquées cette démarche (représentants des communautés locales, d'ONG, d'entreprises, etc.). En second lieu, nous avons tenté de déterminer auprès des personnes interrogées leur compréhension du rôle des différentes parties impliquées dans cette démarche inclusive et leur perception du poids accordé à chacune d'entre elles. En troisième lieu, il a été demandé à chacun des répondants de décrire, le cas échéant, l'évolution des relations qu'ils ont observée depuis la mise en œuvre de cette approche de gestion participative des ressources du fleuve. En dernier lieu, nous nous sommes enquis des effets et impacts de cette tangente inclusive prise par l'OMVS afin d'identifier les apports et les limites de ce mode de gestion.

Bien que soumise aux biais de subjectivité des chercheurs et répondants, cette méthode de cueillette des données semble la plus appropriée à notre étude. En effet, nous croyons que les entrevues semi-dirigées permettent d'explorer la complexité de la situation en faisant ressortir différentes perceptions et, conséquemment, certaines nuances, tout en permettant, de surcroît, de recueillir des informations inédites.

3.2. VILLAGES ÉTUDIÉS

3.2.1. SÉLECTION

La démarche prévue a été ajustée afin de visiter des villages vivant, ou ayant vécu, une transition vers une gestion participative. Conséquemment, la grande majorité des enquêtes ont été effectuées dans des villages appartenant à une zone d'intervention d'un projet-pilote de lutte contre

²⁸³ Les traducteurs nous ayant gratifiés de leurs services se sont engagés à garder confidentiel le contenu des entrevues en signant un *Formulaire d'engagement à la confidentialité*.

le typha, puisque dans le cadre de ce projet, des associations d'usagers ont été créées ou redynamisées, ce qui indique une volonté d'impliquer les populations dans la gestion de l'eau. Pour ce faire, nous avons pris contact avec des bureaux d'assistance technique de l'OMVS, en l'occurrence les Services de l'Énergie en Milieu Sahélien (SEMIS) au Sénégal et le Mauritanian Consulting Group (MCG) en Mauritanie, qui appuient les communautés locales dans leur démarche d'autonomisation. En collaboration avec ceux-ci, nous avons visité un certain nombre de villages dans lesquels de telles démarches avaient été entamées.

Les villages retenus ont été choisis avec pour but de constituer un échantillon diversifié. Aussi, un soin particulier a été accordé au fait de mener des enquêtes tant dans des villages sis à proximité du fleuve que dans les villages situés plus loin, qui dépendent des axes hydrauliques. Également, nous avons retenu certains villages où la composition ethnique est homogène et certains villages où plusieurs ethnies cohabitent. Afin de permettre une comparaison la plus pertinente entre l'application de la politique de gestion participative en Mauritanie et au Sénégal, nous avons tenté de respecter une certaine symétrie longitudinale, de part et d'autre de la frontière. Évidemment, des considérations pratiques – l'accessibilité, des contacts préétablis au sein du village et la disponibilité des répondants – ont également influé sur la composition finale de l'échantillon.

La présente recherche se limite à la portion occidentale du fleuve, soit le Delta et la Basse-Vallée. Bien qu'il eut été intéressant d'étendre l'étude à l'ensemble de la frontière sénégalomauritanienne, des considérations sécuritaires et financières, ainsi que des contraintes de temps ont également fait pencher la balance vers la zone occidentale. Le choix des départements de St-Louis et Dagana, en sol sénégalais, et de Keur Macène et R'Kiz, en sol mauritanien, se justifie également par la présence du barrage de Diama : selon le Dr Seck, les populations sises à proximité du barrage auront tendance à être davantage impliquées et actives puisqu'elles sont fortement touchées et concernées par les effets néfastes du barrage et qu'elles font face à des défis particuliers liés à la gestion de l'eau²⁸⁴.

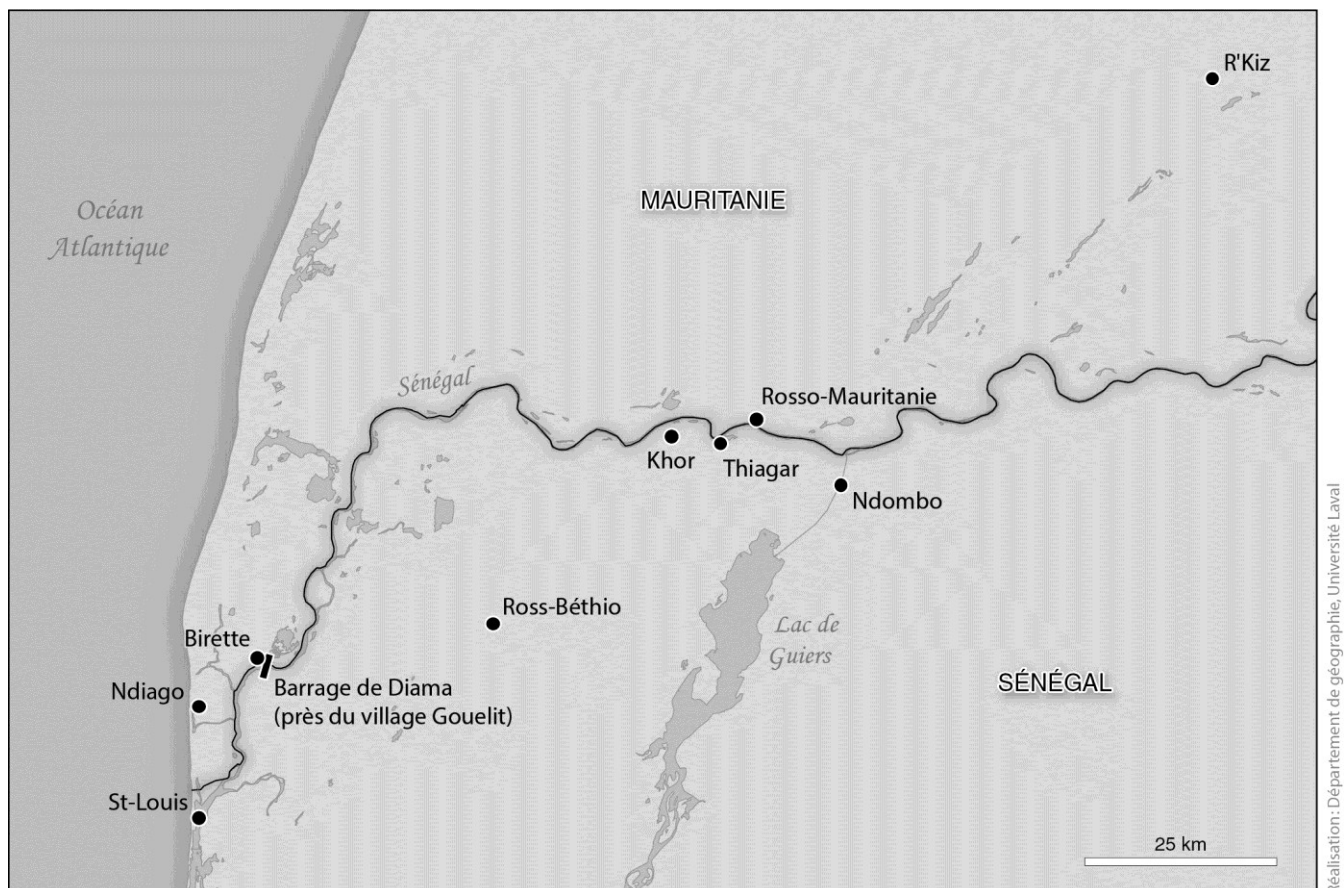
3.2.2. PRÉSENTATION DES VILLAGES ÉTUDIÉS

La carte ci-dessous présente l'ensemble des villages visités dans le cadre du séjour sur le terrain, à l'exception de Gouelit pour lequel nous n'avons pu obtenir les coordonnées géographiques.

²⁸⁴ Entretien Dr. Sidy Mohammed Seck, *op. cit.*

Les villes de St-Louis (Sénégal) et Rosso-Mauritanie y sont également situées étant les villes où la majorité des intervenants œuvrant sur le terrain ont été rencontrés.

Carte 2 : Villages étudiés lors du séjour sur le terrain



Birette

Village mauritanien sis en face du barrage de Diama, dans le département de Keur Macène, à la sortie du pont reliant la rive gauche à la rive droite. Lors de la visite, une réunion du comité intervillageois avait lieu et regroupait les chefs de villages et les présidents des AdU de villages avoisinants.

Gouelit

Petit village mauritanien sis à proximité de R’Kiz où les Peuls constituent l’ethnie dominante (65 %²⁸⁵) et les Wolofs forment le reste de la communauté. Aux yeux de Mohammed Sow, consultant indépendant responsable de l’animation pour le PGIRE de l’OMVS au MCG, ce village est très intéressant, puisqu’on y retrouve les trois principales activités de subsistance, soit l’agriculture, l’élevage et la pêche. Les habitants de Gouelit n’ont pas accès à l’eau potable – selon leurs dires, l’eau de l’axe qui borde le village est stagnante depuis sept ans – et sont confrontés à d’énormes problèmes de bilharziose, une maladie qui a décimé la majeure partie de leur bétail.

Khor

Village sénégalais également sis à quelques kilomètres à l’ouest de Rosso-Sénégal. Selon les intervenants du SEMIS, l’AdU de Khor est plutôt active. Même avant de constituer une association organisée, déjà les citoyens de Khor prenaient plusieurs initiatives pour nettoyer le fleuve et les espaces publics. Les habitants de Khor bénéficient d’un certain nombre de structures d’irrigation, mais certaines terres sont éloignées de celles-ci et l’eau ne s’y rend pas.

Ndiago

Commune sise sur la côte atlantique au sud-ouest de la Mauritanie qui appartient au département de Keur Macène (région du Trarza). L’économie de Ndiago, un village majoritairement wolof, tourne principalement autour de la pêche.

Ndombo

Village situé dans les terres du Sénégal, non loin de Richard-Toll, dans le département de Dagana (région de St-Louis). Les habitants de Ndombo se heurtent à la prolifération des plantes aquatiques envahissantes et de maladies hydriques, en contrepartie des aménagements hydroagricoles que le barrage de Diama a permis. De surcroît, l’omniprésence de la Compagnie sucrière sénégalaise dans la

²⁸⁵ Chiffres approximatifs fournis par le MCG.

région laisse présager certaines tensions liées au foncier, puisque l'entreprise acquiert fréquemment de nouveaux casiers pour étendre la superficie de ses terres²⁸⁶.

R'Kiz

R'Kiz est une commune de Mauritanie située dans le département de R'Kiz, dans la région du Trarza. Dans ce village, les Beydanes constituent l'ethnie dominante ($\approx 90\%$ ²⁸⁷). L'agriculture et l'élevage y sont pratiqués.

Ross-Béthio

Ross-Béthio, le chef-lieu de la communauté rurale et de l'arrondissement de Ross-Béthio (département de Dagana, Sénégal), est située dans les terres à plusieurs kilomètres du fleuve. Cette communauté est réputée très dynamique. Il est à noter que, contrairement aux enquêtes dans les autres villages, les enquêtes à Ross-Béthio ont pris la forme d'entretiens individuels avec le maire ainsi que deux animateurs d'une ONG très active dans les domaines de l'agriculture, de l'hydraulique et de l'éducation-formation quant aux ressources naturelles.

Thiagar

Village sénégalais érigé près du fleuve à quelques kilomètres à l'ouest de Rosso-Sénégal (département de Dagana). D'importants changements ont eu lieu récemment dans cette localité avec l'installation d'un château d'eau. L'AdU de Thiagar est toute jeune : au moment des enquêtes, sa création datait de trois ou quatre mois. Aux dires des villageois, tous les acteurs y sont impliqués : organisations paysannes, femmes, associations socioculturelles, chefs de village et de quartiers, imams, etc.

3.2.3. DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Dans tous les villages, à l'exception de Ross-Béthio, notre visite était jumelée avec une intervention du bureau d'assistance technique, soit le MCG en rive droite et le SEMIS en rive

²⁸⁶ Information recueillie auprès des intervenants du SEMIS.

²⁸⁷ Chiffres approximatifs fournis par le MCG.

gauche. De cette façon, nous pouvions avoir une idée des personnes réellement impliquées dans les activités de gestion participative des villages, tout en évitant aux villageois de devoir se déplacer une seconde fois en peu de temps pour les entrevues. Originellement, il était prévu que les entrevues se fassent individuellement, ce qui a été fait avec les spécialistes. Or, dans les villages, nous avons constaté que des entrevues de groupe, qui leur apparaissaient moins intimidantes, seyaient mieux aux villageois. Conscients du fait que certaines déclarations ne seraient pas faites en raison de la présence du groupe, nous avons tenté de minimiser l'impact de ce mode d'entrevue en prenant à part certains sous-groupes pour approfondir certains thèmes lorsque cela était possible. À Ross-Béthio, il ne nous a pas été donné d'assister à une réunion d'AdU ou d'Union hydraulique, mais nous avons pu mener des entretiens individuels avec des acteurs-clés de la communauté.

Du côté mauritanien, les villageois présents étaient tous des hommes. Généralement, une dizaine de personnes étaient présentes lors des entrevues. En sol sénégalais, en moyenne une vingtaine de personnes étaient présentes lors des visites et une proportion considérable de femmes ($\approx 30-40\%$) assistaient aux rencontres. Mis à part Birette, où il s'agissait d'une réunion du comité intervillageois, et de Ndombo, où étaient réunis des représentants des AdU des villages avoisinants à l'occasion d'une réunion de l'Union des AdU, les autres visites étaient dans le cadre d'une réunion entre l'AdU et le bureau d'assistance technique. Dans tous les cas, le but de la rencontre était de faire le point sur les activités de l'association en question, sur les besoins du ou des villages, de prioriser les prochaines actions à prendre et de répondre aux interrogations des villageois quant à certains aspects techniques, juridiques ou financiers.

4. LIMITES DE L'ÉTUDE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Bien que le projet de recherche ait été élaboré avec rigueur, des contraintes liées à la nature du présent travail, la stratégie de vérification choisie et différentes difficultés rencontrées sur le terrain font en sorte que l'étude comporte certaines limites. D'abord, en ce qui a trait à la validité interne du présent projet, un facteur important pouvant influencer les relations étudiées, soit la variable identitaire, a été écarté de la problématique. Ce travail ayant tenté de nuancer le caractère ethnique du conflit sénégal-mauritanien et de mettre en lumière d'autres facteurs ayant concouru à la crise, cette variable, difficile à mesurer nous semble trop laborieuse à étudier en concordance avec d'autres éléments. Par conséquent, intégrer cette variable à l'étude nous semblait une entreprise trop

ambitieuse dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, mais croyons que cela ferait un intéressant objet de recherches ultérieures.

Cette étude présente également un certain nombre de limites quant à sa validité externe. Le caractère non aléatoire des villages sélectionnés pour l'étude et le fait que la recherche se centre principalement sur des villages où un programme de lutte contre le typha soit implémenté entraînent un biais. Un autre élément affectant la validité externe de l'étude est la relation causale spéculée : plusieurs facteurs pouvant influencer les relations entre populations riveraines n'ont pas été étudiés, ce qui fait en sorte que la relation causale entre gestion participative et amélioration des relations entre usagers et parties prenantes demeure pour le moins ambiguë. En outre, à des fins de simplification vu la nature du présent travail, les femmes, qui ne représentent pourtant pas un bloc monolithique – étant caractérisées par leur âge et leur statut socioculturel²⁸⁸, ont été étudiée comme une catégorie homogène.

Pour des raisons sécuritaires et administratives, la durée du séjour en Mauritanie a été nettement plus brève qu'en rive gauche. Par conséquent, un moins grand nombre de spécialistes ont été interrogés en Mauritanie et il peut en résulter certaines zones d'ombre concernant l'implémentation de la politique inclusive de l'OMVS en rive droite. Aussi, l'une des limites de la présente étude réside dans l'asymétrie née de ce fait. Nous tenons toutefois à souligner ici qu'une dizaine de spécialistes œuvrant en Mauritanie ont été sollicités dans le but d'obtenir un entretien avec eux, mais qu'un très faible nombre d'entre eux ont donné suite à cet appel. Néanmoins, il est primordial de noter que l'Université Gaston-Berger de St-Louis est la seule université sise à proximité du fleuve Sénégal, ce qui fait qu'un grand nombre d'universitaires spécialisés sur les questions liées au fleuve Sénégal sont en sol sénégalais, ce qui accroît considérablement le déséquilibre, mais le justifie en partie. Le plus grand nombre de spécialistes rencontrés en rive gauche s'explique également en partie par le fait que le siège social de l'OMVS se situe à Dakar.

D'aucuns pourraient reprocher à cette étude d'avoir négligé certains acteurs-clés dont la perspective aurait été intéressante à intégrer. En effet, des acteurs économiques (pensons par exemple à la Compagnie sucrière sénégalaise) et politiques (par exemple les préfets qui, en théorie, président les réunions des CLC) majeurs n'ont pas été rencontrés. Puisque la visée de ce travail est de comprendre comment les relations entre communautés locales évoluent depuis la tangente inclusive

²⁸⁸ DOS SANTOS, *op. cit.*, p. 152.

prise par l'OMVS, les efforts ont été concentrés principalement sur la rencontre d'acteurs issus des communautés locales et d'intervenants œuvrant auprès d'elles. Bien que la durée du séjour ait permis de rencontrer un nombre important de spécialistes et de parties prenantes dans la gestion du bassin du Sénégal, force est d'admettre qu'avec le recul, ces quatre mois ne nous apparaissent pas suffisants pour s'imprégner complètement de la réalité des communautés rurales dépendantes du fleuve et de ses axes hydrauliques. Tout au plus, ils nous ont permis d'ébaucher les principaux changements apparus après le virage inclusif de l'OMVS, de cerner certains des défis auxquels se heurte la décentralisation et de dresser un portrait sommaire de l'implication des populations dans la gestion du bassin du fleuve Sénégal. L'effervescence préélectorale, la grève scolaire et les vacances de Pâques ont également concouru à ralentir le processus de recherche et à nous contraindre à écarter certains répondants potentiellement intéressants, faute de temps ou de possibilité de les rencontrer. Par ailleurs, il convient de mentionner que les acteurs rencontrés en villages n'étaient pas tous issus des mêmes groupes sociaux ou professionnels, ce qui fait en sorte que les comparaisons qui seront faites dans les chapitres ultérieurs seront parfois faites en fonction de perspectives différentes.

Certaines limites de cette étude concernent les biais potentiels des répondants. En effet, comme le souligne le Dr Adrien Coly, chef du département de géographie à l'UGB, toute étude dans le bassin du fleuve Sénégal est délicate, puisque le chercheur s'expose à deux situations potentielles : si les villageois sentent que leur communauté peut servir d'exemple, ils auront tendance à magnifier le tableau, alors que s'ils sentent que des investissements peuvent être faits, ils auront tendance à dépeindre une situation plus sombre que la réalité²⁸⁹. Coly souligne également la tendance des communautés riveraines à donner aux chercheurs les réponses qu'elles présument attendues. Par ailleurs, nous avons remarqué que certains concepts semblaient difficiles à saisir pour les répondants, en raison de l'absence de mots traduisant ces concepts dans leur langue maternelle (le wolof, le peul ou l'hassanya) ou de la difficulté à les traduire précisément du français au dialecte local. De plus, les traducteurs volontaires étant des intervenants œuvrant sur des thèmes connexes à la recherche, ceux-ci ont pu engendrer des biais en orientant certaines questions ou en insistant sur certains points lors des entrevues. En outre, tel qu'expliqué à la section 3.2.3 du présent chapitre, le format des entrevues en villages a été adapté pour mieux répondre aux exigences des villageois volontaires. De ce fait, d'un format initialement individuel, les enquêtes dans les villages ont été converties en entretiens de groupes. Bien que certaines lacunes puissent découler de ce changement de format pour les enquêtes

²⁸⁹ Entretien avec le Dr Adrien Coly, professeur à l'UGB, Dakar, Sénégal, 1^{er} mars 2012.

en villages, nous croyons que les entrevues de groupe permettaient d'observer une dynamique des échanges près de la dynamique usuelle lors des réunions liées à la gestion des ressources hydriques et qu'elles favorisaient parfois l'apport d'idées nouvelles, puisque les villageois nourrissaient leurs interventions des idées apportées précédemment par leurs concitoyens.

Le processus était itératif. Aussi, bien que les entrevues soient toutes articulées autour du même schème d'entrevue, de nombreux ajustements ont été apportés en cours de route pour s'adapter aux répondants et aux conditions dans lesquelles pouvaient se dérouler les entrevues. Par conséquent, il se peut que ces modifications aient introduit une forme de biais lors de la constitution du corpus d'analyse.

CHAPITRE IV

LA DÉMARCHE INCLUSIVE DE L'OMVS

1. PRÉSENTATION DES CADRES LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE L'OMVS

Bien que le présent mémoire s'intéresse principalement aux structures participatives et de concertation, une brève présentation des cadres législatif et institutionnel de l'OMVS s'impose en premier lieu. Cet aparté nous apparaît préalable à la description des initiatives de gestion participative et au partage des résultats des enquêtes sur le terrain, afin de permettre au lecteur de connaître les balises à l'intérieur desquelles l'OMVS et ses différents organes évoluent et, conséquemment, de mieux comprendre les différents éléments favorisant et limitant l'implication des différentes parties prenantes dans la gestion du fleuve Sénégal.

1.1. CADRE LÉGISLATIF

Amendée plusieurs fois, la *Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal*, qui définit les missions et compétences de l'OMVS, fut signée le 11 mars 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal²⁹⁰. La *Convention relative au statut juridique du fleuve Sénégal*, également signée le 11 mars 1972, déclare le fleuve Sénégal (et ses affluents) cours d'eau international et garantit la liberté de navigation ainsi que l'égalité dans toutes les formes d'utilisation des eaux du fleuve. Y est également consacré le principe d'une approbation préalable par les États membres pour tout projet susceptible de modifier sensiblement les caractéristiques du fleuve. Signée le 21 décembre 1978, la *Convention relative au statut juridique des Ouvrages communs* définit le statut juridique des ouvrages dits communs en énonçant notamment les conditions pour qu'un ouvrage accède à ce statut, détermine leurs conditions d'exécution, les droits et obligations des États copropriétaires ainsi que les modalités de création des agences responsables de la gestion desdits ouvrages. Une *Convention relative aux modalités de financement des Ouvrages communs* prévoit entre autres les modalités de financement de ces projets et une clé d'imputation des coûts²⁹¹.

La *Charte des Eaux du fleuve Sénégal*, adoptée en mai 2002 vient compléter ces conventions. Elle fixe les principes et modalités de répartition des eaux entre les divers secteurs d'utilisation, détermine

²⁹⁰ La Guinée a intégré l'OMVS en mars 2006.

²⁹¹ OMVS, « Historique et cadre juridique », *Site officiel de l'OMVS : Présentation*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/omvs/presentation.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

les règles concernant la préservation et la protection de l'environnement, définit les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets d'utilisation des ressources hydriques ainsi que le cadre et les modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise de décision de gestion des ressources du bassin. Cette Charte, décrite par l'OMVS comme « un instrument juridique de portée internationale, novateur et avant-gardiste »²⁹² combine, selon l'Organisation, droit et opérationnalité grâce à ses principes, modalités, mécanismes de gestion partagée et annexes relatives à la modulation des choix optimaux²⁹³.

Citant dans son préambule la *Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, cette Charte apparaît comme un émule de la GIRE en soulignant « que le partage des ressources en eau entre les usages, leur gestion et leur mise en valeur devront s'effectuer en tenant compte de l'objectif de développement durable, en y associant les différents acteurs : usagers, gestionnaires, décideurs, aménageurs et experts concernés, dans une approche globale et intégrée »²⁹⁴. Mettant de l'avant des principes de répartition et d'utilisation justes et équitables des eaux du fleuve²⁹⁵, cette Charte martèle également sur l'importance de préserver l'environnement en y faisant référence dans plusieurs articles et en incitant les États à adopter un plan général d'action environnementale²⁹⁶. Subsidiairement, elle met en place le principe de participation du public. Or, malgré l'annonce dans son second article que l'un de ses objets est de définir les « les modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise de décision de gestion des ressources du bassin », seul l'article 23 semble conférer un pouvoir nouveau, quoiqu'au demeurant très limité, aux collectivités locales et aux représentants de la société civile. En effet, cet article stipule que :

Le statut d'observateur auprès de la Commission Permanente des Eaux pourra être accordé par le Conseil des Ministres sur proposition du Haut-Commissaire à certaines entités des États-membres. Elles participeront de manière effective aux travaux de la Commission Permanente des Eaux. Le statut d'observateur peut être accordé aux : Représentants des usagers ; Représentants des collectivités territoriales ; Représentants des Organisations Non Gouvernementales ; Représentants des Comités de gestion décentralisée²⁹⁷.

De fait, il appert qu'un seul article dédié à la participation du public n'est pas suffisant pour initier une véritable gestion participative. Plus encore, Sène souligne qu'un problème d'application des

²⁹² OMVS [En ligne], « Historique et cadre juridique », *op. cit.*

²⁹³ *Loc. cit.*

²⁹⁴ OMVS, *Charte des Eaux du fleuve Sénégal*, préambule, [En ligne] <http://bd.stp.gov.ml/padeli/pdf/CHARTEDESEEAUXDUFLEUVESENEGAL.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2012)

²⁹⁵ *Ibid.*, préambule, articles 4 et 8.

²⁹⁶ Le préambule ainsi les articles 2, 4, 7, 16 et 17 de la *Charte* notamment insistent sur la préservation de l'environnement.

²⁹⁷ OMVS, *Charte des Eaux*, *op. cit.*, art. 23.

mesures élaborées semble expliquer la participation déficiente du public²⁹⁸. Pour pallier ces lacunes, un plan détaillé et contraignant de l'application concrète des différentes dispositions de la Charte apparaît nécessaire : « Ce texte additionnel aurait eu l'avantage à la fois de mieux clarifier et détailler la Charte des eaux et également de faciliter son application »²⁹⁹.

En somme, par la consécration de principes prenant en compte les différents usages ainsi que l'importance de concilier les multiples intérêts présents au sein du bassin et par l'intégration de principes prônant la préservation de l'environnement, la *Charte des Eaux du fleuve Sénégal* s'inscrit clairement dans le paradigme maintenant dominant de la GIRE. Néanmoins, en dépit des progrès qu'elle promettait en ce qui a trait à une meilleure intégration du public dans les processus décisionnels, force est de constater que les avancées sont demeurées timides, en raison des dispositions qui apparaissent trop peu nombreuses, mais surtout dont l'application concrète est trop peu définie.

1.2. CADRE INSTITUTIONNEL

1.2.1. LES ORGANES INTERÉTATIQUES DE L'OMVS

L'instance suprême de l'OMVS est la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements. Au sein de celle-ci y sont définies les politiques de coopération et de développement de l'Organisation³⁰⁰. Le Conseil des Ministres, organe décisionnel, est responsable de l'élaboration de la « politique générale d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal pour la mise en valeur de ses ressources »³⁰¹. Dirigé à tour de rôle par chacun des États membres dont la présidence alterne de façon bisannuelle, le Conseil des Ministres est une instance de conception et de contrôle. Les Sociétés de Gestion, soit la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (SOGEM) et la Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama, sont sous le giron du Conseil des Ministres, qui est considéré comme l'Assemblée générale des actionnaires³⁰². Créées en 1997 avec pour mission d'exploiter, d'entretenir et de renouveler les ouvrages communs dont la gestion leur a été confiée, la

²⁹⁸ Abdourahmane Mbade SÈNE, *Des institutions internationales à l'action locale. A quelles échelles le développement durable est-il efficace ? Le cas des équipements structurants dans le bassin versant du fleuve Sénégal*, Thèse de doctorat, Grenoble : Université Joseph Fourier, 2008, p. 300.

²⁹⁹ *Loc. cit.*

³⁰⁰ SÈNE, *op. cit.*, p. 583.

³⁰¹ OMVS, « Organes de l'OMVS », *Site officiel de l'OMVS*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/omvs/organes.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

³⁰² Marie-Christine ROUVIÈRE, *Étude institutionnelle : Pour une gestion concertée et pérenne des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal par l'ensemble des acteurs - Analyse du paysage institutionnel et propositions méthodologiques*, Document provisoire, OMVS et Assistance Technique du Cofinancement du Royaume des Pays-Bas auprès du Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (GEF/BFS), Novembre 2008, p. 24.

SOGEM et la SOGED veillent au bon déroulement de « toute opération industrielle, commerciale ou financière directement ou indirectement liée [à ses] objets et missions [...] »³⁰³. Instance exécutive de l'OMVS, le Haut-Commissariat, quant à lui, applique les décisions du Conseil des Ministres et est tenu de rendre compte régulièrement de leur mise en œuvre. Ayant à sa tête le Haut-Commissaire assisté par le Secrétaire Général, cet organe doit également faire part des initiatives prises³⁰⁴.

Enfin, l'OMVS compte en son sein un certain nombre d'organes de consultation. La Commission Permanente des Eaux (CPE) est l'instance consultative du Conseil des Ministres, définissant un programme de gestion des ouvrages en fonction des ressources hydriques et des besoins des usagers. Composée de représentants des États membres, elle a pour mandat de « définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve Sénégal entre les États et entre les secteurs d'utilisation, notamment, l'agriculture, l'industrie et les transports »³⁰⁵. Le partage de la ressource n'est pas déterminé par un volume d'eau attribué à chaque État, mais plutôt en termes de besoins des différents usagers, selon les disponibilités et les priorités établies. Le statut d'observateur est attribué aux représentants des usagers, des collectivités territoriales, des ONG et des Comités de gestion décentralisée. Le Comité Régional de Planification (CRP), qui réunit les représentants des États membres, émet des avis sur « le programme d'investissement relatif à la mise en valeur optimale des ressources du bassin »³⁰⁶ et propose des mesures d'harmonisation des politiques de développement dans le bassin³⁰⁷. Le Comité Consultatif (CC), quant à lui, réunit les représentants des États membres, d'institutions de financement et de l'OMVS. Il assiste le Haut-Commissariat en établissant des relations avec des pays et organismes pouvant apporter un soutien pécuniaire et technique à l'OMVS dans la réalisation de ses programmes. Le CC est donc responsable de la recherche et de la mobilisation des ressources humaines et financières.

³⁰³ OMVS, « Organes de l'OMVS », *Site officiel de l'OMVS*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/omvs/organes.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

³⁰⁴ *Loc. cit.*

³⁰⁵ ROUVIÈRE, *op. cit.*, p. 24.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 18.

³⁰⁷ SÈNE, *op. cit.*, p. 294.

1.2.2. LES CELLULES NATIONALES

Ayant un siège dans la capitale de chacun des États membres, les Cellules nationales constituent les structures premières impliquées dans les actions de l'OMVS au niveau national : coordonnant l'ensemble des activités dans le pays, elles doivent favoriser le dialogue entre les services techniques nationaux, les instances de l'OMVS telles que le Haut-Commissariat et les différents programmes et projets³⁰⁸. De manière plus précise, elles doivent « permettre la concertation au niveau national pour la réalisation des projets, garantir l'adhésion de toutes les parties prenantes, assurer la bonne exécution des projets et veiller au respect des délais, servir d'interface entre les acteurs locaux et le niveau national, garantir la viabilité du programme de l'OMVS »³⁰⁹. Malgré un mandat les liant inextricablement à l'implication des populations, les Cellules nationales étaient considérées, en 2008, très peu présentes sur le terrain³¹⁰.

1.2.3. LES COMITÉS NATIONAUX DE COORDINATION

Les CNC, des instances de concertation composées principalement des ministères et services techniques de l'État et présidées par la Cellule nationale de l'OMVS³¹¹, sont chargés, à l'échelle nationale, de favoriser la participation et les échanges entre différents acteurs : ils doivent stimuler la participation de la société civile ainsi que le dialogue entre les différents départements ministériels concernés. En plus d'avoir joué le rôle d'interlocuteur auprès de l'ensemble des acteurs dans le cadre du PASIE, les CNC ont également un mandat d'encadrement; ils sont responsables de la mise en place des CLC et doivent assurer le suivi de leurs activités³¹². En effet, ils doivent superviser les activités liées aux projets de l'OMVS, identifier les obstacles potentiels à la mise en œuvre des projets et contribuer à la définition d'un programme d'information et de sensibilisation des populations concernant la mise en œuvre des projets de l'OMVS³¹³.

³⁰⁸ Mohamed SOW et Balla TOURÉ, *État des lieux du cadre juridique et institutionnel dans la région d'intervention en Mauritanie*, OMVS et Assistance Technique du Cofinancement du Royaume des Pays-Bas auprès du Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (GEF/BFS), septembre 2008, p. 60.

³⁰⁹ ROUVIÈRE, *op. cit.*, p. 25.

³¹⁰ SOW et TOURÉ, *op. cit.*, p. 10.

³¹¹ Marième BEKAYE, *Rapport d'évaluation des Comités locaux de coordination et du Comité national de coordination en Mauritanie*, Rapport final, OMVS, Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal, Cellule régionale de gestion du projet, septembre 2005, p. 6.

³¹² *Loc. cit.*

³¹³ ROUVIÈRE, *op. cit.*, p. 25.

1.2.4. LES COMITÉS LOCAUX DE COORDINATION

Instaurés dans le cadre du PASIE, les CLC, originellement au nombre de quatorze, devaient initialement « servir d'interface avec les populations [et] identifier les personnes ou groupes à indemniser suite aux (*sic*) préjudices causés par le tracé de la ligne de courant électrique à haute tension, venant de Manantali »³¹⁴. Au terme du PASIE, ils ont continué d'exister, leur nombre fut accru à vingt-huit³¹⁵ afin de couvrir la totalité du bassin³¹⁶, et leur mandat a été amendé. Leur rôle actuel consiste à faciliter la concertation et l'implication de tous les acteurs, à assurer le relais des informations entre les populations, les autorités nationales et l'OMVS³¹⁷, à sensibiliser et animer pour faciliter la mise en œuvre des projets, à faire le suivi de l'implémentation des programmes, ainsi qu'à « veiller au respect des décisions et recommandations prises au niveau des instances de l'OMVS »³¹⁸.

La composition des CLC n'est pas uniforme, mais ceux-ci regroupent des acteurs « directement concernés par le développement local dans le Bassin : collectivités territoriales, chefs de villages, coopératives, ONG locales »³¹⁹. Sont aussi membres des CLC des éléments de la société civile, des responsables d'organisations socioprofessionnelles ainsi que les chefs des services techniques locaux³²⁰. Vu leur composition changeante, le niveau de représentativité sera donc variable d'un CLC à l'autre³²¹. Étant donné l'hétérogénéité dans l'organisation administrative des États membres, les subdivisions administratives sur lesquelles se calquent les CLC et les autorités administratives locales assurant leur présidence ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Ainsi, en Mauritanie, les sept CLC³²² sont créés dans les moughatas et présidés par le Hakem³²³. Au Sénégal, les sept CLC³²⁴ sont sous l'égide des préfets et correspondent aux départements³²⁵.

³¹⁴ SOW et TOURÉ, *op. cit.*, p. 6.

³¹⁵ Sept au Sénégal; sept en Mauritanie; dix au Mali et quatre en Guinée.

³¹⁶ OMVS (c), Haut-Commissariat, *Termes de référence pour l'évaluation des Comités Locaux de Coordination (CLC) / Comité National de Coordination (CNC) dans chacun des États (Mali, Mauritanie et Sénégal)*, Projet de Gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal : Composante 3 Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique, 2004, p. 3.

³¹⁷ OMVS (a), *Nouvelles du Bassin : Bulletin d'information du projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement*, 2005, p. 12.

³¹⁸ OMVS (b), *Implication des 28 Comités Locaux de Coordination (CLC) dans la mise en œuvre des activités des Agences d'Exécution Communautaire (AEC) du volet santé du PGIRE*, Document de cadrage, Projet des Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à Buts Multiples – PGIRE, octobre 2008, p. 2.

³¹⁹ Fawzi BEDREDINE et Guillaume FABRE (OMVS), *Exemple de gestion concertée et solidaire d'un bassin fluvial partagé (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal)*, Document présenté à la conférence donnée à l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB à Dakar (Sénégal) en janvier 2010, p. 8.

³²⁰ SOW et TOURÉ, *op. cit.*, p. 6.

³²¹ BEKAYE, *op. cit.*, p. 11.

³²² Rosso, Keur Macène, Boghé, Bababé, Kaédi, Mbagne et Sélibaly.

³²³ OMVS (b), *op. cit.*, p. 2-3.

³²⁴ Louga, St-Louis, Dagana, Podor, Kanel, Matam et Bakel

³²⁵ *Loc. cit.*

1.3. NOUVEAUX PROGRAMMES ET AGGIORNAMENTO INSTITUTIONNEL : LES BALBUTIEMENTS D'UNE TANGENTE INCLUSIVE

D'une approche très « macro », l'OMVS semble avoir opéré dans les dernières années un changement de cap pour adopter une approche plus soucieuse de l'environnement et davantage tournée vers les populations³²⁶. Le coup d'envoi de cette volteface semble être le Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE) qui prit effet de 1997 à 2001³²⁷ un programme que l'OMVS instaura en réaction aux écueils qu'elle connut en raison des conséquences non souhaitées de différents projets à grand déploiement qui visait à « prendre en charge de manière urgente, les différents problèmes liés à la réalisation des lignes électriques et d'autres besoins des populations en matière d'activités socio-économiques et de santé »³²⁸. Dans le cadre de ce programme, l'OMVS mit en place des structures visant à permettre la participation des différentes parties prenantes dans la gestion du fleuve Sénégal, soit les CNC et les CLC. « Ces structures consultatives ont permis la coordination des activités du programme au niveau national et local et la participation des populations du bassin »³²⁹.

Toujours dans l'optique d'une gestion plus inclusive est né en 2004, d'abord pour quatre ans³³⁰, le Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du fleuve Sénégal (GEF/BSF) dont l'une des composantes est l'information et la participation du public³³¹. Selon Elhadji Abdoulaye Diack, consultant en environnement, le « projet GEF/BFS vient affirmer et renforcer davantage les prérogatives des CLC/CNC en termes de participation à la mise en œuvre des actions de développement initiées par l'OMVS dans le bassin »³³². Le GEF/BSF fut reconduit pour une seconde, puis une troisième phase. La troisième phase du projet GEF/BFS a pris fin en mars 2012. Cette phase visait à mettre graduellement en place le Programme d'action stratégique (PAS) dont la lutte contre les plantes aquatiques nuisibles était l'une des priorités définies³³³ à la suite de l'Analyse Diagnostique Transfrontière où les principales problématiques environnementales du

³²⁶ Entretien Dr. Sidy Mohammed Seck, *op. cit.*

³²⁷ Les dates effectives du PASIE varient selon les sources. Nous avons opté pour les dates indiquées dans le *Rapport final d'Analyse diagnostique environnementale transfrontalière du Bassin du fleuve Sénégal* (p. 6).

³²⁸ OMVS, « PASIE », *Site officiel de l'OMVS : Projets et Programmes*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/projets/pasie.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

³²⁹ OMVS (d), Haut-Commissariat, *op. cit.*, p. iii.

³³⁰ OMVS, Haut-Commissariat, « Le Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du bassin du fleuve Sénégal : Un nouvel outil de développement », [En ligne] Adresse URL : http://www.omvs-soe.org/presentation_gef.pdf

³³¹ Fawzi BEDREDINE(OMVS), *Exemple de gestion concertée et solidaire d'un bassin fluvial partagé (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal)*, Document présenté à la conférence de Madrid (Espagne) en mai 2009, p. 7.

³³² Elhadji Abdoulaye DIACK, *Évaluation des Comités locaux de coordination (CLC) et du Comité national de coordination (CNC) au Sénégal*, Rapport final, OMVS, novembre 2005, p. 7.

³³³ Auteur inconnu, *Rapport de lecture et Plan d'action : Information et participation du public*, Document de travail, OMVS, p. 3.

bassin avaient été identifiées. Ces défis sont la dégradation des terres, la disponibilité restreinte de l'eau et l'altération de sa qualité, la prolifération d'espèces végétales nuisibles, la prévalence de maladies hydriques ainsi que les différentes menaces à la diversité biologique du bassin³³⁴. La prolifération de végétaux envahissants est l'un « des problèmes environnementaux les plus préoccupants dans le bassin du fleuve Sénégal, ceci non seulement du point de vue de l'ampleur du phénomène, mais aussi de ses incidences écologiques et socio-économiques et de la difficulté de son éradication »³³⁵. Ce phénomène étant principalement dû à la cessation de la remontée d'une langue d'eau salée dans le Delta et la Basse-Vallée en raison du barrage de Diama³³⁶, les activités de cette troisième phase du GEF/BSF se sont surtout concentrées dans cette région. Curées, activités d'enlèvement du typha et de mobilisation sociale visaient à « asseoir la Gire dans le bassin et [à] impliquer la population dans l'entretien des canaux, en plus de la formation de relais »³³⁷. Enfin, tel que mentionné précédemment, l'OMVS a remodelé l'une de ses principales structures, la Commission Permanente des Eaux, en y octroyant le statut d'observateurs aux usagers, collectivités locales, ONG et comités de gestion décentralisée³³⁸.

Ces programmes et ajustements reflètent une reconnaissance nouvelle de l'importance d'impliquer les collectivités locales dans les projets et de préserver l'environnement, qui ne saurait être dissociée du travail d'acteurs internationaux comme l'UICN, le FEM et la Banque Mondiale ayant appuyé des programmes aux conditionnalités d'intégration de normes ou principes s'inscrivant dans la foulée de la *Déclaration de Rio* ou de celle de Dublin tels que la participation du public, la préservation de l'environnement et la gestion intégrée des ressources en eau³³⁹. Quelles que soient les origines de ce virage vers une gestion participative, le discours officiel de l'OMVS intègre désormais le principe de participation du public. Il y a quelques années, le Haut-Commissaire de l'époque, Mohamed Salem Ould Merzoug, soulignait que l'un des principaux défis de l'Organisation était « de consolider, d'amplifier les efforts de communication et de les adapter à la nouvelle démarche inclusive [...] qui place, au cœur [du] dispositif, tous les acteurs du bassin »³⁴⁰.

³³⁴ OMVS (d), Haut-Commissariat, *op. cit.*, p. 40 à 87.

³³⁵ *Ibid.*, p. 73.

³³⁶ *Ibid.*, p. 74.

³³⁷ Auteur inconnu, *op. cit.*, p. 3.

³³⁸ BEDREDINE et FABRE, *op. cit.*, p. 6. / OMVS, *Charte des Eaux*, *op.cit.*, art. 23.

³³⁹ SÈNE, *op. cit.*, p. 296.

³⁴⁰ OMVS (a), *op. cit.*, p. 3.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE INCLUSIVE : PERCEPTIONS SUR LE TERRAIN

Avant de mesurer l'incidence de la gestion participative sur les relations entre communautés du bassin du fleuve Sénégal, l'exercice que nous devons mener visait à connaître les tenants et aboutissants de la mise en œuvre de la tangente participative prise par l'OMVS, afin de dresser le portrait de la participation du public dans le bassin. Pour ce faire, avant de discuter avec les acteurs locaux sur la coopération et les tensions qu'ils expérimentent ou dont ils sont témoins, nous nous sommes enquis de leurs expériences et de leurs connaissances sur les actions à portée participative de l'OMVS. Les deux prochaines sous-parties détaillent respectivement les propos recueillis sur le fonctionnement des CLC et l'attitude adoptée par l'OMVS dans sa manière de travailler avec les populations locales.

2.1. LES CLC : INSUFFISANCES ET INCONSTANCE

Le passage des CLC comme interfaces devant assurer l'indemnisation des populations vers un rôle de plateforme de participation à l'échelle du bassin, faisant *ipso facto* de ces structures la pierre angulaire de la participation de l'ensemble des parties prenantes, n'a pas eu les effets escomptés. Après plusieurs années d'existence, il appert que les CLC ne sont pas totalement opérationnels : force est de constater que la participation du public est tributaire du financement. En effet, lorsque les fonds se tarissent, plusieurs intervenants ont remarqué que les activités menées s'arrêtent également³⁴¹. Selon le Dr Amy Kebe, spécialiste en Genre et développement et experte régionale en information et participation du public CRGP/GEF à l'OMVS, s'il n'y a pas de projet en cours, les choses tendent un peu vers la léthargie, « mais le but ultime de l'OMVS est de rendre ces structures autonomes pour qu'elles ne dépendent pas entièrement du financement de l'OMVS »³⁴². Le Dr Sy Baba, point focal de l'OMVS et délégué à Rosso-Mauritanie, abonde dans le même sens. Pour lui, il y a lieu de renforcer les CLC qui, de manière générale, sont dans une grande léthargie : « depuis qu'il n'y a plus de financement, ils sont agonisants », déclare-t-il³⁴³. Cela illustre un manque d'adhésion aux projets de la part de ses membres et indique que si des structures de participation ont été instaurées, celles-ci n'interpellent pas adéquatement les acteurs locaux. Pour Abderrahmane Ndiaye, chargé de

³⁴¹ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, responsable de la mobilisation sociale et des plaidoyers à Eau Vive, Thiès, Sénégal, 15 mai 2012; Entretien avec Moctar Fall, responsable de l'ASESCAW à Dakar et délégué à la CODESEN, Dakar, Sénégal, 18 mai 2012.

³⁴² Entretien avec le Dr Amy Kebe Mane, spécialiste en genre et développement et experte régionale en information et participation du public CRGP/GEF à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 30 avril 2012.

³⁴³ Entretien avec le Dr Sy Baba, point focal de l'OMVS et délégué à Rosso-Mauritanie, Rosso, Mauritanie, 7 mai 2012.

missions et responsable de l'animation au Gret³⁴⁴, l'équation quasi automatique entre arrêt des financements et cessation des activités est un obstacle majeur à la réelle participation du public, car « souvent, aucun suivi n'est fait »³⁴⁵. Néanmoins, le manque de suivi nous apparaît également symptomatique d'une mobilisation déficiente de la part des populations et des autorités locales. Face à cette mobilisation insuffisante des parties prenantes, force est d'admettre que celles-ci ne semblent pas voir les avantages à assurer le suivi des activités entamées ou prévues, ou que le coût d'opportunité de la poursuite de ces activités leur apparaît trop élevé sans un soutien pécuniaire externe. En effet, « le coût d'opportunité peut être élevé pour le citoyen type d'Afrique subsaharienne – une journée de discussion sur le thème de l'eau signifie une journée de revenus en moins »³⁴⁶.

L'OMVS semble avoir pris conscience de ce dysfonctionnement : une étude est en cours pour cerner les problèmes rencontrés par les CLC et trouver comment amener ceux-ci à être opérationnels sans projets³⁴⁷. Pour plusieurs répondants, l'alanguissement des CLC en dehors des projets est lié à la représentativité lacunaire de ces instances³⁴⁸, généralement conçues par des fonctionnaires, ce qui fait en sorte que « l'acteur local peine à y trouver sa place »³⁴⁹. Amadou Diop, animateur à l'Amicale Socio-Économique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW), dénonce aussi le fait que « les décisions se prennent en haut »³⁵⁰, ce qui fait en sorte que les structures ne reflètent pas vraiment les désirs et intérêts des riverains. Cette observation trouve écho dans les dires de Babacar Diop, président de l'ASESCAW et maire de Ross-Béthio; pour lui, les représentants choisis le sont « souvent pour des questions de vision, de proximité ou de contacts », et non parce qu'ils ont été mandatés par une catégorie spécifique d'acteurs³⁵¹. Ces choix de représentants, souligne le Dr Adrien Coly, peuvent mener à des compromis s'inscrivant dans des stratégies politiciennes, et non visant la préservation des intérêts des communautés locales³⁵².

Pour Ababacar Ndao, coordonnateur de la Cellule nationale sénégalaise OMVS/OMVG, la question de la représentativité est légitime, bien qu'il maintienne que la plupart des acteurs concernés

³⁴⁴ Une ONG française qui intervient dans différentes régions du monde, dont l'Afrique.

³⁴⁵ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, chargé de missions et responsable de l'animation au Gret, Rosso, Mauritanie, 6 mai 2012.

³⁴⁶ WARNER et SIMPUNGWE, *op. cit.*, p. 117.

³⁴⁷ Entretien avec le Dr Amy Kebe Mane, *op. cit.*

³⁴⁸ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*; Entretien avec Amadou Diop, animateur à l'ASESCAW, Ross-Béthio, Sénégal, 3 mai 2012; Entretien avec Babacar Diop, président de l'ASESCAW et maire de Ross-Béthio, Thiès, Sénégal, 15 mai 2012.

³⁴⁹ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

³⁵⁰ Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

³⁵¹ Entretien avec Babacar Diop, président de l'ASESCAW et maire de Ross-Béthio, Thiès, Sénégal, 15 mai 2012.

³⁵² Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

sont impliqués dans les processus décisionnels. Pour étayer ses dires, il renvoie à la composition des CLC qui « rassemblent des représentants des élus, des représentants de différentes corporations de travailleurs et des représentants des catégories de personnes dites vulnérables comme les femmes et les jeunes »³⁵³. Il reconnaît que si du temps de leur création, les CLC représentaient l'ensemble des acteurs, les choses ont évolué et « il se peut que certains se sentent oubliés »³⁵⁴. Il observe que lorsqu'il est question de représentation, il faut également prendre en compte la représentation effective, c'est-à-dire que même si un groupe peut être réputé représenté par l'intermédiaire d'une personne, les individus appartenant à ce groupe peuvent ne pas se sentir représentés dans les faits, n'ayant pas explicitement mandaté cette personne pour défendre leurs intérêts au sein du CLC³⁵⁵. Le Dr Adrien Coly résume bien la situation en expliquant que les gens qui siègent aux CLC jouissent d'une « représentativité de légalité, mais pas [nécessairement] de légitimité »³⁵⁶.

Pour remédier au problème de la (non-)représentativité effective, Tacko Diallo Gueye, responsable de la mobilisation sociale et des plaidoyers à Eau Vive, avance qu'il importe d'implanter un relais entre les CLC et le niveau local, un rôle que pourraient jouer les associations d'usagers de l'eau (AdU) ; celles-ci pourraient « se constituer en comité inter-villageois et siéger au CLC pour le renforcer »³⁵⁷. Selon le Dr Amy Kebe, l'OMVS a la volonté de redynamiser les CLC puisque beaucoup d'énergie a été déployée dans leur création. Les pistes de solutions actuellement étudiées portent sur l'intégration des AdU comme le chaînon manquant entre les villages et les CLC. Le défi sera de développer une synergie entre les AdU et les CLC³⁵⁸, ce qui n'est pas le cas actuellement, affirme le Dr Sy Baba. Pour l'instant, explique-t-il, les CLC ne sont pas vraiment impliqués auprès des AdU, nonobstant une volonté de l'OMVS, la coordination des relations avec ces associations se faisant plutôt à partir de Dakar³⁵⁹.

Pour Papa Iba Fall, responsable de l'animation au SEMIS, un bureau d'assistance technique de l'OMVS pour le projet GEF, les CLC, tels que conçus, ne correspondent pas au cadre devant fédérer tous les acteurs de la base qu'ils devaient originellement constituer. Dans les faits, « il n'y a pas de jonction où pourrait s'établir une réelle communication entre l'OMVS et les populations », les

³⁵³ Entretien avec Ababacar Ndao, coordonnateur de la Cellule nationale sénégalaise OMVS/OMVG, Dakar, Sénégal, 14 mai 2012.

³⁵⁴ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

³⁵⁵ *Loc. cit.*

³⁵⁶ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

³⁵⁷ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

³⁵⁸ Entretien avec Dr Amy Kebe, *op. cit.*

³⁵⁹ Entretien avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*

CLC s'apparentant plutôt à un canal de transmission d'informations pour l'OMVS³⁶⁰. Il explique cette lacune notamment par une distance physique, due au fait qu'il n'y a qu'un CLC par département, un vaste territoire, d'où l'importance de créer un espace intermédiaire pour assurer une meilleure liaison entre la base et les CLC. Pour Fall, les AdU représentent la pierre d'assise de la participation du public, mais ces associations n'ont pas encore atteint un niveau de fonctionnement optimal, une condition dont l'OMVS devra faciliter l'atteinte. En outre, pour qu'ils puissent bien fonctionner, les CLC doivent regrouper des représentants mandatés par les leurs pour porter les requêtes des mandants. À ses yeux, les AdU, qui sont des organisations autonomes, bien que créées sous le giron de l'OMVS, pourraient également constituer le maillon manquant de la chaîne et venir parfaire le schéma institutionnel de l'OMVS³⁶¹. Pour ce faire, il faudra cependant définir clairement leur rôle, leur fonctionnement et leur adjonction avec les CLC et l'OMVS.

Au demeurant, en dépit de changements positifs dénotés par plusieurs répondants, les CLC demeurent trop méconnus des communautés locales pour assurer leur rôle de catalyseurs de la participation du public. Moctar Fall, responsable de l'ASESCAW à Dakar et délégué à la Coordination de la Société Civile pour la Défense de l'Environnement et le Développement du Fleuve Sénégal (CODESEN), va même jusqu'à affirmer que « les CLC n'existent que de nom [...], il s'agit d'une création pure des États », et les décisions qui en émanent reflètent davantage les choix politiques de l'État que des valeurs objectives partagées par les différentes parties prenantes³⁶². Si cette vision tranchée ne fait pas l'unanimité au sein des répondants, il demeure que « peu de gens savent ce que sont les CLC »³⁶³, un fait qui a été corroboré dans un certain nombre de villages visités et par certains répondants³⁶⁴. De surcroît, si plusieurs savent ce que sont les CLC, beaucoup déplorent la mauvaise circulation de l'information quant aux réunions et activités³⁶⁵. Aussi, si des améliorations ont indubitablement été apportées quant à l'implication des populations, celles-ci sont inconstantes et ne touchent visiblement pas l'ensemble des acteurs concernés.

³⁶⁰ Entretien avec Papa Iba Fall, responsable de l'animation au SEMIS, un bureau d'assistance technique de l'OMVS pour le projet GEF, St-Louis, Sénégal, 9 mars 2012.

³⁶¹ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

³⁶² Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*

³⁶³ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

³⁶⁴ Birette, Khor et Ndiago; Entretien avec Babacar Papa Gueye, coordonnateur du Projet d'appui à la filière riz, St-Louis, Sénégal, 27 février 2012; Entretien avec Mohamed Sow, consultant indépendant responsable de l'animation pour le PGIRE de l'OMVS au MCG, 14 mars 2012; Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

³⁶⁵ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*; Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*; Visite à Ndombo.

En somme, un besoin criant de créer un palier plus près de la base a été souligné par plusieurs spécialistes et intervenants rencontrés. L'OMVS semble être consciente de cette nécessité et il est encourageant de constater qu'elle s'attèle à la recherche de solutions concrètes se rapprochant de la réalité des villageois. En raison de leur proximité avec les communautés locales, les AdU apparaissent pour l'instant comme la piste de solution la plus intéressante pour créer une plateforme de participation pouvant fluidifier le partage d'informations et la collaboration, tout en permettant aux acteurs de la base de désigner les mandataires qui défendront leurs intérêts aux niveaux départemental, national et régional. En outre, l'intégration des AdU au schéma de gestion faciliterait un ratissage plus large, atomisant les instances participatives en structures plus locales et permettant conséquemment de rejoindre une plus grande proportion des acteurs de la base. Néanmoins, comme l'indique Ababacar Ndao, si l'on donne plus de pouvoirs aux AdU, il sera important de ne pas cloisonner les actions à l'échelle locale, étant donné que les décisions peuvent avoir des impacts à plus grande échelle³⁶⁶, d'où l'importance de continuer à alimenter des structures permettant de garder une vue d'ensemble sur les actions menées dans le bassin. Un délicat équilibre sera donc à trouver entre l'impératif de rejoindre les acteurs de la base et la nécessité de conserver une approche holiste.

Nombreux sont ceux qui saluent l'initiative de l'OMVS de créer une plateforme réunissant les différents acteurs d'une même collectivité. Pour le Dr Serigne Modou Fall, le fait que l'OMVS accepte maintenant de parler aux populations constitue une avancée certaine, mais « ces changements ne sont pas encore à la hauteur de ce que l'on entend par gestion participative ». Selon lui, il convient de tempérer ses propos en soulignant le fait que la mise en place de la gestion participative constitue un processus d'apprentissage³⁶⁷, en ce sens que l'on ne peut instantanément mettre en place un tel processus sans que celui-ci ne requière des ajustements. Pour Bocar Diallo, conseiller en environnement à la Fédération des Périmètres Autogérés du Sénégal (FPA), et El Hadji Seydou Nourou Sy, secrétaire général à la FPA, si l'on s'attarde aux principes fondamentaux, il convient d'affirmer qu'une approche participative est effectivement en cours d'implémentation dans le bassin. Or, pour que cette approche ait sa raison d'être et qu'elle bénéficie d'un démarrage effectif, déclarent-ils, il importe d'y adjoindre des mesures d'accompagnement et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement³⁶⁸. Somme toute, bien qu'il nous

³⁶⁶ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

³⁶⁷ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

³⁶⁸ Entretien avec Bocar Diallo, conseiller en environnement à la FPA, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012; Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, secrétaire général à la FPA, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012.

apparaisse prématuré de parler de gestion participative dans le bassin, une tendance de l'OMVS vers une inclusion accrue des différentes parties prenantes a été dénotée par une majorité de répondants.

2.2. UNE OMVS PLUS OUVERTE

Du côté des répondants travaillant pour l'OMVS, il ne fait aucun doute que l'Organisation prend davantage en compte les volontés et intérêts des populations riveraines. Le Dr Amy Kebe, met l'accent sur les différentes structures de participation instaurées dans les dernières années par l'OMVS pour illustrer le virage participatif. Pour elle, la raison d'être de ces structures est sans contredit de permettre la prise en compte des volontés des populations locales. « Ce sont eux qui sont en contact avec le fleuve, ils doivent avoir leur mot à dire »³⁶⁹. Tamsir Ndiaye, directeur de l'Environnement et du Développement durable à l'OMVS, explique que l'Organisation a effectué une transition : d'organisme de gestion, l'OMVS est passée à organisme de développement. De ce fait, l'OMVS a transcendé les missions initiales de gestion du fleuve pour s'atteler à aider les États et les populations à mieux tirer parti des ressources du fleuve. Aussi, pour jouir de la légitimité requise auprès des populations concernées, l'OMVS se devait d'introduire une approche participative. De ce fait, Ndiaye précise qu'un soin particulier est apporté afin que chacun soit convaincu de la pertinence des actions menées³⁷⁰, ce qu'Ababacar Ndao corrobore : il explique que les échanges entre les populations et l'Organisation sont primordiaux avant de prendre et d'appliquer les décisions, car il importe que tous les comprennent³⁷¹. Selon Ndiaye, une autre condition est indispensable à la bonne gestion et la bonne entente dans le bassin : il importe que les « règles du jeu » soient bien définies et de disposer des outils adéquats permettant d'appliquer ces règles. Notons que pour le moment, les résultats des enquêtes en villages indiquent que ce sont encore les autorités étatiques qui définissent ces règles, et non les populations. Pour favoriser la mobilisation des communautés riveraines et atteindre une réelle gestion participative, il nous apparaît essentiel que les populations soient davantage impliquées en amont du processus de définition des règles.

Pour Tacko Diallo Gueye, il va sans dire que l'OMVS a fait un grand pas en matière d'implication des populations dans les dernières années. Avant, explique-t-elle, l'OMVS se consacrait à la construction des barrages et les populations avaient seulement leurs effets négatifs en tête, mais

³⁶⁹ Entretien avec Dr Amy Kebe, *op. cit.*

³⁷⁰ Entretien avec Tamsir Ndiaye, directeur de l'Environnement et du Développement durable à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 27 janvier 2012.

³⁷¹ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a permis de partager avec les populations le contenu des missions de l'Organisation. En partenariat avec Eau Vive, des représentants ont sillonné les quatre États membres afin de présenter aux riverains les missions de l'OMVS et ses institutions de représentation. Pour Gueye, le SDAGE a ainsi permis de renforcer la dynamique institutionnelle de participation et d'établir un véritable lien de confiance entre animateurs et acteurs locaux. À ses yeux, cette consultation, d'une ampleur unique, est un geste louable : « de la part d'une structure aussi grande que l'OMVS, d'aller jusqu'à un niveau aussi bas de concertation, de faire une consultation aussi vaste, c'est vraiment une innovation à saluer »³⁷². Cette vaste consultation a permis de colliger les doléances des riverains qui s'attendent dès lors à ce que leurs préoccupations soient prises en compte dans les prochaines actions de l'OMVS. Aussi, selon Gueye, ce qui sera fait des résultats de cette concertation est crucial : « les paroles des acteurs doivent servir à quelque chose dans la finalisation du programme d'action »³⁷³. Ce point nous apparaît en effet vital : lors des enquêtes en villages, nous avons relevé maintes frustrations de la part des villageois qui soumettaient requêtes et doléances auprès de différents intervenants (d'ONG, de bureaux d'assistance technique, de l'OMVS) et bien souvent, celles-ci ne faisaient l'objet d'aucun suivi. Si l'OMVS aspire à une véritable gestion participative dans le bassin, il importe que le lien de confiance établi soit alimenté en donnant écho aux demandes des communautés locales et en honorant ses engagements auprès de celles-ci, ou en faisant état de ses contraintes lorsqu'il est impossible d'exaucer ces demandes.

Malgré un changement de cap officiellement effectué dès les premières années de 2000 avec l'avènement de la *Charte des eaux* et du projet GEF/BSF, ce n'est que depuis trois ou quatre ans que les acteurs rencontrés ont dénoté une tendance à inclure davantage les populations de la part de l'OMVS³⁷⁴ – notamment par le biais de réunions, de rencontres d'informations et de formations diverses³⁷⁵ – lorsque des changements ont été constatés. Pour le Dr Amy Kebe, les changements positifs des dernières années se sont traduits par la création des AdU, des CLC et des Unions villageoises de développement durable (UVDD). La naissance de ces structures a permis, selon elle, de mieux coordonner les divers intérêts³⁷⁶. Mbaye Ababacar Ndiaye, animateur local en collaboration avec le point focal de l'OMVS œuvrant dans la région de Louga, affirme que l'ensemble des acteurs qui utilisent l'eau du fleuve est désormais impliqué dans les stratégies et décisions pour ce qui a trait

³⁷² Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

³⁷³ *Loc. cit.*

³⁷⁴ Entretiens avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*; Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*; Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

³⁷⁵ Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*

³⁷⁶ Entretien avec Dr Amy Kebe, *op. cit.*

au SDAGE, mais ce n'est que très récemment, soit depuis 2009, dans le cadre de la troisième phase, que l'OMVS a su impliquer toutes les parties concernées³⁷⁷. Pour Tacko Diallo Gueye, depuis les années 2009-2011, la perception que les communautés locales ont de l'OMVS a changé, une évolution qu'elle lie à la prise en compte des préoccupations des acteurs locaux. Bien que l'on ne puisse affirmer que le virage participatif de l'OMVS soit complètement réussi, pour Gueye, ce changement de cap permet de lancer une ébauche et constitue un bon prélude, « puisqu'il y a désormais des représentants qui parlent au nom des acteurs »³⁷⁸. Pour Babacar Diop, au cours des dix dernières années, l'OMVS a pris l'habitude d'impliquer les acteurs, mais « les autorités locales se doivent d'assurer une continuité et c'est là où ça bloque »³⁷⁹. En effet, les différentes parties prenantes sont représentées entre autres par des élus locaux, mais ceux-ci n'assurent pas toujours la circulation de l'information entre l'OMVS et la base.

Selon le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, professeur à l'UGB, spécialiste des dynamiques territoriales, « la présence de l'OMVS est administrativement visible sur le terrain », mais en ce qui a trait aux actions concrètes, elle l'est moins. Depuis les années 2000, il observe que l'OMVS semble faire du surplace parce que soumise aux velléités nationales des États membres. Diakhaté reconnaît néanmoins que des changements dans la façon de gérer la ressource eau et au niveau des processus décisionnels ont eu lieu depuis 2000, des mutations qu'il impute à la « montée en puissance de la décentralisation »³⁸⁰. Les propos de Babacar Papa Gueye vont sensiblement dans le même sens : sur le terrain, « on ne sent pas la présence de l'OMVS, on a l'impression que son positionnement est encore très macro »³⁸¹, déclare-t-il en donnant comme exemple les politiques de transport sur le fleuve et les projets hydroélectriques pour illustrer les actions, certes importantes, de l'OMVS, mais à caractère supranational et trop souvent déconnectées de la gestion locale. Gueye explique qu'en dépit des invitations régulières à siéger au sein de différents cadres de concertation – tels que le Cadre local de concertation des acteurs de la filière riz et le Cadre d'harmonisation des politiques de développement – bien souvent, l'OMVS brillera par son absence³⁸².

³⁷⁷ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, animateur local en collaboration avec le point focal de l'OMVS (région de Louga), Louga, Sénégal, 10 mai 2012.

³⁷⁸ *Loc. cit.*

³⁷⁹ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

³⁸⁰ Entretien avec le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, professeur à l'UGB, Dakar, Sénégal, 2 mars 2012.

³⁸¹ Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

³⁸² *Loc. cit.*

Lors des visites en villages, bien que les gens rencontrés tenaient à souligner d'une manière générale les améliorations de leur qualité de vie grâce à certaines actions de l'OMVS³⁸³ et saluaient l'appui des bureaux d'assistance technique, dans tous les villages, à l'exception de R'Kiz, les répondants déploraient le manque de contacts directs avec l'OMVS. À Khor, les villageois présents ont déclaré ne pas se sentir écoutés par l'OMVS et désirer un espace de concertation avec l'Organisation³⁸⁴. Il appert que ceux-ci ne connaissent pas les CLC, des structures devant incarner la plateforme d'échange avec l'OMVS qu'ils souhaitent voir instaurée. Pour le Dr Adrien Coly, l'avènement de la *Charte des eaux*, qui place les usagers au cœur de la problématique, introduit une nouvelle philosophie dans la gestion de l'eau et vient établir le dialogue entre les deux rives, ne suffit pas : il manque un répondant réel au niveau de l'OMVS. Ce porte-parole jouerait le rôle de relais entre l'OMVS et les riverains et pourrait apporter à ces derniers des réponses immédiates, par exemple pour justifier le niveau du fleuve. En somme, Coly convient que la communication entre l'OMVS et les populations locales s'est accrue, mais à ses yeux, l'Organisation devra institutionnaliser des audiences foraines afin de ne pas limiter l'accessibilité des débats aux hautes sphères³⁸⁵.

Au demeurant, nonobstant plusieurs bémols, l'approche participative semble germer dans le bassin du fleuve Sénégal, et de cette attitude généralement plus inclusive de l'OMVS découle une meilleure appréciation des actions de celle-ci chez les populations³⁸⁶. Cependant, pour se déployer et s'implanter de manière positive et durable, il prime d'y conjuguer les mesures d'accompagnement qui s'imposent et d'impliquer davantage les populations en amont sans limiter leur implication à un rôle consultatif. De plus, si des améliorations ont indubitablement eu lieu quant à l'information des populations des activités de l'OMVS, la communication demeure principalement unidirectionnelle et l'OMVS devra œuvrer à fluidifier les échanges multidirectionnels.

³⁸³ À Gouelit, les villageois ont souligné que depuis que l'OMVS intervient dans leur village, ils ont fait beaucoup d'apprentissages concernant la santé et ont obtenu du matériel pour lutter contre les plantes envahissantes et nettoyer les axes; à Ndiago, le président de l'AdU a salué la disponibilité récente de l'eau potable dans le village; à R'Kiz, les paysans ont exprimé leur gratitude envers l'OMVS dont les actions leur permettent maintenant de cultiver en contre-saison; à Thiagar, les président de l'Union hydraulique et de l'Adduction en eau potable ont mis de l'avant l'installation d'un château d'eau.

³⁸⁴ Visite Khor

³⁸⁵ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

³⁸⁶ Entretien avec Ababcar Ndao, *op. cit.*

CHAPITRE V

PARTICIPATION DU PUBLIC : ÉTAT DE LA SITUATION DANS LE BASSIN

1. QUELLE PARTICIPATION POUR LES POPULATIONS ?

De manière générale, les intervenants sur le terrain ont remarqué que les populations sont de plus en plus conscientisées au rôle central qu'elles doivent jouer dans la gestion du fleuve et de ses ressources. Abdoulkhader Hama, coordonnateur chargé de l'appui aux organisations paysannes à la Société Nationale de Développement Rural (SONADER), explique que dans les trois ou quatre dernières années, les choses ont grandement évolué : avant, lorsqu'un problème se posait dans un village, personne ne savait qui pouvait le résoudre, alors que maintenant les populations locales connaissent mieux leurs devoirs et leurs droits et se dirigent plus promptement vers les ressources adéquates. Aussi, il indique que les communautés locales « n'acceptent plus que leurs problèmes soient résolus par des fonctionnaires dans des bureaux climatisés »; elles insistent pour que l'on prenne conscience de leur réalité dans la recherche de solutions. Pour Hama, le travail effectué par la SONADER a permis cette évolution vers une responsabilisation accrue des populations³⁸⁷.

En rive gauche, El Hadji Seydou Nourou Sy, a constaté une plus grande conscientisation et responsabilisation des populations quant à la gestion de leurs ressources. Cela se traduit par une meilleure gestion des axes hydrauliques et une implication accrue dans la gestion de la ressource. Pour Bocar Diallo, « les paysans sont maintenant tous conscients de la valeur de la ressource et de la nécessité de la protéger »³⁸⁸, un changement de comportement également noté par Mbaye Ababacar Ndiaye. En effet, Ndiaye a remarqué que depuis la mise en place du SDAGE entre 2009 et 2012, les villageois avec lesquels il travaille commencent à prendre conscience qu'ultérieurement, « il pourrait y avoir un manque d'eau qui concernera tout le monde ». Grâce aux différentes interventions menées par des animateurs de l'OMVS ou d'ONG, les communautés bénéficiaires ont pu développer une plus grande empathie envers les différents groupes socioprofessionnels qui les composent. Ndiaye explique que des sketches sont souvent joués lors des visites sur le terrain afin que chacun apprenne à se mettre à la place de l'autre. Ainsi, le paysan apprend à se mettre à la place du pêcheur, ce dernier à la place de l'éleveur, et ainsi de suite³⁸⁹.

³⁸⁷ Entretien avec Abdoulkhader Hama, coordonnateur chargé de l'appui aux organisations paysannes à la SONADER, Rosso, Mauritanie, 8 mai 2012.

³⁸⁸ Entretien avec Bocar Diallo, *op. cit.*

³⁸⁹ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

Malgré les améliorations dénotées, un long chemin reste à parcourir avant d'en arriver à une réelle gestion participative : si la participation du public est davantage sollicitée pour des corvées, des séminaires et d'autres activités liées au développement de la communauté ou à la gestion du fleuve et de ses axes hydrauliques, il appert qu'il est trop tôt pour parler de gestion participative, au sens où les parties prenantes définiraient les paramètres d'usage de la ressource et partageraient des pouvoirs et responsabilités équitables. Selon Papa Iba Fall, nous ne sommes pas encore parvenus à un niveau où les populations peuvent infléchir les décisions de l'OMVS³⁹⁰. Par ailleurs, selon Abdoulkader Hama, en rive droite, « les acteurs principaux sont impliqués [mais] les communes sont carrément écartées des processus de prise de décisions et ne sont pas impliquées dans le travail »³⁹¹. Aussi, force est de constater que toutes les communautés ne se sentent pas consultées et prises en compte par l'OMVS, un fait qu'ont également souligné El Hadji Seydou Nourou Sy et Mbaye Ababacar Ndiaye³⁹².

1.1. EFFECTIVITÉ DE LA PARTICIPATION

Pour le Dr Adrien Coly, le degré de participation varie en fonction de l'échelle d'analyse. À ses yeux, à l'échelle nationale une certaine forme de participation existe, car les intérêts des populations sont pris en compte par les instances de l'OMVS. Il appuie ses propos avec l'exemple de la remontée annuelle de l'eau salée pré-Diama qui avait des effets néfastes sur l'agriculture. En dépit des méfaits collatéraux entraînés par l'érection du barrage de Diama, pour Coly cette décision a été prise en tenant compte des intérêts des populations. En ce qui concerne les processus de prise de décision, Coly soutient que l'OMVS a fait un pas important avec les CLC, mais il y a encore beaucoup de travail à faire : il importe d'en réviser leur fonctionnement, et ce, afin d'assurer une réelle participation des populations. À cet égard, il note toutefois que la participation ne doit pas se limiter au fait de siéger au sein de diverses instances : une implication à plusieurs niveaux est nécessaire³⁹³. Ce point nous apparaît également capital pour en venir à une gestion participative effective : non seulement les populations doivent être informées des projets, activités et développements prévus, mais elles doivent également avoir leur mot à dire dans l'échafaudage de ces programmes. Au-delà de cela, il importe qu'elles participent activement à la définition des paramètres

³⁹⁰ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

³⁹¹ Entretien avec Abdoulkader Hama, *op. cit.*

³⁹² Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*; Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*

³⁹³ Coly ne précise pas quels sont ces niveaux, mais en fonction du contenu général de l'entrevue, nous pouvons extrapoler qu'il s'agit des étapes de la consultation, de l'analyse des doléances et requêtes recueillies, des décisions prises et de l'application de ces décisions.

devant encadrer ces projets et qu'elles veillent à leur mise en œuvre. Dans cette optique, Moctar Fall affirme que « la société civile est en mesure d'influencer les décisions de l'OMVS à la condition d'être associée à tout ce qui se fait »³⁹⁴. Selon nos observations sur le terrain, pour le moment, les communautés se retrouvent encore trop souvent à l'écart des actions entreprises en raison de divers obstacles qui seront explicités dans la seconde partie du présent chapitre. Dans un autre ordre d'idées, selon Coly, certaines communautés reprochent à l'État de ne pas être impliquées, mais elles ne prennent aucune initiative par elles-mêmes³⁹⁵, ce qui engendre un cercle vicieux d'inaction. De fait, il en ressort que pour parvenir à une participation effective des populations, la volonté des autorités à partager ses pouvoirs n'est pas le seul prérequis à une gestion participative fonctionnelle : il importe de sensibiliser les collectivités à la nécessité de se responsabiliser.

Dans une autre optique, plusieurs experts rencontrés ont tenu à faire la nuance entre la volonté théorique de l'OMVS d'impliquer les acteurs de la base et la réalité. Ainsi, selon le Dr Serigne Modou Fall, il faut demeurer prudent : créer une tribune où les différentes parties prenantes peuvent se réunir afin d'organiser la gestion du fleuve est une chose, l'effectivité réelle de la participation des différents acteurs qui en découle en est une autre. En effet, selon le Dr Fall, au sein des CLC, « les efforts sont surtout centrés sur l'acceptation des décisions par les membres »³⁹⁶, plutôt que sur un processus participatif réellement inclusif. Aussi, selon lui, il importe de dissocier la « participation alibi », qui consiste plutôt en une forme de manipulation, de la participation réelle³⁹⁷. Madiop Hane, animateur à l'ASESCAW, abonde dans le même sens : « la participation des acteurs de la base est surtout à titre informel, indique-t-il. Ils ont peut-être un droit de regard, mais pas un droit de décider ou refuser, même si ça entrave leur quotidien ou leurs droits »³⁹⁸. Pour lui, la participation du public, dans l'état actuel des choses, devrait plutôt être désignée comme la **consultation** du public, ce qu'Ababacar Ndao corrobore en indiquant que l'implication actuelle des populations est au niveau consultatif³⁹⁹. Pour sa part, Tacko Diallo Gueye croit que les populations ont le pouvoir d'infléchir les décisions, mais ce n'est qu'au moment de la mise en œuvre, avance-t-elle, que l'on pourra savoir si elles ont réellement influé sur la politique⁴⁰⁰.

³⁹⁴ Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*

³⁹⁵ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

³⁹⁶ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

³⁹⁷ *Loc. cit.*

³⁹⁸ Entretien avec Madiop Hane, animateur à l'ASESCAW, Ross-Béthio, Sénégal, 4 mai 2012.

³⁹⁹ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

⁴⁰⁰ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

Du côté des villageois rencontrés, mis à part ceux de R’Kiz qui attestaient se sentir impliqués dans la gestion du fleuve et de ses axes hydrauliques et jouir d’un réel pouvoir décisionnel⁴⁰¹ et, dans une moindre mesure, les habitants de Thiagar qui reconnaissent une forme de gestion participative au sein de leur village, le sentiment général était que l’OMVS prend encore trop peu leurs préoccupations en compte et que les communautés locales ne possèdent pas toutes les prérogatives nécessaires à une gestion autonome de leurs ressources hydriques. En rive gauche, les rencontres tenues à Ndombo et Khor ont mis en lumière le sentiment des villageois de ne pas être impliqués dans les décisions de l’OMVS⁴⁰². En outre, les personnes rencontrées à Ndombo ont déclaré ne recevoir que peu d’informations de la part de l’OMVS, et ce, uniquement par l’intermédiaire du SEMIS. Elles ont aussi déploré le fait que les initiatives locales n’étaient pas portées à un niveau supérieur, ce qui fait en sorte que les communautés locales sont confrontées à un manque criant d’appuis (administratifs, techniques et matériels). À Thiagar, les villageois ont reconnu avoir plus de responsabilités depuis quelques années, entretenir d’excellentes relations avec l’OMVS et ont pu identifier nombre d’avantages découlant de la participation de la communauté dans la gestion du bassin. Cependant, ils ont mis de l’avant des difficultés de communications dues à la réclusion du village où il n’y a pas d’accès à l’Internet. À Ross-Béthio, bien que la population ait été impliquée dans la planification du territoire dans le cadre des Plans d’Occupation et d’Affectation des Sols (POAS), les répondants rencontrés n’avaient pas le sentiment que les citoyens pouvaient infléchir les décisions de l’OMVS⁴⁰³.

Du côté mauritanien, les habitants de Birette ont déploré l’absence de concertation et de consultation des populations en dépit des missions sporadiques de l’OMVS dans le village. En ce qui concerne les ouvrages, ils ont exprimé le regret de ne pas être impliqués dans les décisions quant à l’ouverture et à la fermeture des vannes du barrage de Diama⁴⁰⁴. À Gouelit, les villageois ont partagé le désir de participer à l’établissement d’un calendrier concernant le niveau de l’eau. Pour eux, c’est la SONADER qui possède l’entière responsabilité du pouvoir décisionnel⁴⁰⁵. Mohamed Sow explique que la société d’État prend ses décisions en fonction des demandes qu’elle reçoit. Or, les paysans présents n’étaient

⁴⁰¹ Enquêtes à R’Kiz, accompagnement du MCG, Mauritanie (réunion du bureau exécutif de l’Union des producteurs agricoles de R’Kiz), 13 mars 2012.

⁴⁰² Enquêtes à Khor, accompagnement du SEMIS (réunion des membres de l’AdU), Sénégal, 18 avril 2012; Enquêtes à Ndombo, *op. cit.*

⁴⁰³ Entretien avec Madiop Hane, *op. cit.*; Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*; Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

⁴⁰⁴ Enquêtes à Birette, accompagnement du MCG (réunion du Comité intervillageois), Mauritanie, 11 mai 2012.

⁴⁰⁵ Enquêtes à Gouelit, accompagnement du MCG, Mauritanie (réunion des membres de l’AdU), 14 mars 2012.

pas informés de ce fait ni des procédures pour déposer une demande⁴⁰⁶. En ce qui a trait à l'intégration des différents acteurs dans la gestion du bassin, les discours varient. À Birette, les villageois soutiennent que les éleveurs et pêcheurs sont bien intégrés aux activités de l'association et à Thiagar, l'on se fait une fierté de souligner que toutes les ethnies sont impliquées au sein de l'AdU. À R'Kiz, les personnes présentes ont déclaré que tous les acteurs concernés étaient impliqués, à l'exception des éleveurs, une décision qu'ils expliquent par leur mode de vie nomade. Si cette déclaration peut en choquer certains parce qu'elle fait porter l'entière responsabilité de leur marginalisation aux éleveurs, elle trouve toutefois une validation auprès des observations des intervenants du SEMIS : il appert que les AdU les moins fonctionnelles avec lesquelles ils travaillent sont celles issues de villages où l'élevage est la principale activité de subsistance⁴⁰⁷.

Si peu de répondants ont l'impression que les citoyens jouissent de la capacité d'infléchir les décisions de l'OMVS, certains font état d'iniquités quant au pouvoir d'influence des différents acteurs. Ainsi, selon Amadou Diop, il y a certains acteurs – qu'il ne nommera pas – dont le pouvoir auprès de l'OMVS est plus grand que celui des unions de producteurs⁴⁰⁸. Bocar Diallo abonde dans le même sens et appuie cette déclaration en donnant l'exemple de la Compagnie Sucrière Sénégalaise, un acteur possédant « les moyens et les capacités d'influencer les décisions dans un sens ou dans l'autre »⁴⁰⁹. Ce déséquilibre révèle que l'inflexion des décisions de l'OMVS semble davantage relever d'une forme de lobbysme que d'une prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties prenantes et démontre que la gestion actuelle est encore très perfectible.

Les propos présentés dans cette sous-partie mènent au constat suivant : le virage participatif de l'OMVS se traduit principalement par un contact plus fréquent, mais encore insuffisant, avec les communautés locales. Par ailleurs, si la proximité entre l'Organisation et une partie de ses « bénéficiaires » s'est améliorée par le biais de divers programmes, projets, missions et consultations, il demeure qu'une majorité de riverains ne sent pas qu'elle possède le pouvoir d'infléchir les décisions de l'OMVS, une perception qui devra inexorablement changer si l'OMVS aspire à implémenter une véritable gestion participative dans le bassin.

⁴⁰⁶ Entretien avec Mohamed Sow, *op. cit.*

⁴⁰⁷ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

⁴⁰⁹ Entretien avec Bocar Diallo *op. cit.*

1.2. LA PARTICIPATION AU FÉMININ

La participation féminine était nettement plus marquée au Sénégal qu'en Mauritanie. Lors de nos visites en villages, il nous a été donné de remarquer qu'une certaine proportion de femmes assistaient aux réunions du bureau exécutif de l'AdU de leur village en rive gauche⁴¹⁰ alors que ce n'était pas le cas en rive droite. À Ndiago, on expliquait l'absence des femmes par le fait qu'elles étaient à la plage pour préparer et vendre le poisson et accueillir le retour des pêcheurs. Ainsi, pour le chef du village, il est difficile d'intégrer les femmes dans les activités de l'association en raison de la lourdeur de leurs tâches ménagères quotidiennes et des activités économiques d'appoints qu'elles mènent, essentielles aux ménages⁴¹¹. À R'Kiz, Birette et Gouelit, la question a été éludée.

Malgré leur présence lors des visites en rive gauche, les Sénégalaises rencontrées estiment ne pas être suffisamment impliquées et se heurtent à plusieurs lois et traditions contraignant leur participation. À Khor, par exemple, elles ont expliqué que pour être membre de l'Assemblée générale (AG), il faut être chef de concession. Or, aucune femme n'est propriétaire d'une concession. Certaines femmes ont la possibilité d'assister aux réunions de l'AG en tant que gestionnaires de borne-fontaine, mais elles n'ont pas de pouvoir décisionnel⁴¹². À Thiagar, les femmes ont exprimé le sentiment de ne pas être suffisamment impliquées dans la gestion de l'eau, leur implication sur la question se limitant à leur fonction d'acheteuse ou de vendeuse d'eau, expliquent-elles. Selon elles, elles ne sont pas suffisamment incluses dans les processus décisionnels parce que les hommes présument qu'elles n'ont pas les compétences nécessaires. Toutefois, elles sont persuadées être en mesure d'apporter un savoir et un savoir-faire bénéfiques à l'association, notamment une gestion financière plus saine⁴¹³. Mbaye Ababacar Ndiaye, quant à lui, certifie que lors de ses animations en rive gauche, les groupes de promotion féminine sont inexorablement présents⁴¹⁴. En rive droite, le Dr Sy Baba affirme que même si la parité n'est pas toujours atteinte dans les projets, c'est un volet incontournable, maintenant exigé par maints bailleurs de fonds⁴¹⁵.

⁴¹⁰ Enquêtes à Thiagar, accompagnement du SEMIS (réunion des membres de l'AdU), Sénégal, 17 avril 2012; Enquêtes à Ndombo, *op. cit.*; Enquêtes à Khor, *op. cit.*

⁴¹¹ Enquêtes à Ndiago, accompagnement du MCG (réunion du bureau exécutif de l'AdU), Mauritanie, 21 mars 2012.

⁴¹² Enquêtes à Khor, *op. cit.*

⁴¹³ Enquêtes à Thiagar, *op. cit.*

⁴¹⁴ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁴¹⁵ Entretien avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*

Pour Abderrahmane Ndiaye, il est essentiel d'impliquer les femmes dans les projets locaux puisqu'elles se montrent « entreprenantes et plus sérieuses [que les hommes] »⁴¹⁶. Pour étayer ses propos, il recourt à l'exemple de certains villages où les hommes ont refusé de faire partie d'un projet d'installation d'un congélateur et où les femmes ont décidé de s'unir afin de rendre ce projet possible. Celles-ci étaient entièrement responsables de rassembler et gérer les fonds ainsi que le matériel une fois installé. Les revenus engendrés par ces microprojets et la bonne gestion des femmes ont permis aux communautés d'investir dans de nouveaux projets permettant d'améliorer le bien-être de la collectivité⁴¹⁷. En outre, il indique que dans les vingt-quatre villages où le Gret mène des actions, dans tous les comités siègent un minimum de trois femmes à des postes-clés comme le secrétariat, la trésorerie et la vérification. Pour Ndiaye, les femmes sont maintenant très impliquées, « ce n'est plus comme avant, elles ont maintenant le pouvoir de décider »⁴¹⁸.

En dépit d'une implication plus grande des femmes dans certains villages, les préoccupations et les intérêts de celles-ci ne sont pas toujours pris en compte : Tacko Diallo Gueye pointe le fait que, la femme n'étant pas propriétaire des terres, ses préoccupations seront généralement reléguées au second plan, un fait confirmé par les habitantes de Khor. Elle illustre cette triste réalité par le fait que dans un grand nombre de villages qu'elle a sillonnés, les femmes réclamaient de l'eau pour pratiquer le maraîchage, mais que cette eau était généralement réservée à l'abreuvement des bêtes. Gueye y voit là les ferments d'un conflit latent qu'il importe que l'OMVS prenne en compte⁴¹⁹. En somme, les visites en villages nous ont permis de noter un décalage frappant entre la présence des femmes aux activités liées à la gestion de l'eau entre la Mauritanie et le Sénégal. En Mauritanie, aucune femme n'était présente aux entrevues, et les contacts avec les Mauritaniennes étaient informels (après les entrevues ou lors des repas). Du côté sénégalais, il nous a été donné de constater que les femmes sont plus présentes, bien que celles-ci se heurtent également à de multiples contraintes entravant leur participation et leur pouvoir de décision. Notons néanmoins en rive gauche, comme en rive droite, certains intervenants rencontrés ont partagé des observations plus encourageantes et mettaient de l'avant l'*empowerment* grandissant des femmes quant à la gestion des ressources hydriques.

Nonobstant certaines observations encourageantes, il appert qu'un long chemin reste à parcourir, tant en rive gauche qu'en rive droite, pour que les femmes puissent prétendre à un égal

⁴¹⁶ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁴¹⁷ *Loc. cit.*

⁴¹⁸ *Loc. cit.*

⁴¹⁹ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

pouvoir de décision que leurs compères masculins. En effet, il nous a été donné de constater que partage des tâches qui confère généralement aux hommes les activités de pouvoir et de responsabilités en dehors foyer ainsi que la lourde charge des tâches domestiques qu'elles doivent accomplir au quotidien entravent la participation féminine, un fait souligné avec justesse par Dos Santos⁴²⁰.

1.3. COMPARAISON MAURITANIE – SÉNÉGAL

Outre des divergences frappantes quant au degré d'implication des femmes, les enquêtes sur le terrain ont mis en lumière un certain nombre de différences entre la Mauritanie et le Sénégal quant à la question de la participation du public dans la gestion du bassin. Si dans les deux États la mise en œuvre de la démarche inclusive de l'OMVS rencontre plusieurs obstacles similaires, des considérations additionnelles semblent entraver la gestion participative en Mauritanie. Pour Tacko Diallo Gueye, du côté mauritanien, il y a encore beaucoup à faire : « le message [de l'OMVS] ne passe pas, ne permet pas de mobiliser les acteurs »⁴²¹. Cette difficile mobilisation des acteurs mauritaniens, pointée par plusieurs répondants⁴²², Babacar Diop l'explique par une moins bonne organisation en rive droite due à une plus faible présence d'organisations à caractère citoyen ainsi qu'à la dispersion des habitants sur le territoire en raison de l'importance marquée de l'élevage comme activité de subsistance, ce qui vient de pair avec un mode de vie moins sédentaire⁴²³. Moctar Fall souligne, quant à lui, la présence d'une culture associative et d'une conscience citoyenne qui se sont développées au Sénégal parallèlement à l'émergence des foyers⁴²⁴, un phénomène également mis de l'avant par Tacko Diallo Gueye, qui souligne le fait que les Sénégalais font preuve d'une réelle dynamique d'organisation et par Babacar Diop, qui insiste sur l'importance qu'ont eu et continuent d'avoir les fédérations et les unions, qui foisonnent au Sénégal⁴²⁵.

Le seul village où les répondants ont comparé les deux États est Birette, ce qui n'est pas surprenant vu la très grande proximité du village avec le Sénégal, sis à côté du barrage de Diama. Les villageois rencontrés ont expliqué le décalage entre les deux pays par le fait que les infrastructures

⁴²⁰ DOS SANTOS, *op. cit.*, p. 151-152.

⁴²¹ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁴²² Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*; Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*; Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*; Entretien avec Mohammed Sow, *op. cit.*

⁴²³ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

⁴²⁴ Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*

⁴²⁵ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

sont beaucoup plus nombreuses au Sénégal. Aussi, un assainissement des axes hydrauliques est pratiqué au Sénégal, mais rien n'est fait en Mauritanie. En ce qui a trait à l'attitude des autorités nationales mauritaniennes, une source anonyme travaillant pour la SONADER affirme que l'État court-circuite l'information, la communication avec les populations et les projets. Pour ce répondant, en Mauritanie, les relations entre l'OMVS et les populations sont inexistantes. Il affirme que ses collègues de la SONADER sont découragés : ils savent ce qu'il faut faire, mais « sont empêchés »⁴²⁶. Cette mauvaise volonté de la part des autorités mauritaniennes n'a pas toujours été, la situation s'est dégradée au cours des dernières années, affirme cette source. Ainsi, pour cette personne, il est impossible de comparer la SONADER à la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), cette dernière étant issue d'un « État de droit, un État qui cherche le bien-être de ses populations »⁴²⁷. Tacko Diallo Gueye pointe également le fait que l'OMVS ne peut mener des actions en Mauritanie sans l'accord de l'État, ce qui constitue une embûche à la mise en œuvre de sa tangente inclusive et de ses différents projets⁴²⁸. Selon Gueye, l'attitude des paysans face à l'OMVS varie également d'un pays à l'autre : « Au Sénégal les gens se lancent dans l'avenir, alors qu'en Mauritanie les gens focalisent sur le passé », exprime-t-elle pour illustrer le fait que des villageois mauritaniens refusent de discuter avec l'OMVS si celle-ci ne s'engage pas à leur redonner leurs terres. Vu les conséquences particulièrement délétères du conflit sénégal-mauritanien pour les Haalpulaar mauritaniens, ce fait n'est pas surprenant et vient s'ajouter à la myriade de défis que les intervenants de la GIRE rencontrent sur le terrain. Pour transcender les rancunes entravant la participation en rive droite, Gueye souligne que si des exemples sénégalais de réussite sont donnés lors des visites du côté mauritanien, cela semble sensibiliser les gens et les motiver à « se prendre en mains »⁴²⁹.

2. OBSTACLES À LA GESTION PARTICIPATIVE

Les enquêtes sur le terrain ont révélé un grand nombre d'obstacles à la gestion participative et à son bon fonctionnement. Ces différents écueils, qu'ils soient d'ordre administratif, géographique culturel, pécuniaire, ou autre, freinent la mise en œuvre d'une gestion participative efficace. Bien que le but premier de ce mémoire soit d'établir le lien entre l'implication des populations dans la gestion des ressources du fleuve et l'évolution des relations entre communautés riveraines, nous sommes

⁴²⁶ Entretien avec une source anonyme, employé à la SONADER, Mauritanie, 2012.

⁴²⁷ Entretien avec une source anonyme, *op. cit.*

⁴²⁸ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁴²⁹ *Loc. cit.*

d'avis que cette digression est nécessaire pour mieux appréhender la réalité à laquelle les parties prenantes sont confrontées dans la transition vers une gestion participative et d'ainsi être en mesure de nuancer, s'il y a lieu, la relation entre le degré d'implication des populations et l'état des relations dans le bassin. De surcroît, nous croyons que ces éléments très concrets permettent d'entamer une réflexion intéressante sur l'adéquation de la GIRE dans les pays en voie de développement.

2.1. ACHOPPEMENTS CULTURELS

Avant d'explorer les obstacles d'ordre pragmatique, nous croyons qu'il importe d'explorer les éléments de la trame culturelle qui ralentissent l'implémentation d'une réelle gestion participative dans le bassin. En rive gauche, le Dr Serigne Modou Fall pointe la culture administrative française, napoléonienne et centralisatrice du pouvoir pour expliquer le réflexe encore présent d'encadrement des populations. La non-reconnaissance du savoir paysan et le confort pour les élites que représente cette posture font en sorte que « faire table rase de tout cela ne se fera pas du jour au lendemain »⁴³⁰. En ce qui a trait à l'administration, tant du côté mauritanien que du côté sénégalais, la lenteur des processus et des décisions a été pointée⁴³¹. En rive droite, une source anonyme travaillant pour la SONADER, dénonce le manque de volonté l'État mauritanien à impliquer les communautés locales dans la gestion du fleuve et les projets de développement qui les concernent. Selon cette personne, elle-même d'origine beydane, « les administrateurs arabophones [...] ne comprennent pas les réalités [des populations riveraines, souvent d'origine négro-africaine] et interviennent rarement lorsque sollicités, par exemple pour résoudre un conflit »⁴³².

Lorsque les réticences des autorités étatiques sont transcendées et que des responsabilités sont effectivement transférées aux populations, certaines traditions ou façons de fonctionner peuvent venir alourdir la gestion participative. Du côté sénégalais, les villageois de Khor ont mentionné que les principales difficultés qu'ils rencontraient étaient dues à la gestion communautaire. Plus précisément, les présidents de l'union hydraulique et de l'adduction d'eau potable ont dit expérimenter des difficultés dues au mode de prise de décision par consensus. Ainsi, dans le village, pour qu'un projet puisse aller de l'avant, tous les chefs de concession doivent donner leur accord, ce qui n'est pas toujours évident à obtenir, surtout lorsqu'il est question d'exiger une contribution

⁴³⁰ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

⁴³¹ Entretien Madiop Hane, *op. cit.*; Enquêtes à Birette, *op. cit.*; Enquêtes à Gouelit, *op. cit.*; Enquêtes à Ndiago, *op. cit.*

⁴³² Entretien avec une source anonyme, *op. cit.*

financière⁴³³. Par ailleurs, mis à part Khor et Thiagar, où les femmes et les jeunes représentaient une proportion notable des villageois présents, force est de constater que les traditions gérontocratiques de l'Afrique nous apparaissent encore d'actualité, puisque la grande majorité des villageois rencontrés, tant en Mauritanie qu'au Sénégal, étaient des hommes d'un certain âge. Cette observation nous porte à questionner l'implication des parties prenantes issues de groupes dits vulnérables – comme les femmes et les jeunes – d'une part, et l'effectivité représentationnelle, d'autre part.

2.2. STATUT SOCIAL ET JEUX D'INTÉRÊTS

Lorsque ces sillons culturels sont outrepassés pour tendre vers une gestion participative, le poids de la culture du statut social vient souvent brider la participation des masses. En effet, l'un des pièges de l'implication accrue des populations réside dans un phénomène de captation des pouvoirs : souvent, les personnes qui occuperont les postes-clés dans les différents comités et AdU sont des gens appartenant aux hautes sphères hiérarchiques. Ainsi, dans plusieurs des villages visités, on a vu des chefs de village sinon occuper un poste-clé, placer des membres de leur famille à un tel poste. Sans condamner cette pratique, puisque les chefs de village ont souvent un charisme et une notoriété qui incitent au rassemblement et peuvent, conséquemment, favoriser la mobilisation des villageois, nous croyons qu'il importe de souligner l'omniprésence de cette pratique étant donné son incidence potentielle sur le déroulement des activités et au regard du frein qu'elle peut constituer à une représentation dite effective. En effet, il y a de fortes chances pour que les habitants d'un village où le représentant s'est autoproclamé en raison de son statut social, ou a été élu par l'oligarchie locale, ne se sentent pas représentés, la base villageoise n'ayant pas explicitement mandaté quelqu'un pour la représenter auprès de l'OMVS. De surcroît, ce sont souvent les mêmes qui sont nommés, ce qui fait en sorte que seule une petite grappe détient l'information et le privilège de porter les requêtes de la communauté. Nous l'avons vu plus tôt, ces situations peuvent avoir un impact sur la mobilisation des acteurs de la base qui ne se sentiront pas écoutés, voire cela peut rendre caduques les requêtes portées par un mandant qui ne représente pas véritablement la communauté dont il est issu.

Abdoulkhader Hama explique qu'il est difficile de rencontrer les critères de choix des responsables d'associations en raison des pesanteurs sociales qui font en sorte qu'encore souvent, ce

⁴³³ Enquêtes à Khor, *op. cit.*

sera le chef du village, l'imam ou un grand commerçant qui dirigera l'association⁴³⁴. Le Dr Serigne Modou Fall dénonce également cette préséance du statut social qui « dispense » les élus de consulter ceux-là mêmes qu'ils devraient représenter⁴³⁵. Madiop Hane dénonce, quant à lui, la primauté du réseautage qui fait en sorte que ce ne sont pas toujours les personnes les plus qualifiées et qui connaissent le mieux les réalités de la localité et de l'établissement qui seront choisies pour coordonner les projets de développement. Ayant été témoin de cette situation dernièrement à Ross-Béthio, Hane déplore le manque d'efficacité qui découle de ces choix. De plus, force est de constater que les candidats qui sont ainsi promus sont généralement moins motivés, moins présents physiquement, puisqu'ils retournent régulièrement dans leur région d'origine, et repartiront souvent à la première occasion, ce qui nuit à la continuité des projets.

Une autre situation qui découle de l'utilisation des opportunités nouvelles qu'entraîne la gestion participative comme levier de pouvoir est la tentative de certaines personnes qui ont reçu une formation de monnayer celle-ci. Par exemple, dans le cadre d'un projet de Gestion intégrée des pesticides pour le Projet d'appui à la filière riz, Babacar Papa Gueye atteste qu'il a vu plusieurs personnes ayant reçu la formation donnée dans le cadre de ce projet tenter de se positionner comme conseillers sur certains projets ou comités⁴³⁶. Ainsi, plutôt que d'être mis à la disposition du bien-être collectif, ce savoir devient un instrument d'avancement individuel. Selon Abderrahame Ndiaye, antérieurement, lorsque l'on impliquait les populations dans la gestion des ressources ou dans les différents projets de développement, cela se transformait souvent en gestion personnelle⁴³⁷, c'est-à-dire qu'une partie des fonds était détournée au détriment du bien-être collectif. Notons toutefois qu'aux yeux de Ndiaye, cette situation semble s'être résorbée.

À l'échelle intervillageoise, d'autres jeux de pouvoir sont également dénotés par exemple lors de l'acquisition de matériel lourd, généralement partagé entre un certain nombre de collectivités, des tensions sont souvent perceptibles lorsqu'il devient question de savoir quel village aura la garde permanente du matériel ou pour planifier l'échéancier d'utilisation. Papa Iba Fall parle d'une « lutte de préséance » entre les AdU pour établir leur prééminence. Pour illustrer ses propos, il donne l'exemple d'un villageois désigné comme responsable du matériel par une assemblée intervillageoise qui a failli être évincé de son poste lors de l'arrivée dudit matériel, puisque les habitants des autres

⁴³⁴ Entretien avec Abdoulkader Hama, *op. cit.*

⁴³⁵ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

⁴³⁶ Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

⁴³⁷ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

villages désiraient mettre la main sur celui-ci. Fall explique qu'« heureusement, le SEMIS a pu apporter un arbitrage afin que les rôles restent équilibrés »⁴³⁸. Pour le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, les communautés sont effectivement en compétition : elles se doivent de présenter leur commune sous son meilleur jour afin d'attirer les investissements. En dépit de cette compétition, il remarque qu'un embryon de politique intercommunale se met tranquillement en place : selon lui, une volonté de mutualisation des ressources – par exemple pour le partage d'équipement – se précise chez les présidents de conseils, et ce, dans le but de permettre à la collectivité d'en avoir davantage⁴³⁹.

Pour atténuer les différentes situations conflictuelles pouvant résulter des jeux de pouvoir, Papa Iba Fall explique que l'équipe du SEMIS a pris soin d'élire dans chaque village où elle intervient « une personne morale, une sorte de modérateur suivant sa sagesse et sa notoriété [jouera] souvent le rôle de médiateur [pour] aplanir les problèmes et leurs interventions sont souvent écoutées »⁴⁴⁰. El Hadji Seydou Nourou Sy, qui dénonce également les jeux d'intérêts, mais principalement entre les villages, explique que pour la mise en place des AdU, un comité directeur a été élu par une assemblée générale et celui-ci a choisi un bureau exécutif selon des quotas de délégués établis. Ces quotas visaient à s'assurer que des représentants de chacun des villages concernés y siègent et à équilibrer du mieux possible la représentation par village⁴⁴¹. Pour Abdoukhader Hama, « il est difficile de faire changer les mentalités, cela doit être sur une longue période »⁴⁴². Néanmoins, il note une amélioration dans certains villages où des associations ont accepté de prendre à leur tête des gens issus d'une classe sociale plus humble, mais qui entretiennent de bonnes relations avec tous⁴⁴³.

2.3. MANQUE DE RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES

Lors des entrevues, la première raison décriée tant par les habitants des villages étudiés que par les intervenants œuvrant sur le terrain pour expliquer la difficile mise en œuvre de la gestion participative est le manque de ressources. Bien souvent, les répondants mettent de l'avant les carences en ressources matérielles et pécuniaires en premier lieu, avant d'énumérer les insuffisances au plan humain. Ce manque de moyens, qui semble affecter les différents types d'organisations –

⁴³⁸ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴³⁹ Entretien avec le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, *op. cit.*

⁴⁴⁰ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴⁴¹ Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*

⁴⁴² Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁴⁴³ *Loc. cit.*

CLC, AdU, sociétés d'État, et autres organismes œuvrant au développement – rend difficile le bon déroulement des opérations. Que ce soit pour les moyens de transport, le matériel didactique ou le matériel informatique, pour le Dr Sy Baba, « c'est la débrouille »⁴⁴⁴. Selon le point focal du CLC de Rosso-Mauritanie, plusieurs questions pratiques ralentissent la mise en œuvre d'une gestion participative : aucun local n'est attribué au CLC, que ce soit pour les rencontres ou les activités quotidiennes, l'équipement informatique est vétuste, et la prise en charge des missions des membres est rare⁴⁴⁵. Abdoukhader Hama se heurte à des problèmes similaires et explique qu'il arrive que les communautés se chargent de son transport et de son hébergement afin qu'il les aide à s'organiser, puisqu'elles sont conscientes que l'État (par le biais de la SONADER) se désengage peu à peu⁴⁴⁶. Par ailleurs, Babacar Diop signale un problème au niveau de la transmission des informations vers la base : il importe de garder en tête que tous n'ont pas accès à l'informatique, aussi, des moyens auxiliaires sont requis pour rejoindre les communautés ne disposant pas de moyens numériques⁴⁴⁷.

En ce qui a trait aux responsables de la coordination des CLC, soit les autorités locales, Babacar Diop justifie le manque de suivi et de constance décrié par le fait que les autorités locales dirigeant les CLC sont très prises⁴⁴⁸. Au-delà de la non-disponibilité des mandataires de l'OMVS pour coordonner la gestion locale, Moctar Fall soutient que les membres des CLC sont confrontés à un éternel recommencement, car les préfets sont souvent mutés. Pour Fall, « tant que les CLC [seront] sous la gouverne d'un représentant de l'État, ils ne pourront fonctionner »⁴⁴⁹. En effet, selon lui, les représentants de l'État, en l'occurrence les préfets, sont déjà surchargés et n'ont pas le temps de veiller à la bonne marche des CLC⁴⁵⁰. Selon Mbaye Ababacar Ndiaye, les CLC pâtissent également du manque de formation des membres qui y siègent⁴⁵¹.

À l'échelle locale, pour plusieurs répondants, l'analphabétisme demeure l'un des principaux freins à la participation des populations. En effet, il est difficile pour une communauté de gérer un budget, rédiger des procès-verbaux et demander des subventions lorsque très peu de ses membres, voire aucun, sont alphabétisés. Pour Madiop Hane, les conseils, souvent composés d'analphabètes, rencontrent des difficultés pour interpréter et, conséquemment, appliquer les règles et les statuts, ce

⁴⁴⁴ Entretien avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*

⁴⁴⁵ *Loc. cit.*

⁴⁴⁶ Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁴⁴⁷ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

⁴⁴⁸ *Loc. cit.*

⁴⁴⁹ Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*

⁴⁵⁰ *Loc. cit.*

⁴⁵¹ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

qui nuit à l'intendance des ressources. Selon Abdoukhader Hama, le faible taux d'alphabétisation fait en sorte qu'il est difficile pour les communautés de réaliser leurs objectifs, puisqu'elles éprouvent des difficultés à aller chercher des financements et à démontrer aux bailleurs de fonds qu'une bonne gestion est effectuée. Il pointe le fait que l'OMVS fournit du matériel aux communautés riveraines – ce qui est très bien en soit, dit-il –, mais que les membres de ces communautés n'ont pas les capacités pour remplir une fiche permettant le suivi et la bonne gestion de ce matériel⁴⁵².

2.4. UNE DIFFICILE MOBILISATION

Outre les impedimenta qui émanent de contraintes pécuniaires, administratives ou humaines, de velléités hiérarchiques, ou de réflexes oligarchiques, les enquêtes sur le terrain ont révélé des obstacles à la gestion participative d'une autre nature : l'âpreté du quotidien des populations vivant aux abords du fleuve et de ses axes hydrauliques apparaît comme une des principales entraves à la mobilisation soutenue des populations et, conséquemment, à une gestion participative réelle et optimale. De fait, il est difficile d'espérer une constance dans l'implication des communautés si celles-ci doivent se préoccuper d'assurer leur survie au quotidien. Pour Dr Ibrahima Bao, enseignant et chercheur à l'UGB, cette logique du quotidien dans laquelle sont cantonnées ces populations ralentit considérablement la transition vers une gestion participative et durable des ressources du fleuve puisque la mobilisation est difficile⁴⁵³, que ce soit pour des rencontres de planification ou de gestion, ou pour des actions collectives. Les villageois rencontrés à Birette et Thiagar ont également mis de l'avant leur difficulté à se réunir, à trouver un moment convenant à tous.

Pour inciter à la participation de certaines gens, une pratique de compensation comportant certains effets pernicieux a été mise en place : le *per diem*. Sans condamner cette pratique, le Dr Serigne Modou Fall dénonce le fait que sans compensation (restauration, transport ou indemnités quotidiennes), « il n'y a pas de mobilisation de la part de la population ni de responsabilités qui sont prises »⁴⁵⁴. Abderrahmane Ndiaye soutient également l'importance d'user de prudence lorsque l'on rémunère les populations. Selon lui, les autorités administratives et les organismes de développement se heurtent à un dilemme : d'un côté, il importe de compenser les populations, très pauvres, pour les journées de travail perdues découlant de leur implication dans les activités de gestion locale (par

⁴⁵² Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁴⁵³ Entretien avec le Dr Ibrahima Bao, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 8 mars 2012.

⁴⁵⁴ Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, *op. cit.*

exemple pour des corvées, des séminaires ou des déplacements), mais de l'autre côté, si la rémunération est trop importante, cela risque de susciter les convoitises et de nuire à une responsabilisation et une mobilisation intrinsèques⁴⁵⁵. Pour Dr Adrien Coly, les compensations financières ont un effet pervers et il importe de trouver des mécanismes permettant d'éviter que les gens ne s'impliquent qu'en raison de l'attrait monétaire⁴⁵⁶. El Hadji Seydou Nourou Sy quant à lui met l'accent sur l'importance de motiver les acteurs (par des compensations financières) et que les AdU possèdent un fonds autonome servant à motiver les populations à s'impliquer dans l'entretien des axes hydrauliques⁴⁵⁷. La nécessité de compensations financières ayant été également pointée lors de la visite à Birette, il nous apparaît que l'opinion quant au bien-fondé des *per diem* et autres compensations financières se polarise en fonction de l'occupation des répondants : les professeurs et intervenants jouissant d'une certaine scolarité et d'une carrière socialement reconnue mettent en garde contre cette pratique en martelant sur l'aspect idéaliste de la gestion participative, alors que les répondants ayant un niveau de vie précaire ou travaillant quotidiennement avec les communautés locales mettent l'accent sur l'aspect pragmatique de la chose.

2.5. COMMUNICATION LACUNAIRE : MAUVAISE VOLONTÉ OU IMPEDIMENTA PRAGMATIQUES?

Pour Amadou Diop, la principale entrave à une réelle implication du public est la circulation lacunaire des informations : « il y a un problème de restitution des informations par les dirigeants ou ceux qui sont mandatés pour assister aux rencontres »⁴⁵⁸, affirme-t-il pour expliquer pourquoi les informations ne se rendent pas jusqu'à la base. Ainsi, il remarque que lorsqu'il travaille sur le terrain, la réticence des populations face aux différents projets est souvent due au fait qu'elles n'ont pas toutes les informations en main. Il donne l'exemple des représentants d'organisations ou de sociétés d'État qui ont parfois des problèmes avec les paysans, parce que ceux-ci refusent de payer puisqu'ils ne comprennent pas à quoi servira leur argent⁴⁵⁹. De fait, l'expérience d'Ousmane Dia, conseiller technique en gestion de l'eau à la SAED et chargé de la coopération avec l'OMVS à la SAED, démontre que lorsque l'on prend le temps de transmettre ce type d'information, les populations se

⁴⁵⁵ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁵⁶ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

⁴⁵⁷ Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*

⁴⁵⁸ Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

⁴⁵⁹ *Loc. cit.*

montreront beaucoup plus coopératives⁴⁶⁰. Pour Abderrahmane Ndiaye, un autre obstacle à une communication efficace, un préalable à une gestion participative constante, réside dans l'enclavement des villages, et ce, principalement pendant la saison des pluies⁴⁶¹. De nombreux villages sont en effet reliés par des pistes (routes non asphaltées) qui, lors des pluies diluviennes de l'hivernage, sont abîmées et rendues impraticables. Par conséquent, en dépit des bonnes intentions des intervenants qui travaillent sur le terrain, la communication et le déroulement des activités seront affectés par les aléas de la nature.

2.6. UN CADRE JURIDIQUE DÉFICIENT

Malgré les différentes chartes dont s'est dotée l'OMVS au fil des ans, force est de constater qu'un vide institutionnel persiste. Pour Babacar Papa Gueye, ce vide institutionnel subséquent à la décentralisation fait en sorte que la gestion de l'eau est transférée aux collectivités sans donner à celles-ci le statut juridique nécessaire pour assurer une bonne gestion⁴⁶², ce que corrobore El Hadji Seydou Nourou Sy. Ce dernier affirme que les AdU doivent posséder un statut juridique (récépissé) pour bénéficier d'aides financières et matérielles, ce qui n'est souvent pas le cas. Pour ce faire, elles doivent entreprendre des démarches fastidieuses. De fait, Sy soutient qu'il importe que l'OMVS et les administrations nationales et locales aident les AdU à obtenir un récépissé⁴⁶³. Concernant ce point, il convient de noter que les bureaux d'assistance technique de l'OMVS, le SEMIS en rive gauche et le MCG en rive droite, dans le cadre du projet de lutte contre le typha accompagnent les villages dans ce cheminement et que leur travail est fortement apprécié⁴⁶⁴.

Toujours en ce qui a trait au statut des AdU, le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté soutient que les entraves à la gestion participative ne se limitent pas qu'au niveau organisationnel ou administratif : les communautés se heurtent à un problème de légitimité. Selon Diakhaté, on ne leur donne pas assez de liberté pour mener une politique « de bout en bout » ; elles ne peuvent pas aller chercher des partenaires financiers pour mener une politique qu'elles définiraient et appliqueraient par elles-mêmes. Cela fait en sorte que les solutions aux problèmes « ne sont pas portées jusqu'à un

⁴⁶⁰ Entretien avec Ousmane Dia, conseiller technique en gestion de l'eau à la SAED et chargé de la coopération avec l'OMVS à la SAED, St-Louis, Sénégal, 5 mars 2012.

⁴⁶¹ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁶² Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

⁴⁶³ Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, *op. cit.*

⁴⁶⁴ Enquêtes à Birette, *op. cit.*; Enquêtes à Gouelit, *op. cit.*; Enquêtes à Ndiago, *op. cit.*

niveau d'accomplissement, de réalisation »⁴⁶⁵. En outre, selon Madiop Hane, la vulgarisation des règles auprès des populations est essentielle puisque celles-ci ne sont souvent pas au fait des lois et règlements encadrant la gestion des ressources. Dans une autre optique, Babacar Diop décrie le fait qu'il n'existe aucune disposition visant une restitution officielle de l'information par les représentants des collectivités locales en contact avec l'OMVS. Malgré ses doléances, Diop reconnaît que le dispositif est bon et souligne que, pour un fonctionnement durable des CLC, un minimum de motivation est requis : pour ce, il juge que les enjeux doivent être connus par la population et débattus au sein de celle-ci⁴⁶⁶.

2.7 LOIN DE LA RÉALITÉ

Pour certains, en dépit d'améliorations notables, il arrive que les décisions prises par l'OMVS ne soient pas en phase avec la réalité locale. Ainsi, Herim Habiboullah, chef de l'antenne de R'Kiz à la SONADER, affirme que plusieurs décisions sont prises par de hauts cadres, déconnectés de la réalité, ce qui a pour corollaire que certaines structures ne sont pas acceptées par tous les citoyens, car elles ne reflètent pas leur volonté⁴⁶⁷. Abdoukhader Hama a aussi fait état de ce phénomène, tout en soulignant que les populations avec lesquelles il travaille n'acceptent plus ce genre de situation⁴⁶⁸. Dans un autre ordre d'idée, les villageois de Gouelit, bien que reconnaissants de l'appui de l'OMVS, ont mis de l'avant le fait que le matériel fourni n'est pas toujours adapté aux réalités et aux besoins locaux. Ils donnent l'exemple d'un filet qui leur a été remis (qu'ils devront rembourser d'ici deux ans) dont les mailles sont trop grosses pour retenir les poissons qui vivent dans le cours d'eau à proximité de leur village et ils affirment qu'il est bien trop onéreux : le prix facturé étant près du double de ce qu'ils paieraient normalement pour un filet adapté à leurs besoins. Exprimant le fait qu'ils sont dans un état de nécessité permanent, ils expliquent que tout ce qu'on leur donnera, ils le prendront, mais que parfois, ces aides s'avèrent pernicieuses; dans ce cas-ci, ils ont du matériel qui ne leur permet pas d'accroître leurs revenus et qu'ils devront de surcroît rembourser à un prix prohibitif⁴⁶⁹. De fait, l'état de nécessité et le carcan de la logique du quotidien dans lesquels se retrouve une grande partie des communautés riveraines poussent celles-ci à faire des choix qui leur seront néfastes à moyen et long

⁴⁶⁵ *Loc. cit.*

⁴⁶⁶ Entretien Babacar Diop, *op. cit.*

⁴⁶⁷ Entretien avec Herim Habiboullah, chef de l'antenne de R'Kiz à la SONADER, R'Kiz, Mauritanie, 13 mars 2012.

⁴⁶⁸ Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁴⁶⁹ Enquêtes à Gouelit, *op. cit.*

termes. De surcroît, on ne peut passer sous silence un certain rapport de force entre l'OMVS et ses pupilles, qui fait en sorte que les riverains n'oseront pas refuser une forme d'aide qui n'est pas tout à fait adéquate, de peur d'être ultérieurement écartés des bonnes grâces de l'Organisation.

En somme, le transfert de responsabilités des États vers leurs populations ne se fait pas toujours aisément, eu égard aux réticences de certains à laisser aller certaines prérogatives, au manque de ressources et à l'accompagnement déficient des autorités compétentes pour assurer la transition. Malgré ces obstacles, le changement de cap de l'OMVS, qui tend désormais vers une implication accrue des acteurs du bassin, s'il n'est pas venu assez tôt pour plusieurs et ne se fait pas aussi rapidement que certains l'espèreraient, semble porter des fruits, notamment en ce qui a trait aux relations dans le bassin.

CHAPITRE VI

L'INCIDENCE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LES RELATIONS DANS LE BASSIN

1. ÉTAT DES RELATIONS DANS LE BASSIN

À l'échelle interétatique, pour le Dr Adrien Coly, l'on assiste à une période de pacification réelle dans le bassin : les tensions entre les deux rives ont nettement diminué et l'ambiance est à la camaraderie lors des réunions des instances de l'OMVS⁴⁷⁰. Un certain nombre d'intervenants rencontrés affirment que le peuple du fleuve n'en est qu'un. Souvent unis par des liens de parenté⁴⁷¹, il est difficile pour bien des riverains de concevoir que le fleuve est une frontière⁴⁷². Pour Herim Habiboullah, la variable identitaire n'affecte en rien le degré de tension ou de coopération quant à la gestion de l'eau, les riverains ayant des contacts quotidiens avec les habitants de la rive opposée et étant unis par l'islam⁴⁷³. Abderrahmane Ndiaye observe également que les relations entre les deux rives sont harmonieuses, et souligne le fait qu'au sein de l'OMVS, les équipes des deux rives travaillent ensemble⁴⁷⁴. De fait, pour Tamsir Ndiaye, mis à part quelques « querelles de voisinage [...] les problèmes sont plutôt entre politiciens »⁴⁷⁵. Babacar Papa Gueye note, quant à lui, des risques de conflits latents entre le Sénégal et la Mauritanie en ce qui concerne la répartition et la gestion des eaux. Ainsi, pour Gueye, si le Sénégal décidait d'aller de l'avant avec la revitalisation des vallées fossiles, les relations interétatiques risqueraient de s'envenimer⁴⁷⁶.

Pour Papa Iba Fall, les conflits dans le bassin ne sont pas en termes d'opposition rive gauche-rive droite, mais plutôt entre usagers aux intérêts divergents⁴⁷⁷, ce qui porte à croire que la récente *Charte des Eaux* qui alloue les ressources en fonction des usages et des priorités prend toute sa pertinence. Aux abords du fleuve, le Dr Adrien Coly a également remarqué des potentialités conflictuelles entre éleveurs et agriculteurs, plus précisément, en Mauritanie entre Haratins et Beydanés. Il explique ce phénomène par une pression exercée par le Nord berbère sur le Sud du pays en raison d'une importante densité des troupeaux. Selon Coly, le Sénégal et l'OMVS ont joué et continuent de jouer un rôle positif dans l'apaisement de ces tensions⁴⁷⁸. Babacar Papa Gueye perçoit

⁴⁷⁰ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

⁴⁷¹ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴⁷² Entretien avec Tamsir Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁷³ Entretien avec Herim Habiboullah, *op. cit.*

⁴⁷⁴ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁷⁵ Entretien avec Tamsir Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁷⁶ Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

⁴⁷⁷ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴⁷⁸ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

également des ferments de conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le Delta du fleuve. Il explique ces tensions latentes par le fait que les aménagements agricoles obstruent bien souvent le passage des troupeaux vers les plans d'eau. Ainsi, pour Gueye, les tensions existantes ou potentielles prennent davantage naissance entre protagonistes issus de classes socioprofessionnelles différentes que de nationalités ou d'ethnies distinctes⁴⁷⁹. Mbaye Ababacar Ndiaye soutient également que le Sénégal « n'a pas les problèmes socioethniques de la Mauritanie » et que, s'il y a conflit, ce sont différents groupes socioprofessionnels qui s'affrontent⁴⁸⁰, ce que Madiop Hane et Tacko Diallo Gueye corroborent en expliquant que les désaccords les plus fréquents opposent agriculteurs et éleveurs et concernent l'accès à l'eau et, selon Gueye, dans une moindre mesure, des pêcheurs aux agriculteurs. À l'instar de plusieurs répondants, elle dénote néanmoins une diminution des tensions qu'elle lie à l'approche participative⁴⁸¹.

En Mauritanie, les habitants de R'Kiz ont affirmé ne jamais avoir été témoins de conflits d'intérêts entre agriculteurs et pêcheurs, mais qu'il n'est pas rare que des agriculteurs s'opposent à des éleveurs étant donné leurs intérêts fortement contradictoires. Ils ont dénoncé le fait que certains éleveurs gâtent les grillages des périmètres sécurisés pour faire paître leur troupeau dans les champs de paysans. À leur connaissance, il n'existe pas de corridors pour les troupeaux transhumants et sont toujours à la recherche d'une solution pour régler la situation⁴⁸². Au Sénégal, les personnes rencontrées à Ndombo et Thiagar ont affirmé que les rares conflits concernaient généralement les éleveurs et les agriculteurs. À Ndombo, la situation s'est résorbée puisque des sorties sont désormais prévues pour l'abreuvement et le passage des troupeaux⁴⁸³. À Thiagar, les habitants ont observé une diminution des conflits au cours des dernières années, qu'ils expliquent une meilleure formation des acteurs et un changement dans les mentalités.

Malgré le fait que les tensions mises de l'avant lors des enquêtes soient entre groupes socioprofessionnels, il importe de ne pas simplifier la situation en brossant le portrait d'une simple opposition entre agriculteurs et éleveurs pour expliquer l'état des relations dans le bassin. Aussi, à l'exception de rares tensions entre groupes socioprofessionnels, les enquêtes en villages ont mis en exergue une bonne entente généralisée. À Birette, Gouelit et Ross-Béthio, les personnes rencontrées

⁴⁷⁹ Entretien avec Babacar Gueye, *op. cit.*

⁴⁸⁰ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁸¹ Entretien avec Madiop Hane, *op. cit.* ; Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁴⁸² Enquêtes à R'Kiz, *op. cit.*

⁴⁸³ Enquêtes à Ndombo, *op. cit.*

ont spécifié ne pas vivre de tensions en lien avec l'eau. À Ndiago, le chef du village a fait mention de tensions mineures entre les villages ayant accès à l'eau potable et ceux qui n'en ont pas, mais spécifie que ce n'est rien de grave⁴⁸⁴. À Thiagar également, les seules tensions évoquées par les femmes rencontrées concernent des rivalités entre villages voisins. Ainsi, si un village possède un excellent système d'adduction en eau potable, il arrive que les habitants de ce village narguent les hameaux voisins⁴⁸⁵. À Khor, les villageois ont indiqué que lorsque l'eau est abondante, il n'y a ni conflits, ni tensions, ce qui était le cas lors de la visite. Ils ont spécifié que lorsque des tensions émergent, elles sont mineures, généralement dues à l'ensablement du chenal et sont apaisées par la planification de tours de pompage⁴⁸⁶.

2. IMPACTS DE LA GESTION PARTICIPATIVE SUR LES COMMUNAUTÉS

Pour Abderrahmane Ndiaye, un sentiment de fierté qui découle du fait d'être impliquées et considérées est palpable au sein des populations avec lesquelles il travaille. De surcroît, il observe que celles-ci s'approprient davantage les projets et auront plus tendance à poursuivre les activités au terme des projets si elles ont le sentiment d'avoir influencé les décisions⁴⁸⁷. Selon Papa Iba Fall, les populations prennent maintenant des initiatives, « elles n'attendent pas toujours qu'on leur demande de s'investir pour mener des actions »⁴⁸⁸. Le Dr Sy Baba a également remarqué qu'en impliquant les communautés locales, celles-ci démontrent plus d'engouement et d'intérêt quant aux activités, elles se responsabilisent et s'approprient les projets, ce qui décuple les chances de réussite. En effet, pour lui, cette approche « met en place des garde-fous pour guider la mise en œuvre [des projets] et mener vers la réussite [...] »⁴⁸⁹. Aux yeux de Mbaye Ababacar Ndiaye, la tangente participative de l'OMVS, qui est bien accueillie chez les populations, commence à porter ses fruits : « les gens commencent à sentir que les activités de l'OMVS les concernent et se les sont appropriés »⁴⁹⁰. Pour Ababacar Ndao, la tangente participative de l'OMVS comporte maints avantages : les objectifs de l'Organisation sont mieux perçus par les communautés locales et les projets et le matériel sont gérés avec une efficacité accrue. De plus, il affirme qu'un grand nombre de projets ayant un impact direct sur les populations

⁴⁸⁴ Enquêtes à Ndiago, *op. cit.*

⁴⁸⁵ Enquêtes à Thiagar (femmes), *op. cit.*

⁴⁸⁶ Enquêtes à Khor, *op. cit.*

⁴⁸⁷ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁸⁸ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

⁴⁸⁹ Entretien avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*

⁴⁹⁰ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

locales n'auraient pu être menés sans l'implication de celles-ci⁴⁹¹. Babacar Diop abonde dans le même sens que Ndao; pour lui, « il est impossible de mener un projet avec succès sans la participation des populations »⁴⁹². Du côté de la SAED, qui travaille depuis la fin des années 1990 à la décentralisation, les effets positifs de la tangente participative se sont notamment traduits par une amélioration du taux de recouvrement des différentes taxes d'utilisation perçues, une meilleure gestion des ressources en eau ainsi qu'un meilleur entretien des axes hydrauliques⁴⁹³.

Les observations de ces répondants travaillant sur le terrain ont été corroborées par les principaux intéressés, soit les villageois, qui ont également reconnu les bienfaits découlant de leur implication dans la gestion du fleuve et de ses axes. À Thiagar et Khor, une meilleure intendance et une gestion plus transparente des ressources hydriques et financières ont été notées⁴⁹⁴. À Thiagar, les villageois ont également souligné une meilleure planification des actions et projets en raison du fait que tous les acteurs concernés sont présents, ce qui permet de mieux cerner les contraintes et pistes de solutions réalisables. Dans le village de Ndombo, les personnes rencontrées ont déclaré ne pas observer d'amélioration de la situation en raison de l'organisation institutionnelle actuelle. Il est à noter que la Compagnie Sucrière Sénégalaise est très présente dans cette région et qu'il n'existe aucun forum où les doléances et les craintes des citoyens peuvent être prises en compte, ce qui fait en sorte que l'AdU est impuissante face à la problématique sur laquelle l'attention de la population est focalisée. Néanmoins, des villageois provenant de hameaux voisins participant à l'enquête ont dit avoir remarqué que « les populations prennent leur destin en main grâce au fonctionnement de l'AdU qui encourage les initiatives »⁴⁹⁵. Par le biais des activités de leur AdU, ces villages ont pu déboucher certains accès au fleuve, ont acquis du matériel pour lutter contre la prolifération du typha et se sont réapproprié certains espaces qui avaient été envahis par cette plante. Dans un de ces hameaux, l'AdU a organisé un système de gestion des ordures ménagères et initié des activités d'alphabétisation⁴⁹⁶.

⁴⁹¹ Entretien avec Babacar Ndao, *op. cit.*

⁴⁹² Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

⁴⁹³ Entretien avec Ousmane Dia, *op. cit.*

⁴⁹⁴ Enquêtes à Thiagar, *op. cit.*; Enquêtes à Khor, *op. cit.*

⁴⁹⁵ Enquêtes à Ndombo, *op. cit.*

⁴⁹⁶ *Loc. cit.*

2.1 EFFETS DE LA PARTICIPATION SUR LES RELATIONS AU SEIN D'UNE MÊME COMMUNAUTÉ

Outre les améliorations dénotées au plan de la gestion et de la mise en œuvre des projets, plusieurs répondants ont fait mention de l'impact positif de l'approche participative sur les relations au sein des communautés concernées. De fait, pour le Dr Sy Baba l'approche participative permet une meilleure ambiance et resserre les relations de solidarité au sein d'une même collectivité⁴⁹⁷. Abdoulkhader Hama a également remarqué qu'un travail collectif s'effectue désormais, en plus des efforts individuels des paysans sur leur propre parcelle, et ce, parce que ceux-ci sont maintenant conscients de l'utilité des activités menées. Grâce aux animations en villages, Mbaye Ababacar Ndiaye a observé une évolution : chacun prend conscience des intérêts de l'autre et cherche à conjuguer ces intérêts aux siens, une attitude qui n'était pas présente lors des premières animations, il y a quelques années⁴⁹⁸. Les habitants de Thiagar abondent dans le même sens : la gestion participative permet d'impliquer tous les groupes socioprofessionnels et constitue un espace de dialogue favorable à la bonne entente⁴⁹⁹.

En dépit des bienfaits généralement associés à la transition vers une gestion participative, des enjeux nouveaux émergent : Mbaye Ababacar Ndiaye fait état de rivalités infracommunautaires entre certains protagonistes afin de monter les échelons. Pour atténuer ces impacts, Ndiaye insiste sur l'importance de continuer à travailler à la conscientisation des populations et au financement des projets globaux⁵⁰⁰. Pour Abderrahmane Ndiaye, en plus de resserrer les liens au sein d'une même communauté et entre les villages, la tangente participative a permis une diminution des conflits qui ont « beaucoup diminué » dans les dernières années⁵⁰¹. Abdoulkhader Hama a également dénoté une amélioration des relations au niveau des périmètres collectifs depuis que les populations sont impliquées dans les gestions des ressources hydriques. Pour Hama, les conflits locaux sont généralement dus à un problème d'organisation : les périmètres collectifs sont parfois organisés de façon anarchique et certains habitants en aval refusent de faire une répartition et s'arrogent les ressources hydriques. Au regard de cette explication, la diminution des conflits locaux s'explique notamment par une meilleure organisation des communautés⁵⁰². Pour Ababacar Ndao, force est de constater qu'une gestion apaisée de la ressource eau est maintenant effectuée et que cela coïncide

⁴⁹⁷ Entretien avec le Dr Sy Baba, *op. cit.*

⁴⁹⁸ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁴⁹⁹ Enquêtes à Thiagar, *op. cit.*

⁵⁰⁰ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁵⁰¹ Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, *op. cit.*

⁵⁰² Entretien avec Abdoulkhader Hama, *op. cit.*

avec le virage participatif pris par l'OMVS. Selon Ndao, l'implication des populations est certes un facteur qui a dû influencer sur la cordialité des relations, mais il ne peut affirmer en toute certitude que c'est le seul facteur à avoir eu une incidence⁵⁰³. Pour le Dr Amy Kebe, la gestion participative permet une gestion solidaire de l'eau, un partage équitable des ressources et la préservation de l'environnement. Selon Kebe, la GIRE intègre des notions de gestion des conflits et entraîne, par conséquent, une diminution des conflits, mais elle mentionne qu'elle n'est pas en mesure d'étayer cette observation par des statistiques officielles. À son avis, une étude portant sur la question serait très pertinente⁵⁰⁴. Eu égard aux observations sur le terrain qui laissent entrevoir de meilleures relations infra et intercommunautaires parallèlement à l'implémentation de la GIRE, mais aussi l'émergence de nouvelles questions sensibles, nous sommes également convaincus de la pertinence d'étude officielle portant sur l'ensemble du bassin.

En ce qui concerne les relations entre groupes socioprofessionnels, notons l'apport des POAS qui ont fait des populations les « maîtres d'œuvre de la planification de l'occupation leur territoire »⁵⁰⁵. Ousmane Dia présente le cas de la communauté rurale de Ross-Béthio, où la SAED a travaillé de concert avec la population pour découper le territoire en différentes zones : zone agro-pastorale à priorité agricole (ZAPA), zone agro-pastorale à priorité élevage (ZAPE) et zone pastorale (ZP). Il explique que les POAS sont l'une des conséquences de la politique de décentralisation où beaucoup de responsabilités ont été transférées aux collectivités locales n'ayant pas les outils pour assumer ces nouvelles responsabilités. Il a donc été demandé à la SAED d'appuyer ces communautés pour les aider à concevoir la gestion de leur espace⁵⁰⁶.

Dans les ZAPA, le parcours du bétail est autorisé toute l'année dans tout l'espace non cultivé, mais l'éleveur est entièrement responsable des dégâts qui pourraient être infligés à un champ cultivé de la zone. De plus, le parcours du bétail est interdit sur l'espace cultivé jusqu'à une date, dite « date de fin de récoltes », fixée annuellement par une commission locale. Dans les ZAPE, le parcours du bétail est autorisé toute l'année et aucune amende n'est délivrable aux éleveurs pour des dégâts aux champs. La protection des parcelles cultivées contre le bétail est sous l'entière responsabilité des personnes cultivant ces champs, qui devront prendre les mesures adéquates (surveillance, clôture) pour éviter les dégâts sur leurs champs. Dans la ZP, l'agriculture est interdite et le parcours du bétail autorisé toute l'année ; aucune amende pour dégâts aux champs n'est infligeable (*sic*) à un éleveur⁵⁰⁷.

⁵⁰³ Entretien avec Ababacar Nado, *op. cit.*

⁵⁰⁴ Entretien avec Dr Amy Kebe, *op. cit.*

⁵⁰⁵ Entretien avec Ousmane Dia, *op. cit.*

⁵⁰⁶ *Loc. cit.*

⁵⁰⁷ Patrick D'AQUINO *et al.*, « Un SIG conçu par les acteurs : l'opération pilote POAS au Sénégal », dans *L'Espace géographique*, vol. 31, n° 1, 2002, p. 32.

En définissant ainsi la fonction principale de chaque zone et le cadre réglementaire la régissant, les POAS ont permis, aux yeux de Dia, d'endiguer les difficultés entre éleveurs et agriculteurs en favorisant l'atteinte d'un consensus quant à l'occupation des sols. L'initiative fut perçue comme un vif succès au point où des communautés avoisinantes se sont montrées intéressées et, bien qu'elles n'étaient pas sous le giron de la SAED, ont demandé à celle-ci son appui pour établir de tels plans. Étant donné la récurrence des témoignages sur les tensions entre éleveurs et agriculteurs, la réalisation d'un tel exercice nous apparaît fort souhaitable dans l'ensemble du bassin afin que les communautés établissent la carte d'occupation de leur territoire. Une telle opération, qui s'inscrirait directement dans l'esprit d'une gestion participative en permettant aux parties concernées de définir les jalons d'occupation du territoire et les paramètres de gestion des ressources, requerrait évidemment des ressources financières et humaines importantes et n'apparaît donc pas probable à court terme.

2.2. INCIDENCE DE LA GESTION PARTICIPATIVE SUR LES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

En ce qui concerne les relations interrives, Abdoukhader Hama explique que les tensions liées à l'eau concernent généralement l'ouverture des barrages, mais confirme qu'il n'y a pas eu de conflit lié à l'eau entre les deux rives depuis l'incident des vallées fossiles. Néanmoins, à la hauteur de Diamas, Hama dénote des intérêts divergents de part et d'autre du fleuve : du côté mauritanien, les populations prônent une ouverture du barrage afin d'éviter que leurs terres soient submergées par les eaux, alors qu'au Sénégal les citoyens préconisent la rétention des eaux afin d'éviter de submerger St-Louis. Pour le moment, les décisions se prennent à l'amiable et ne provoquent pas d'écarts. Hama note toutefois que les autorités étatiques ont tendance à écarter les populations locales; celles-ci devront s'imposer pour être impliquées dans les décisions⁵⁰⁸. Les habitants de Birette ont confirmé cette situation en nous faisant part de leur fervent désir de participer à l'établissement d'un calendrier d'ouverture et de fermeture des vannes du barrage⁵⁰⁹. L'implication des communautés concernées pour la mise en place d'un tel échéancier nous apparaît en effet souhaitable, non seulement parce que les collectivités locales pourront faire valoir leur position, mais également parce qu'elles pourront prendre conscience des positions et de leurs justifications des autres parties prenantes ainsi que des impératifs auxquels l'OMVS est confrontée.

⁵⁰⁸ Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁵⁰⁹ Enquêtes à Birette, *op. cit.*

Pour Mamadou Samake, Expert/OMVS, Assistant au Coordonnateur du projet GEF/BFS à l'OMVS, l'avènement des CLC a permis de renforcer une vision de collégialité et a permis aux parties prenantes de se rassembler autour d'un objectif défini. Au sein d'un même département, la création d'une telle plateforme a permis d'établir une certaine collaboration et des liens de confiance. Au niveau régional, dans le cadre de la mise en œuvre de la composante Participation du Public du Projet de Gestion des Ressources en eau et de l'environnement du bassin du Fleuve Sénégal, de pair avec l'UICN, l'OMVS travaille à créer des contacts entre les CLC de ses pays membres, affirme-t-il, afin de prévenir les tensions et les conflits liés aux usages de la ressource⁵¹⁰.

Aux yeux de Tacko Diallo Gueye, la tangente participative prise par l'OMVS favorise la diminution des tensions, puisque les échanges entre riverains sont prônés et que l'accent est mis sur des structures intervillageoises et intercommunautaires : « chacun essaie de savoir ce qui se passe chez l'autre et [...] essaie de coordonner [ses activités] en conséquence »⁵¹¹. Gueye mentionne également que les paysans proposent maintenant des solutions pour optimiser l'approche participative et qu'ils demandent aux équipes-terrain de revenir, ce qui l'incite à penser que la démarche participative doit être pérennisée. Pour ce faire, elle juge essentiel que les ONG et les organisations paysannes soient davantage impliquées et qu'elles jouissent d'une plus grande latitude dans l'exercice de leurs compétences⁵¹². Mbaye Ababacar Ndiaye a également remarqué une diminution des conflits et de leur intensité. De surcroît, il affirme que les relations entre les populations locales et l'OMVS se sont nettement améliorées depuis que les idées des acteurs locaux sont accueillies par l'Organisation, ce qui coïncide avec la fin de la seconde phase du SDAGE⁵¹³. Papa Iba Fall ne partage pas complètement cette perception : bien que l'on tende vers une meilleure communication entre l'OMVS et les parties prenantes, il estime que pour le moment, il n'y a pas d'interrelations directes entre l'Organisation et les usagers, ce que ces derniers réclament toujours et qui est prévu dans les schémas institutionnels⁵¹⁴.

⁵¹⁰ Entretien avec Mamadou Samake, Expert/OMVS, Assistant au Coordonnateur du projet GEF/BFS à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 30 avril 2012.

⁵¹¹ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁵¹² *Loc. cit.*

⁵¹³ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁵¹⁴ Entretien avec Papa Iba Fall, *op. cit.*

3. RÉFLEXION SUR LA GIRE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL

En dépit d'une amélioration dénotée par la plupart des spécialistes quant à une attitude plus inclusive de l'OMVS, la situation est loin d'être parfaite, tant en rive gauche qu'en rive droite. Si l'on peut affirmer que les populations sont davantage informées et consultées depuis quelques années et que les relations se sont réchauffées entre l'OMVS et elles, de manière générale, celles-ci ne sentent pas que les fruits des consultations sont portés dans les plus hautes sphères et qu'elles jouissent d'un réel pouvoir d'infléchir des décisions qui affecteront leur quotidien. Vu la récence de la tangente participative dans le bassin, il convient de reconnaître qu'un temps d'ajustement est nécessaire pour la mise en branle et la fluidification d'un système fonctionnel et adéquat. Néanmoins, nous croyons qu'il importe d'entamer une réflexion afin d'accélérer le développement des réflexes appropriés, tant du côté de l'OMVS et des autorités locales que chez les populations riveraines et afin d'éviter que de mauvaises habitudes ne s'ancrent trop profondément. Afin de nourrir cette réflexion, nous avons demandé aux répondants de nous aiguiller sur les pistes qui permettraient, selon eux, une implication accrue des populations d'une part, et une gestion plus efficace des ressources hydriques, d'autre part.

Eu égard aux divers obstacles auxquels se heurtent quotidiennement les populations locales et les intervenants œuvrant auprès d'elles, il va sans dire que les enquêtes sur le terrain ont permis de recueillir un nombre important de suggestions visant à affiner le fonctionnement des instances de participation et, de manière plus générale, la gestion participative du bassin. Aussi, les idées pour améliorer l'efficacité des CLC et de la participation du public foisonnent : qu'ils soient très concrets et locaux ou plus généraux, nombreux sont les ajustements que les experts et acteurs locaux rencontrés souhaitent voir apportés afin de tendre vers une meilleure gestion du fleuve. Comme il a été discuté au chapitre I, la GIRE peut être perçue comme un modèle hégémonique de gestion des ressources hydriques, imposé par le Nord aux pays en voie de développement. Or, à nos yeux, il importe de recenser les amendements au modèle souhaités par les acteurs locaux, spécialistes ou non, afin de tendre vers une gestion plus adaptée aux réalités locales du bassin.

3.1 QUEL AVENIR POUR LES CLC?

Pour Ababacar Ndao, il n'est pas question de faire une croix sur les CLC; par conséquent, il importe d'entamer une réflexion afin de rechercher des solutions se basant sur les acquis et qui

intègrent ces structures, une vision qui semble partagée par plusieurs répondants⁵¹⁵. En effet, lors des entrevues, si l'ensemble des répondants décriait, au minimum, des entraves à la bonne marche des CLC, aucun n'a suggéré de bannir ces structures. Aussi, les suggestions formulées concernaient soit des amendements au statut juridique des CLC ou au fonctionnement concret de ces instances, soit la création de structures de participation complémentaires aux CLC. Pour Tacko Diallo Gueye, les CLC ne souffrent pas tous des mêmes maux, aussi leur redynamisation doit passer par une étude diagnostique individuelle⁵¹⁶. Bien que nous abondions dans le même sens que cette intervenante, quant au fait que chaque CLC a ses spécificités et qu'une réflexion portée par les acteurs locaux est nécessaire, un grand nombre de critiques constructives recueillies nous apparaissent pertinentes sinon pour la totalité, pour une majorité de CLC, ce qui justifie que nous prenions la liberté de présenter un certain nombre d'ajustements comme devant être apportés de manière générale.

En premier lieu, le cadre juridique doit être clairement établi : il importe que le statut juridique des CLC et des associations villageoises soit défini⁵¹⁷, que les concepts soient compris et acceptés par toutes les entités externes (notamment aux niveaux nationaux et régional)⁵¹⁸ et que les règles puissent être approuvées et amendées par les populations afin de coller à leur réalité⁵¹⁹. À ce propos, Madiop Hane ajoute qu'il serait intéressant que les règles soient débattues dans les Assemblées nationales des États membres afin que les députés transmettent les doléances et les vues des communautés qu'ils représentent⁵²⁰. De surcroît, il est primordial de faire en sorte que les populations puissent mieux accéder à la politique, en vulgarisant les textes juridiques tels que la *Charte des eaux* ou la *Charte du domaine irrigué* (Sénégal) afin qu'elles aient une bonne connaissance de ces textes et qu'elles les comprennent bien⁵²¹. Pour Babacar Papa Gueye, la mise en place d'une institution responsable de l'implémentation de la *Charte du domaine irrigué* est nécessaire afin qu'elle soit appliquée uniformément et opposable à tous les acteurs.

En second lieu, des efforts doivent être déployés afin de redynamiser les CLC. Pour Mbaye Ababacar Ndiaye, la redynamisation des CLC passe notamment par le biais de sessions de formation de ses membres et administrateurs afin que les personnes prenant des décisions soient bien

⁵¹⁵ Notons Ababacar Ndao; Babacar Diop; Dr Adrien Coly; Tacko Diallo Gueye et Dr Amy Kebe Mane

⁵¹⁶ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁵¹⁷ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

⁵¹⁸ *Loc. cit.*

⁵¹⁹ Entretien avec Madiop Hane, *op. cit.*

⁵²⁰ *Loc. cit.*

⁵²¹ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*; Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

informées et que des idées pertinentes soient discutées lors de réunions. Selon lui, il importe également d'accroître la fréquence des réunions afin d'assurer une meilleure continuité, un impératif aussi mentionné par Ousmane Dia⁵²². Pour le Dr Adrien Coly, la bonne marche des CLC est tributaire d'un redécoupage afin que ces instances représentent un ensemble cohérent de territoires. En d'autres termes, le découpage des CLC, avance Coly, devrait se faire en fonction des espaces géographiques et non des limites administratives⁵²³.

En outre, Mbaye Ababacar Ndiaye souligne qu'il faudrait segmenter les CLC par secteur d'activité, ce qui permettrait une efficacité accrue⁵²⁴, mais irait à l'encontre du caractère holiste de la GIRE. Babacar Papa Gueye partage ce point de vue : selon lui, la création d'espaces de concertation thématiques est nécessaire puisqu'aucune thématique ne fait l'objet de réflexion approfondie. Bien qu'il reconnaisse que plusieurs espaces de concertation existent, il explique que les paysans n'ont souvent pas de plateforme spécifique où aborder un problème précis, tel l'ensablement des cours d'eau⁵²⁵. À cet impératif de segmentation par thèmes s'oppose une vision préconisant la transversalité. Ainsi, pour Papa Iba Fall et Amadou Diop, il importe de créer une structure fédérative spécifique à la gestion de l'eau permettant le décloisonnement des problématiques et regroupant les acteurs locaux⁵²⁶. Cette structure qui, pour Papa Iba Fall, prendrait la forme d'un Comité local de l'eau, constituerait une sorte de parlement local de l'eau.

Les habitants de Ndombo, qui sont d'avis que les AdU ne sont pas assez consultées et qu'elles ne bénéficient pas encore de la reconnaissance nécessaire par les autres parties prenantes pour pouvoir mener des activités efficaces et harmonisées avec celles des autres acteurs, préconisent également la création d'un cadre de concertation local de l'eau, qui rassemblerait les industries et populations. Cette plateforme permettrait aux différentes parties prenantes de discuter des problèmes rencontrés et de travailler de concert à la recherche de solutions consensuelles⁵²⁷. Pour Dr Amy Kebe, cette structure fédératrice est incarnée par le Comité de bassin, une suprastructure déjà créée par l'OMVS, mais non opérationnelle pour le moment, qui permettra de fédérer toutes les instances et regrouper tous les acteurs : scientifiques, paysans et la société civile. Si ces dernières suggestions semblent se contredire, nous croyons qu'elles ne sont pas complètement irréconciliables. En effet, de

⁵²² Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*; Entretien avec Ousmane Dia, *op. cit.*

⁵²³ Entretien avec le Dr Adrien Coly, *op. cit.*

⁵²⁴ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁵²⁵ Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

⁵²⁶ Entretien avec Papa Iba Fall; Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

⁵²⁷ Enquêtes à Ndombo, *op. cit.*

l'ensemble des témoignages ressortent deux impératifs : le premier étant un découplage des structures afin de permettre des initiatives transversales et d'éviter un doublement des actions; le second voulant la désignation d'espaces thématiques où adresser des problématiques précises. Il nous apparaît possible de répondre à ces deux requêtes par une (re)définition précise du rôle des espaces de participation existants et par la complétude du schéma institutionnel en instaurant les institutions permettant de combler les chaînons manquants.

Enfin, pour assurer un bon fonctionnement des CLC, plusieurs spécialistes rencontrés ont fait état de l'importance d'instaurer une collaboration entre les CLC et des instances de participation complémentaires qui permettraient d'assurer une meilleure implication à la base⁵²⁸. En effet, les CLC couvrent le niveau départemental, mais l'on retrouve plusieurs autres entités au-dessous, comme la communauté rurale. Or, bien que des représentants des communautés rurales siègent au sein des CLC, plusieurs posent la question légitime : est-ce suffisant?⁵²⁹ Pour Madiop Hane, le schéma de représentativité devra être repensé afin que les propositions faites reflètent les préoccupations émanant de la base⁵³⁰. Ababacar Ndao, quant à lui, soutient que la mise en place des Unions villageoises de développement durable (UVDD) est souhaitable, car celles-ci permettront d'agir à une échelle encore plus locale. Le rôle des UVDD demeure pour le moment plutôt flou, et sera à préciser, mais Ndao soutient que celles-ci constitueront le concept qu'en feront les populations. Les UVDD, comme l'explique Tamsir Ndiaye, ont pour but de créer des espaces de développement endogène et structurer le développement du bassin autour d'axes nodaux autour desquels s'articuleront des activités économiques durables⁵³¹. Au demeurant, selon Ndao un optimum devra être trouvé, car lorsque les structures s'atomisent trop, il y a perte d'efficacité⁵³².

Somme toute, plutôt qu'une refonte institutionnelle complète, il nous apparaît prioritaire de redéfinir les rôles de chaque instance et des personnes qui y siègent et d'attribuer (juridiquement et politiquement) aux collectivités et aux associations concernées les compétences nécessaires pour l'exercice de leurs droits et devoirs. Or, puisqu'il existe une dynamique différente dans chaque pays, la représentation et les cadres réglementaires devront préférablement se construire au niveau national, comme l'affirme Babacar Diop⁵³³. Pour ce faire, appuyé par l'OMVS, et en tenant compte

⁵²⁸ Parmi ceux-ci notons Papa Iba Fall; Ababacar Ndao et le Dr Amy Kebe Mane.

⁵²⁹ Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*; Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*; Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁵³⁰ Entretien avec Madiop Hane, *op. cit.*

⁵³¹ Entretien avec Tamsir Ndiaye, *op. cit.*

⁵³² Entretien avec Ababacar Ndao, *op. cit.*

⁵³³ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

des réalités locales, chaque État membre devra procéder à une harmonisation de ses lois avec les impératifs découlant de ces transferts de responsabilités et d'une implication accrue du public à divers niveaux. Les suggestions recensées dans les sections suivantes indiquent certains points identifiés comme prioritaires par les répondants sur lesquels devront travailler de pair l'OMVS, les autorités nationales et locales des États membres, les intervenants sur le terrain et les populations elles-mêmes.

3.2 DES CIBLES PRÉCISES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PARTICIPATIVE

3.2.1. UNE POPULATION PLUS SENSIBILISÉE

Selon Abdoukhader Hama, un travail de sensibilisation doit d'abord être fait auprès des autorités et fonctionnaires étatiques afin que naisse une volonté réelle d'accompagner les populations et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour assurer une gestion concertée des ressources du fleuve⁵³⁴. Cela dit, aucune suggestion concrète n'a été faite par ce répondant, ni par d'autres, quant à la manière de parvenir à infléchir les velléités des autorités étatiques. Aux yeux d'Amadou Diop, une sensibilisation à grande échelle doit être faite afin que les riverains comprennent que « l'eau passe par plusieurs étapes avant d'être disponible »⁵³⁵. Certes, avec le SDAGE, l'OMVS est dans la bonne voie, mais il reste encore à atteindre une partie non négligeable des acteurs. Babacar Papa Gueye abonde dans le même sens : il a remarqué que « les gens, comme ils vivent aux abords du fleuve, croient que l'eau est abondante » et il importe de sensibiliser les populations riveraines aux problèmes de disponibilité des ressources hydriques⁵³⁶. Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes doit prendre conscience que la gestion concertée du bassin est dans l'intérêt de tous⁵³⁷.

Plutôt que de mettre en place des polices de l'eau ou de l'environnement, si l'on implique les populations dans l'élaboration du cadre réglementaire devant régir la ressource et ses usages, le Dr Adrien Coly est d'avis que les collectivités locales joueront elles-mêmes ce rôle, ce qui est avalisé par les recherches d'Ostrom. Madiop Hane abonde aussi dans le même sens : pour améliorer la gestion dans le bassin, il faudra repenser les règles et impliquer les populations dans l'élaboration de celles-

⁵³⁴ Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁵³⁵ Entretien avec Amadou Diop, *op. cit.*

⁵³⁶ Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

⁵³⁷ Entretien avec Babacar Ndao, *op. cit.*; Entretien avec Babacar Papa Gueye, *op. cit.*

ci⁵³⁸. La mobilisation des communautés riveraines constitue la base de toute action à caractère holiste et participatif. Par conséquent, il importe d'aider celles-ci à transcender l'âpreté de leur quotidien pour qu'elles réalisent que leurs actions d'aujourd'hui sont inextricablement liées à la disponibilité ainsi qu'à la qualité de la ressource eau et, ultimement, à leur bien-être de demain. Néanmoins, pour qu'elles aient le sentiment que leurs « sacrifices » en valent le coup, il importe que les acteurs plus imposants – comme les grandes entreprises et les grands propriétaires fonciers – soient eux aussi soumis au cadre réglementaire défini par l'ensemble des parties prenantes.

3.2.2. DES ACTEURS FORMÉS ET ENCADRÉS

Pour Abdoukhader Hama, la formation des paysans est nécessaire dans l'optique de leur donner des outils afin d'assurer un suivi et une gestion efficaces du matériel dont ils disposent⁵³⁹. Selon le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, les populations doivent être formées afin de mieux connaître l'OMVS et de reconnaître l'Organisation comme un partenaire de développement, car pour l'instant, celle-ci demeure plutôt un outil de coopération interétatique. L'OMVS doit également travailler au parachèvement de cette transformation. En outre, pour Diakhaté, la mise à niveau des acteurs locaux est nécessaire afin que chaque communauté connaisse bien les ressources, ses voisins et leurs besoins respectifs en plus de compter en leur sein des membres capables de dessiner des cartes⁵⁴⁰. Par ailleurs, à ses yeux, une politique d'accompagnement est nécessaire afin de favoriser l'accès aux services et aux équipements essentiels à la mise en œuvre des projets communautaires. Cela passe notamment par un accès facilité au crédit par la création de véritables banques rurales (créées par et pour les paysans, et gérées par ceux-ci, avec l'appui des ressources indiquées), un appui au développement du microcrédit afin de permettre aux communautés de porter de petits projets et de gagner en expérience ainsi qu'un meilleur appui aux femmes qui mènent des activités permettant aux ménages d'engranger des revenus supplémentaires⁵⁴¹.

⁵³⁸ Entretien avec Madiop Hane, *op. cit.*

⁵³⁹ Entretien avec Abdoukhader Hama, *op. cit.*

⁵⁴⁰ Entretien avec le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, *op. cit.*

⁵⁴¹ *Loc. cit.*

3.2.3. CONSTANCE, OUVERTURE ET COMMUNICATION

Bien que l'OMVS ait, pour plusieurs, adopté une attitude plus ouverte, maints répondants ont tenu à préciser qu'elle devait continuer à apporter des ajustements afin de favoriser une implication réelle et soutenue du public. Pour plusieurs⁵⁴², l'OMVS doit chercher à impliquer davantage les populations à chaque étape (consultation, analyse, décision, mise en œuvre) en prévoyant des cadres physiques où réunir les parties prenantes pour chacune des étapes⁵⁴³. Selon Moctar Fall, l'Organisation ne peut continuer à vivre en vase clos : « l'OMVS doit cesser d'être une OMVS des États, mais doit en être une des peuples »⁵⁴⁴. Pour ce faire, Fall soutient que la société civile et la communauté scientifique devraient être impliquées dans les négociations avec les bailleurs de fonds. Il est également de notre avis qu'il est péremptoire d'impliquer les parties prenantes dans les négociations avant la définition des termes des projets avec les bailleurs de fonds. Or, pour cela, l'OMVS devra trouver une façon de donner voix à la société civile en amendant les structures déjà existantes pour favoriser la colligation des positions et informations pertinentes auprès de parties concernées sans alourdir les processus outre mesure. En ce sens, la collaboration entre l'OMVS et l'UICN constitue, à notre avis, un socle intéressant duquel devraient s'inspirer les stratégies visant à favoriser les interactions entre CLC afin de constituer un corpus représentatif de l'ensemble du territoire concerné. Pour Mbaye Ababacar Ndiaye, il est crucial que les projets soient conçus par les populations, en collaboration avec les services techniques et les autres acteurs concernés. Selon lui, pour la troisième phase du SDAGE, c'est le cas, et l'OMVS doit continuer dans cette lignée⁵⁴⁵. Tacko Diallo Gueye partage la vision de Ndiaye, mais met un bémol à ses propos : à ses yeux, le SDAGE n'a pas touché tout le bassin, les efforts étant surtout concentrés sur les villages riverains. Il importe donc que l'OMVS déploie des efforts supplémentaires afin de toucher l'ensemble des populations⁵⁴⁶.

Par ailleurs, selon Tacko Diallo Gueye, la constance dans les actions de l'OMVS est une condition *sine qua non* à la mobilisation des populations. En effet, elle explique que pour pérenniser les acquis, il importe d'assurer des contacts fréquents entre l'Organisation et les populations afin que celles-ci « ne reprennent pas leurs mauvaises habitudes »⁵⁴⁷. En outre, Bocar Diallo souligne l'importance que l'OMVS respecte ses promesses (comme l'apport de matériel ou d'appui technique

⁵⁴² Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*; Entretien avec Ousmane Dia, *op. cit.*; Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁵⁴³ Entretien avec Moctar Fall, *op. cit.*

⁵⁴⁴ *Loc. cit.*

⁵⁴⁵ Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, *op. cit.*

⁵⁴⁶ Entretien avec Tacko Diallo Gueye, *op. cit.*

⁵⁴⁷ *Loc. cit.*

pour la mise en œuvre des plans d'action), sans quoi le lien de confiance s'effritera, la perception des communautés changera et celles-ci auront tôt fait de se démobiliser. Afin d'attiser la mobilisation des populations, Tacko Diallo Gueye souligne l'importance que celles-ci puissent voir que des actions concrètes sont menées autour d'elles⁵⁴⁸, des propos également tenus par Babacar Diop qui exprime qu'une bonne participation de la société civile repose sur des actions décentralisées⁵⁴⁹.

L'on ne peut également passer sous silence l'impression généralisée que la communication entre l'OMVS et les parties prenantes est encore trop unidirectionnelle. Bien que les répondants fassent état des réflexes consultatifs de plus en plus présents de l'Organisation, il demeure que les populations n'ont pas d'espace de dialogue où porter des requêtes urgentes et poser leurs questions demandant des réponses de la part de porte-parole officiels de l'OMVS. Elles demeurent pour le moment soumises au bon vouloir de l'Organisation quant à l'ajout de tels points à l'ordre du jour de réunions déjà surchargées et trop sporadiques.

⁵⁴⁸ *Loc. cit.*

⁵⁴⁹ Entretien avec Babacar Diop, *op. cit.*

CONCLUSION

Le présent mémoire a démontré que l'eau, qui constitue une ressource rarescente en Afrique subsaharienne, peut constituer l'objet de tensions infra ou intercommunautaires, voire interétatiques. Depuis la fin de la crise de 1989, dans le bassin du fleuve Sénégal, ces tensions sont traduites par des affrontements ouverts ou des conflits latents entre différents groupes socioprofessionnels – principalement entre éleveurs et agriculteurs – et par le refroidissement des relations diplomatiques entre la Mauritanie et le Sénégal chaque fois qu'il fut question de faire rejaillir les flots des affluents sillonnant le Ferlo, par le biais de l'ambitieux projet des vallées fossiles. Néanmoins, contrairement à ce que l'on pourrait croire en se fiant aux séquelles qu'ont laissées le conflit de 1989 et la querelle sur les vallées fossiles, les ferments d'un conflit ne sont pas tant en termes d'opposition rive droite – rive gauche, mais mettent généralement en scène les membres d'une même communauté issus de groupes socioprofessionnels différents. Ces observations vont dans le même sens que la théorie de la rareté environnementale d'ENCOP et d'Homer-Dixon qui soutiennent que les conflits liés aux ressources seront internes plutôt qu'interétatiques. Or, bien que des tensions directement ou indirectement en lien avec les ressources du fleuve Sénégal aient été recensées, eu égard aux résultats des enquêtes sur le terrain, la ressource eau apparaît davantage comme un vecteur de coopération et un consolidateur cimentant les liens entre les communautés riveraines qu'un catalyseur des tensions.

Bien qu'elle constitue une problématique cruciale, la question de l'eau n'apparaît pas comme le principal problème dans le Delta et la Basse-Vallée du fleuve Sénégal; il appert que le foncier constitue le problème central⁵⁵⁰. En effet, nos enquêtes ont révélé que les tensions locales apparaissant liées à l'eau découlaient généralement d'une organisation inappropriée (ou désuète) du territoire, qui ne prend souvent pas en compte les nécessités, volontés et réalités locales. Face à ces constats, l'implication des populations dans la gestion du fleuve et de ses ressources apparaît, de prime abord, comme une façon de concilier les intérêts divergents et de travailler collégialement à la recherche de solutions consensuelles. Puisque les questions hydriques et foncières dans le bassin apparaissent inextricablement liées, le modèle de la GIRE, bien qu'il ne se rapporte pas explicitement à la problématique foncière, présente certains avantages dont celui de regrouper au sein d'un espace désigné différents acteurs concernés par les questions hydriques et foncières et dont les actions impactent sur les autres :

⁵⁵⁰ Entretien avec le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, *op. cit.*; Entretien avec le Dr Ibrahima Bao, *op. cit.*;

En raison de l'attention équivalente qu'elle accorde aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, la GIRE en tant que concept consensuel, fournit un point de départ commun pour la négociation et la réconciliation d'intérêts divergents. Elle agit comme un « concept frontière » qui peut être réapproprié par différents groupes porteurs de projets rivaux. Elle permet des « traductions » particulières qui légitiment la remise en cause de la concentration du pouvoir de décision au sein de l'État⁵⁵¹.

Nonobstant ses bienfaits, tant sur le plan idéologique que pragmatique, la GIRE, en tant que modèle importé du Nord, comporte son lot de défis supplémentaires pour les pays du Sud qui aspirent à ce modèle de gestion, ou qui se le voient imposé comme condition d'aide au développement.

Pour mettre en place la GIRE, bien souvent les États se verront contraints de faire appel à des experts étrangers, un phénomène que Bao et Habiboullah décrivent, alors que le Sénégal et la Mauritanie regorgent de gens qualifiés qui sauraient comment amender la GIRE pour qu'elle réponde mieux aux réalités nationales et locales. Pour eux, une forme de néocolonialisme a cours avec le recours aux experts du Nord pour l'implémentation de la GIRE. De surcroît, ils dénoncent les budgets faramineux que le recours aux consultants étrangers engloutit. Eu égard aux enquêtes sur le terrain qui ont révélé que l'une des principales entraves à la mise en œuvre d'un mode de gestion participatif dans le bassin constitue le manque de ressources, matérielles et humaines, il est difficile en effet de ne pas considérer qu'une certaine emprise du Nord « expert de la GIRE » continue de s'exercer.

Avec ses économies largement informelles, ses nombreux usagers de petite envergure, ses infrastructures lacunaires et des institutions fragiles⁵⁵², l'Afrique subsaharienne fait face à de nombreux défis pour appliquer le modèle de la GIRE au sein de ses États. Aussi, des dissonances entre les porteurs de projets (ou les bailleurs de fonds), dont la GIRE et le développement durable sont devenus le leitmotiv, et les populations, cantonnées dans une logique du quotidien en raison de leurs difficiles conditions de vie, surviennent fréquemment. Une citation de Bouquet circonscrit bien les défis particuliers que rencontrent les sociétés africaines dans la mise en œuvre de la GIRE, et, d'une manière générale, s'est avérée et a pris tout son sens dans le cadre des enquêtes sur le terrain :

Si l'on ajoute à cela la déliquescence générale des États en Afrique subsaharienne, étranglés par la dette, rongés par la corruption et bien souvent en manque de compétences, on ne peut que douter du niveau d'efficacité de ces deux premières échelles de planification (les États et l'organisme interétatique gérant le bassin). À l'échelle locale, celle que cible la GIRE pour développer son approche participative, les choses ne vont guère mieux. D'abord parce que la

⁵⁵¹ MOLLE, *op. cit.*, p. 48.

⁵⁵² *Ibid.*, p. 46.

participation ne se décrète pas, *a fortiori* lorsqu'il faut sensibiliser des populations largement analphabètes à des enjeux dont la perception est forcément décalée. Ensuite parce que les démarches participatives obéissent à des règles qui n'avaient pas cours dans les sociétés dites traditionnelles, généralement gérocratiques et fréquemment autocratiques, même si la recherche du consensus (entre les chefs) remplaçait souvent la logique comptable de la démocratie occidentale. Quant à la participation « par délégation », elle suppose précisément une culture démocratique qui ne s'est pas encore réellement imposée sur le sous-continent⁵⁵³.

Malgré ces défis de taille, force est de constater que la participation des populations dans le bassin du fleuve Sénégal semble désormais faire partie intégrante des visées de l'OMVS.

Certes, des améliorations notables quant à la prise en compte des populations dans les processus décisionnels ont été observées. Les enquêtes sur le terrain ont révélé que, pour l'instant, ces améliorations consistent principalement en une communication accrue de l'OMVS vers les populations et par des activités sporadiques qui prennent généralement la forme de consultations. Or, bien que louables, ces initiatives ne sont pas suffisantes pour atteindre les visées de gestion participative que la démarche inclusive de l'OMVS porte désormais en filigrane. Parmi les amendements les plus pressants qu'il incombe à l'Organisation d'apporter à sa politique, notons la mise en place d'une structure intermédiaire entre les CLC et les communautés locales afin d'amener la participation à une échelle plus locale. Les AdU semblent constituer la piste de solution la plus intéressante pour parfaire le schéma participatif de l'OMVS et atomiser les structures de participation dans le but de rejoindre un plus grand nombre de parties prenantes. Si l'OMVS s'engage dans cette voie, collatéralement, le problème de la communication unidirectionnelle devrait être atténué, puisqu'il existera un pallier plus près de la base. Néanmoins, pour ce faire, des mécanismes de transmission de l'information (principalement pour faire remonter les requêtes, doléances et interrogations de la base vers les hautes sphères) devront être mis en place. Un travail de concert avec les États membres sera également nécessaire afin de combler les vides juridiques et de transférer les pouvoirs dont les communautés doivent se prévaloir afin d'exercer une gestion autonome de leur ressources. L'Organisation devra continuer son travail de sensibilisation et de formation auprès des populations afin que celles-ci aient tous les outils nécessaires à leur autonomisation quant à la gestion des ressources hydriques locales.

En effectuant la comparaison entre le Sénégal et la Mauritanie, nous avons pu prendre conscience de la forte incidence de la nature du régime étatique en place sur l'implémentation de la

⁵⁵³ Christian BOUQUET, « La GIRE : Un modèle difficile à transférer en Afrique subsaharienne », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 67.

tangente participative de l'OMVS. La tendance plus autoritaire de l'État mauritanien nous apparaît un frein direct à la participation des populations à la gestion des ressources du bassin. De surcroît, la culture organisationnelle moins développée en rive droite qu'en rive gauche fait en sorte que les intervenants mauritaniens doivent mettre les bouchées doubles pour parvenir à un niveau harmonisé d'implication des populations. Ces divergences culturelles sont également perceptibles lorsqu'il est question de la participation féminine. En effet, aucune femme n'était présente lors des réunions du bureau exécutif de l'association villageoise en Mauritanie, alors qu'au Sénégal, elles étaient représentées dans chaque association. Au reste, du fait des lourdes charges domestiques quotidiennes, de leur plus faible niveau de scolarité et de lois entravant, voire leur interdisant, la possession d'une concession, les femmes, tant sénégalaises que mauritaniennes, sont reléguées au second plan quand il est question de gestion participative. Or, lorsqu'elles ont la chance de prouver leur savoir-faire, celles-ci s'avèrent des gestionnaires souvent plus entrepreneurantes et efficaces que les hommes. De fait, l'OMVS devra travailler à les impliquer plus significativement à tous les niveaux.

Nonobstant les limites dont nous avons fait état, il demeure néanmoins que déjà, les initiatives de l'OMVS permettent une conscientisation accrue des riverains quant à l'importance d'utiliser à bon escient la ressource eau, mais surtout, ces timides avancées mettent en exergue les impacts positifs sur les relations dans le bassin. Au demeurant, il est difficile d'établir avec certitude un lien causal entre une plus grande implication des populations et un effet positif sur les relations, mais, de manière générale, nous avons remarqué que les transferts de responsabilités effectués ont permis de consolider les liens de solidarité au sein d'une même collectivité et que, de plus en plus, les populations riveraines prennent conscience des avantages de la mutualisation des ressources et de la coopération dans la gestion hydrique, ce qui corrobore l'hypothèse de départ comme quoi la gestion participative a un impact positif sur les relations. Il est difficile de confirmer l'hypothèse soutenant que dans le cas où certains fondements de la gestion participative ne sont pas respectés, les tensions seront toujours présentes, voire décuplées. Certes, la mise en œuvre imparfaite de la gestion participative a fait émerger de nouveaux enjeux liés à des velléités d'avancement individuel ou d'une oligarchie, mais des défaillances à la participation ont été notées dans tous les cas étudiés et pourtant, tous les répondants faisaient état d'une amélioration généralisée des relations entre riverains.

Somme toute, en dépit des critiques envers l'hégémonie de la GIRE, au regard des résultats des enquêtes sur le terrain, nous croyons que la GIRE, si elle est voulue par les peuples, devrait constituer une matrice que les collectivités locales s'approprient et amendent afin de la faire coller à

leur réalité. De surcroît, bien orchestrée par les autorités nationales et locales, la GIRE permet des initiatives d'échanges interrivaains pouvant enrichir les pratiques de chacun et consolider les liens déjà forts entre les riverains.

ANNEXE 1 : LISTE DES RÉPONDANTS

NOM	TITRE (ORGANISATION)	PAYS
Source anonyme	(SONADER)	Mauritanie
Dr Sy BABA*	Point focal et délégué à Rosso (OMVS)	Mauritanie
Ibrahima BAO	Enseignant et chercheur (UGB)	Sénégal
Dr Adrien COLY	Enseignant et chercheur (UGB)	Sénégal
Ousmane DIA	Conseiller technique en gestion de l'eau et Chargé de la coopération avec l'OMVS (SAED)	Sénégal
Bocar Diallo	Conseiller en environnement (FPA)	Sénégal
Dr Mouhamadou Mawloud DIAKHATÉ	Enseignant et chercheur (UGB)	Sénégal
Tacko DIALLO GUEYE	Responsable de la mobilisation sociale et des plaidoyers (Eau Vive)	Sénégal
Amadou DIOP	Animateur (ASESCAW)	Sénégal
Babacar DIOP	Président (ASESCAW), Maire de Ross-Béthio	Sénégal
Moctar FALL	Responsable à Dakar (ASESCAW), Délégué (CODESEN)	Sénégal
Papa Iba FALL	Responsable de l'animation (SEMIS)	Sénégal
Dr Serigne Modou FALL	Enseignant et chercheur (UGB)	Sénégal
Babacar Papa GUEYE	Coordonnateur (Projet d'appui à la filière riz)	Sénégal
Herim HABIBOULLAH	Chef de l'Antenne de R'Kiz (SONADER)	Mauritanie
Abdoulkhader HAMA	Coordonnateur chargé de l'appui aux organisations paysannes (SONADER)	Mauritanie
Madiop HANE	Animateur (ASESCAW)	Sénégal
Dr Amy KEBE*	Spécialiste en genre et développement et experte régionale en information et participation du public CRGP/GEF (Siège social OMVS)	Sénégal
Ababacar NDAO*	Coordonnateur de la Cellule nationale sénégalaise (OMVS/OMVG)	Sénégal
Abderrahmane NDIAYE	Chargé de missions et responsable de l'animation (Gret)	Mauritanie
Mbaye Ababacar NDIAYE	Animateur local en collaboration avec le point focal de l'OMVS	Sénégal
Tamsir NDIAYE*	Directeur de l'Environnement et du Développement durable (Siège social OMVS)	Sénégal
El Hadji Seydou NOUROU SY	Secrétaire général (FPA)	Sénégal
Mamadou SAMAKE*	Expert et assistant au coordonnateur du Projet GEF/BSF	Sénégal
Dr Sidy Mohammed SECK	Enseignant et chercheur (UGB)	Sénégal
Mohammed SOW	Consultant responsable de l'animation pour le PGIRE (MCG)	Mauritanie

* Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des répondants et ne reflètent forcément pas les positions de l'OMVS.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTREVUE

Date de l'entrevue :

Lieu :

Personne interrogée :

Fonction / rôle :

Organisme (si applicable) :

A. DÉMARCHE INCLUSIVE DE L'OMVS

1. Comment se traduit la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS?
 - a. De nouvelles structures ont-elles été mises en place?
 - b. Des structures anciennes ont-elles été abolies, remplacées, réformées?
 - c. Quels changements ont été apportés à la façon de gérer les ressources du fleuve dans les dernières années?
 - d. D'après vous, une gestion réellement participative des ressources du bassin du fleuve Sénégal est-elle effectuée?
 - Si oui,*
 - i. Depuis quand en tel mode de gestion est-il mis en œuvre?
 - ii. Quelles sont les principales caractéristiques de ce mode de gestion?
 - Si non,*
 - iii. Qu'est-ce qui empêche un tel mode de gestion?
 - iv. Quels changements devraient être effectués pour en arriver à une gestion participative?
2. Quels sont les acteurs impliqués dans cette démarche?
 - a. Quel est le rôle de chacun?
 - b. Est-ce que chaque acteur peut influencer sur les décisions qui sont prises au sein des structures de gestion participative?
 - c. Y a-t-il des acteurs qui ont un pouvoir décisionnel plus grand?
 - Si oui,*
 - i. Lesquels?
 - ii. Pouvez-vous donner des exemples?
 - d. Selon vous, manque-t-il des acteurs concernés par la gestion des ressources du fleuve au sein des organes de gestion participative mis en place par l'OMVS?
 - Si oui,*
 - i. Lesquels?
 - ii. Quels impacts leur absence entraîne-t-elle?

B. RELATIONS ENTRE COMMUNAUTÉS RIVERAINES

Si réponse affirmative à la question 1c :

1. Comment étaient les relations entre communautés riveraines avant l'application de la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS?
2. Comment étaient les relations entre les populations riveraines et les autres acteurs impliqués dans la gestion du fleuve (ex. : représentants de l'OMVS, hommes d'affaires, etc.) avant l'application de la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS?
3. Comment sont les relations entre communautés riveraines depuis l'application de la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS?

4. Comment sont les relations entre les populations riveraines et les autres acteurs impliqués dans la gestion du fleuve (ex. : représentants de l'OMVS, hommes d'affaires, etc.) depuis l'application de la nouvelle démarche inclusive de l'OMVS?
5. Quels sont les principaux changements que vous avez observés?
 - a. Selon vous, ces changements sont-ils liés à l'application d'un mode de gestion participative des ressources du fleuve?
6. Quels sont les avantages de la gestion participative des ressources du fleuve?
7. Quels sont les désavantages et les limites de la gestion participative des ressources du fleuve?
8. Selon vous, comment ce mode de gestion est-il perçu par les communautés riveraines?

Si réponse négative à la question 1c, mais que des changements dans le mode de gestion ont été dénotés :

1. Comment étaient les relations entre communautés riveraines avant l'application d'un nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
2. Comment étaient les relations entre les populations riveraines et les autres acteurs impliqués dans la gestion du fleuve (ex. : représentants de l'OMVS, hommes d'affaires, etc.) avant l'application d'un nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
3. Comment sont les relations entre communautés riveraines depuis l'application d'un nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
4. Comment sont les relations entre les populations riveraines et les autres acteurs impliqués dans la gestion du fleuve (ex. : représentants de l'OMVS, hommes d'affaires, etc.) depuis l'application d'un nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
5. Quels sont les principaux changements que vous avez observés?
 - a. Selon vous, ces changements sont-ils liés à l'application d'un nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
6. Quels sont les avantages de ce nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
7. Quels sont les désavantages et les limites de ce nouveau mode de gestion des ressources du fleuve?
8. Selon vous, comment ce mode de gestion est-il perçu par les communautés riveraines?

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS & PUBLICATIONS OFFICIELLES

AMNESTY INTERNATIONAL, *Violation des droits de l'Homme dans la Vallée du fleuve Sénégal*, (AFR 38/10/90), Londres, Secrétariat international, 1990, 17 pages.

CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (OCDE). « Case no 1 : Senegal-Mauritania Conflict », *Security Implications of Climate Change in the Sahel Region*, Paris, 2010, 6 pages.

OMVS, Haut-Commissariat. « Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal : Composante 3 : Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique », dans OMVS, *Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière du Bassin du Fleuve Sénégal*, Synthèse régionale, Rapport final, juin 2007, 139 pages.

UNESCO. « Pilot Cases Studies: A Focus on Real-World Examples: Senegal River Basin, Guinea, Mali, Mauritania, Senegal », dans *World Water Development Report*, mars 2003, p. 447-461.

DOCUMENTS JURIDIQUES

NATIONS UNIES, *Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation*, 1997.

OMVS, *Charte des Eaux du fleuve Sénégal*, [En ligne]
<http://bd.stp.gov.ml/padeliapdf/CHARTEDESEAUXDUFLEUVESENEGAL.pdf> (Page consultée le 17 novembre 2012)

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

AFFELTRANGER, Bastien et Frédéric LASSERRE. « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 4, n° 3, décembre 2003, p. 1-15.

ALBRECHT, Ulrich. « War over water ? », *Journal of European Area Studies*, vol. 8, n° 1, mai 2000, p. 11-25.

ANDREWS, Christina W. et Michiel S. DE VRIES. « High expectations, varying outcomes decentralization and participation in Brazil, Japan, Russia and Sweden », *International Review of Administrative Sciences*, vol. 73, n° 3, 2007, p. 424-451.

ANSELL, Chris et Allison GASH. « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 18, n° 4, 2008, p. 543-571.

BÄCHLER, Günther. « The Anthropogenic Transformation of the Environment: A Source of War? », dans *International Project on Violence and Conflicts Caused by Environmental Degradation and Peaceful Conflict Resolution*, ENCOP, Occasional Paper n° 14, septembre 1995, p. 11-27.

BAECHLER, Günther. « Why Environmental Transformation Causes Violence: A Synthesis », dans *Environmental Change and Security Project Report*, Issue 4, printemps 1998, p. 24-44.

D'AQUINO, Patrick, Sidi Mohamed SECK et Seydou CAMARA. « Un SIG conçu par les acteurs : l'opération pilote POAS au Sénégal », dans *L'Espace géographique*, vol. 31, n° 1, 2002, p. 23-37.

DARNALL, Nicole et G. Jason JOLLEY. « Involving the Public: When Are Surveys and Stakeholder Interviews Effective? », *Review of Policy Research*, vol. 21, n° 4, 2004, p. 581-593.

DESCROIX, Luc et Frédéric LASSERRE. « Or bleu et grands ensembles économiques : une redéfinition en cours des rapports de force interétatiques ? », dans *Revue internationale et stratégique*, n° 66, 2007, p. 93-104.

DINAR, Shlomi. « Scarcity and Cooperation Along International Rivers », dans *Global Environmental Politics*, vol. 9, n° 1, février 2009, p. 109-135.

EHRLICH, Anne, Peter GLEICK et Ken CONCA. « Resources And Environmental Degradation As Sources Of Conflict », *50th Pugwash. Conference : Eliminating the Causes of War*, Pugwash Occasional Papers, Cambridge, Royaume-Unis, vol. 2, n° 3, septembre 2001, p. 108-138.

ENEJI, V C O *et al.* « Problems of public participation in biodiversity conservation: the Nigerian scenario », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 27, n° 4, décembre 2009, p. 301-307.

FISCHHENDLER, Itay. « Ambiguity in Transboundary Environmental Dispute Resolution : The Israeli-Jordanian Water Agreement », *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 1, janvier 2008, p. 91-109.

FREDERIKSEN, Harald. « Water : Israeli Strategy, Implications for Peace and the Viability of Palestine », *Middle East Policy*, vol. 10, n° 4, hiver 2003, p. 69-86.

GIZELIS, Theodora-Ismene et Amanda E. WOODEN. « Water resources, institutions, & intrastate conflict », dans *Political Geography*, vol. 29, 2010, p. 444-453.

GLEICK, Peter (a). « The Changing Water Paradigm : A Look at Twenty-first Century Water Resources Development », *Water International*, vol. 25, n° 1, mars 2000, p. 127-138.

GLEICK, Peter (b). « Water and Conflict : Fresh Water Resources and International Security », dans *International Security*, vol. 18, n° 1, été 1993, p. 79-112.

GREGORY, G. et A. TZEUTSCHLER. « Growing Security: Land Rights and Agricultural Development in Northern Senegal », *Journal of African Law*, vol. 43, n° 1, 1999, p. 36-62.

GRIMBLE, Robin. J. et Man-Kwun CHAN. « Stakeholder analysis for natural resource management in developing countries : Some practical guidelines for making management more participatory and effective », *Natural Resources Forum*, vol. 19, n° 2, 1995, p. 113-124.

- HAUGE, Wenche et Tanja ELLINGSEN. « Beyond Environmental Scarcity: Causal Pathways to Conflict », dans *Journal of Peace Research, Special Issue on Environmental Conflict*, vol. 35, n° 3, mai 1998, p. 299-317.
- HOMER-DIXON, Thomas (a). « On the Threshold: Environmental Changes as Causes of Acute Conflict », *International Security*, vol. 16, n° 2, automne 1991, p. 76-116.
- HOMER-DIXON, Thomas (b). « Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security*, vol. 19, n° 1, été 1994, p. 5-40.
- HOMER-DIXON, Thomas (c). « The Ingenuity Gap: Can Poor Countries Adapt to Resource Scarcity? », *Population and Development Review*, vol. 21, n° 3, septembre 1995, p. 587-612.
- HOMER-DIXON, Thomas (d). « Environmental scarcity, mass violence, and the limits to ingenuity », *Current History*, novembre 1996, p. 359-365.
- IRVIN, Renée A et John STANSBURY. « Citizen Participation in Decision Making: Is It Worth the Effort? », *Public Administration Review*, vol. 64, n° 1, janvier-février 2004, p. 55-65.
- KIPPING, Martin. « Conflits et coopération liés à l'eau du fleuve Sénégal », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 4, 2005, p. 335-347.
- LAHTELA, Virpi. « Managing the Senegal River: National and Local Development Dilemma », *Water Resources Development*, vol. 19, n° 2, juin 2003, p. 279-293.
- LASSERRE, Frédéric (a). « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *Revue internationale et stratégique*, vol. 2, n° 66, 2007, p. 105-118.
- LASSERRE, Frédéric (b). « Des rivalités de pouvoir sur des territoires : de la pertinence de la géopolitique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, p. 376 [En ligne]: <http://id.erudit.org/iderudit/014878ar> (Page consultée le 17 octobre 2011).
- MAGISTRO, John V. « Crossing Over : Ethnicity and Transboundary Conflict in the Senegal River Valley », *Cahiers d'études africaines*, vol. 33, n° 130, 1993, p. 201-232.
- MARSHALL, Brent K. et Robert E. JONES. « Citizen Participation in Natural Resource Management: Does Representativeness Matter? », *Sociological Spectrum*, vol. 25, n° 6, 2005, p. 715-737.
- MAYER, Igor, Jurian EDELENBOS et René MONNIKHOF. « Interactive Policy Development : Undermining or Sustaining Democracy? », *Public Administration*, vol. 83, n° 1, 2005, p. 179-199.
- MEUBLAT, Guy. « La gestion partagée des fleuves internationaux en Afrique », *Tiers-Monde*, vol. 42, n° 166, 2001, p. 427-453.
- MIKAÏL, Barah. « L'eau, un enjeu environnemental aux répercussions géopolitiques », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 60, 2005, p. 139-148.

MITCHELL, Bruce. « Participatory Partnerships: Engaging and Empowering to Enhance Environmental Management and Quality of Life? », *Social Indicators Research, Quality of Life in the Global Context : A Chinese Response*, vol. 71, n° 1/3, mars 2005, p. 123-144.

N'DIAYE, El Hadji Malick, Anne-Laure BOUVIER et Jean-Philippe WAAUB. « Dam Construction in the Senegal River Valley and the Long-Term Socioeconomic Effects », *Knowledge, Technology & Policy*, vol. 19, n° 4, hiver 2007, p. 44-60.

NIASSE, Madiodio . « Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique de l'Ouest », dans *VertigO*, vol. 5, n° 1, mai 2004, p. 1-13.

OSTROM, Elinor *et al.* « Revisiting the Commons: Local Lessons, Global Challenges », dans *Science*, vol. 284, 9 avril 1999, p. 278-282.

PARKER, Ron. « The Senegal-Mauritania Conflict of 1989: A Fragile Equilibrium, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 29, n° 1, mars 1991, p. 155-171.

PAUL, Samuel. « Community participation in World Bank projects », *Finance and Development*, vol. 24, n° 4, 1987, p. 20-23.

REUVENY, Rafael. « The Last Colonialist: Israel in the Occupied Territories since 1967 », *The Independent Review*, vol. 12, n° 3, hiver 2007, p. 325-374.

SAHU, Basanta Kumar. « Pani Panchayat in Orissa, India: The practice of participatory water management », *Development, Local/Global Encounters*, vol. 51, n° 1, 2008, p. 121-125.

SMILEY, Shirley, Rob de LOË et Reid KREUTZWISER. « Appropriate Public Involvement in Local Environmental Governance: A Framework and Case Study », *Society & Natural Resources*, vol. 23, n° 11, p. 1043-1059.

VENEMA, Henry David, Eric J. SCHILLER, Kaz ADAMOWSKI et Jean-Michel THIZY. « A Water Resources Planning Response to Climate Change in the Senegal River Basin », *Journal of Environmental Management*, 1997, vol. 49, n° 1, p. 125-155.

VERHOEVEN, Harry. « Climate Change, Conflict and Development in Sudan: Global Neo-Malthusian Narratives and Local Power Struggles », dans *Development and Change*, vol. 42, n° 3, 2011, p. 679-707.

WOLF, Aaron. « Conflict and cooperation along international waterways », *Water Policy*, vol. 1, n° 2, 1998, p. 251-265.

WOLF, Aaron, Shira YOFFE et Mark GIORDANO. « International waters: identifying basins at risk », *Water Policy*, vol. 5, 2003, p. 29-60.

ZEITOUN, Mark et Naho MIRUMACHI. « Transboundary water interaction I: reconsidering conflict and cooperation », [*International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*](#), vol. 8, n° 4, 2008, p. 297-316.

MONOGRAPHIES

BORRINI-FEYERABEND, Grazia. *Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte*, Série sur les politiques sociales, UICN Union Mondiale pour la Nature, 1997, 79 pages.

BORRINI-FEYERABEND, Grazia, Taghi FARVAR, Jean-Claude NGUINGUIRI et Vincent Awa NDANGANG. *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action*, GTZ et UICN, Kasperek Verlag, Heindelberg (Allemagne), 2000, 96 pages.

LASSERRE, Frédéric (d). *Les guerres de l'eau : l'eau au cœur des conflits du XXI^e siècle*, Paris : Delavilla, 2009, 261 pages.

VANDERMOTTEN, Céline. *Géopolitique de la vallée du Sénégal : Les flots de la discorde*, Paris : L'Harmattan, 2004, 165 pages.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

BOUDREAU, Philippe, Claude PERRON et Jean MURDOCK. *350 mots clés de science politique*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 1998, 140 pages.

BOUQUET, Christian. « La GIRE : Un modèle difficile à transférer en Afrique subsaharienne », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 55-73.

BRUN, Alexandre. « Les objectifs, principes et éléments de débat », dans Alexandre BRUN et Frédéric LASSERRE (dir.), *Politiques de l'eau : grands principes et réalités locales*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 1-14.

BURTON, Jean. « La gestion intégrée des ressources en eau par bassin : au-delà de la rhétorique », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 197-216.

DESCROIX, Luc (a). « Sur les rives du Sénégal : L'eau et le riz dans la gestion du territoire », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 435-459.

DESCROIX, Luc (b). « Le bassin versant : Unité de gestion des eaux idéale pour l'Afrique subsaharienne? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 77-105.

DOS SANTOS, Stéphanie. « Le rôle des femmes selon la GIRE : Regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au sud du Sahara », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en*

eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 135-164.

HEMMATI, Minu, Felix DODDS, et Jasmin ENAYATI. *Multi-stakeholder processes for governance and sustainability: Beyond deadlock and conflict*, Londres : Earthscan, 2002, 328 pages.

JULIEN, Frédéric . « L'eau : À crise mondiale, solution mondiale? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 1-19.

LASSERRE, Frédéric (e). « Le droit international réglera-t-il les litiges? », dans Frédéric LASSERRE, Luc DESCROIX (dir.) et Jean BURTON et Anne LE STRAT (coll.), *Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 119-134.

LESERVOISIER, Olivier. « Enjeux fonciers et frontaliers en Mauritanie », dans Chantal BLANC-PAMARD et Luc CAMBREZY (dir.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Collection Dynamique des systèmes agraires, Paris : ORSTOM Éditions et CEA, 1995, p. 341-361.

MOLLE, François. « La GIRE : Anatomie d'un concept », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 23-53.

SECK, Sidy Mohamed, André LERICOLLAIS et Géraud MAGRIN. « L'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal. Logique nationale, crises et coopération entre les États riverains », dans Jean-Pierre RAISON et Géraud MAGRIN (sous la direction de), *Des fleuves entre conflits et compromis : essais d'hydropolitique africaine*, Paris : Karthala, 2009, p. 31-76.

TROTTIER, Julie. « Water and Conflict, Hobbes v. Ibn Khaldun: the Real Clash of Civilisations? », dans Julie TROTTIER et Paul SLACK (dir.), *Managing Water Resources: Past and Present*, Oxford; New York : Oxford University Press, 2004, p. 131-148.

WARNER, Jeroen et Eliab SIMPUNGWE. « La participation des usagers dans la gestion de l'eau : Quelles perspectives pour les plateformes multiacteurs en Afrique subsaharienne? », dans Frédéric JULIEN (dir.), *La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique subsaharienne : Paradigme occidental, pratiques africaines*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 107-133.

CONFÉRENCES & TRAVAUX

ADAMS, Adrian. *Fleuve Sénégal : gestion de la crue et avenir de la Vallée*, Programme zones arides, Dossier 93, Londres : International Institute for Environment and Development, 2000, 28 pages.

BEDREDINE, Fawzi (OMVS). *Exemple de gestion concertée et solidaire d'un bassin fluvial partagé (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal)*, Document présenté à la conférence de Madrid (Espagne) en mai 2009.

BEDREDINE, Fawzi et Guillaume FABRE (OMVS). *Exemple de gestion concertée et solidaire d'un bassin fluvial partagé (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal)*, Document présenté à la conférence donnée à l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB à Dakar (Sénégal) en janvier 2010.

BOESEN, Jannick et Helle Munk RAVNBORG. « From Water 'Wars' to Water 'Riots' – Summary of Conference Discussions and Conclusions », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 154-159.

LANG, Malee Traisawasdichai. «Negotiating for Decision-Making Space in the Mekong Basin: Towards Rights-Based International River Basin Planning », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 80-97.

LASSERRE, Frédéric. Séminaire sur l'environnement, séance du 19 octobre 2010, Université Laval, Québec.

LAURIDSEN, Poul Erik. « Transboundary Water Management in the Mekong: River of Controversy or River of Promise? », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 47-79.

NKWINKWA, Robert. « La gestion participative des forêts : expériences en Afrique de l'Ouest et au Cameroun », dans B. FOAHOM, W.B.J. JONKERS, P.N. NKWI, P. SCHMIDT AND M. TCHATAT (éditeurs), *Sustainable management of African rain forest. Part I: Workshops*, Compte rendu de la conférence tenue à Kribi (Cameroun) en novembre 1999, 2001, p. 153-165.

RAVNBORG, Helle Munk (a). « Water and Conflict – lessons learned and options available on conflict prevention and resolution in water governance », Copenhagen : Danish Institute for International Studies, août 2004, 11 pages.

RAVNBORG, Helle Munk (b). « Introduction: From Water 'Wars' to Water 'Riots'? », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 5-17.

WESTERMANN, Olaf. « Interstate Collaboration, Local Conflicts and Public Participation in the Nile River Basin », dans Jannick BOESEN et Helle Munk RAVNBORG (dir.), *From Water Wars to Water Riots? – Lessons From Transboundary Water Management Proceedings of the International Conference, December 2003, DIIS, Copenhagen*, Copenhagen : Danish Institute for International Studies, Working Paper, n° 6, 2004, p. 113-139.

RAPPORTS, TRAVAUX & AUTRES DOCUMENTS DE L'OMVS

Auteur inconnu, *Rapport de lecture et Plan d'action : Information et participation du public*, Document de travail, OMVS, 8 pages.

BEKAYE, Marième. *Rapport d'évaluation des Comités locaux de coordination et du Comité national de coordination en Mauritanie*, Rapport final, OMVS, Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal, Cellule régionale de gestion du projet, septembre 2005, 35 pages.

DIACK, Elhadji Abdoulaye. *Évaluation des Comités locaux de coordination (CLC) et du Comité national de coordination (CNC) au Sénégal*, Rapport final, OMVS, novembre 2005, 44 pages.

OMVS (a), *Nouvelles du Bassin : Bulletin d'information du projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement*, 2005, 32 pages.

OMVS (b), *Implication des 28 Comités Locaux de Coordination (CLC) dans la mise en œuvre des activités des Agences d'Exécution Communautaire (AEC) du volet santé du PGIRE*, Document de cadrage, Projet des Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à Buts Multiples – PGIRE, octobre 2008, 5 pages.

OMVS (c), Haut-Commissariat, *Termes de référence pour l'évaluation des Comités Locaux de Coordination (CLC) / Comité National de Coordination (CNC) dans chacun des États (Mali, Mauritanie et Sénégal)*, Projet de Gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal : Composante 3 Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique, 2004, 7 pages.

OMVS (d), Haut-Commissariat. « Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal : Composante 3 : Analyse Diagnostique Transfrontalière et Plan d'Action Stratégique », dans OMVS, *Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière du Bassin du Fleuve Sénégal*, Synthèse régionale, Rapport final, juin 2007, 139 pages.

ROUVRIÈRE, Marie-Christine, *Étude institutionnelle : Pour une gestion concertée et pérenne des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal par l'ensemble des acteurs - Analyse du paysage institutionnel et propositions méthodologiques*, Document provisoire, OMVS et Assistance Technique du Cofinancement du Royaume des Pays-Bas auprès du Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (GEF/BFS), novembre 2008, 109 pages.

SOW, Mohamed et Balla TOURÉ. *État des lieux du cadre juridique et institutionnel dans la région d'intervention en Mauritanie*, OMVS et Assistance Technique du Cofinancement du Royaume des Pays-Bas auprès du Projet de gestion des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (GEF/BFS), septembre 2008, 20 pages.

THÈSES

OHLSSON, Leif (a). « Environmental scarcity – Concepts, mechanisms, and cases », dans *Environment, Scarcity and Conflict : A Study of Malthusian Concerns*, Thèse de doctorat, Gothenburg : University of Gothenburg, Department of Peace and Development Studies, p. 34-55.
<http://www.padrigu.gu.se/ohlsson/files/2EnvSc.pdf>

OHLSSON, Leif (b). « Water, Conflict, and Social Resource Scarcity: The Concept on Trial », dans *Environment, Scarcity and Conflict : A Study of Malthusian Concerns*, Thèse de doctorat, Gothenburg : University of Gothenburg, Department of Peace and Development Studies, p.174-217. <http://www.padrigu.gu.se/ohlsson/fiJes/6Water.pdf>

SÈNE, Abdourahmane Mbade. *Des institutions internationales à l'action locale. A quelles échelles le développement durable est-il efficace ? Le cas des équipements structurants dans le bassin versant du fleuve Sénégal*, Thèse de doctorat, Grenoble : Université Joseph Fourier, 2008, 588 pages. http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/37/31/PDF/THESE_SENE.pdf

SITES INTERNET

OMVS, « Le fleuve Sénégal : caractéristiques physiques », *Site officiel de l'OMVS : Présentation*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/fleuve/physique.php> (Page consultée le 25 mars 2011).

OMVS, « Historique et cadre juridique », *Site officiel de l'OMVS : Présentation*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/omvs/presentation.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

OMVS, « Organes de l'OMVS », *Site officiel de l'OMVS*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/omvs/organes.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

OMVS, « PASIE », *Site officiel de l'OMVS : Projets et Programmes*, [En ligne], <http://www.omvs.org/fr/projets/pasie.php> (Page consultée le 17 novembre 2012).

OMVS, Haut-Commissariat, « Le Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement du bassin du fleuve Sénégal : Un nouvel outil de développement », *Site du Projet de Gestion des Ressources en Eau et de l'Environnement de l'OMVS*, [En ligne] http://www.omvs-soe.org/presentation_gef.pdf (Page consultée le 20 juin 2011)

UNESCO. « Bassin du fleuve Sénégal (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal) », *Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau pour le développement, le renforcement des capacités et l'environnement*, [En ligne], http://www.unesco.org/water/wwap/case_studies/senegal_river/index_fr.shtml (Page consultée le 25 mars 2011).

ENTRETIENS*

*Les entretiens sont listés dans l'ordre chronologique.

Entretien avec Tamsir Ndiaye, directeur de l'Environnement et du Développement durable à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 27 janvier 2012.

Entretien avec Bocar Diallo, conseiller en environnement à la FPA, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012.

Entretien avec El Hadji Seydou Nourou Sy, secrétaire général à la FPA, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012.

Entretien avec le Dr Sidy Mohammed Seck, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 22 février 2012.

Entretien avec Babacar Papa Gueye, coordonnateur du Projet d'appui à la filière riz, St-Louis, Sénégal, 27 février 2012.

Entretien avec le Dr Adrien Coly, professeur à l'UGB, Dakar, Sénégal, 1^e mars 2012.

Entretien avec le Dr Mouhamadou Mawloud Diakhaté, professeur à l'UGB, Dakar, Sénégal, 2 mars 2012.

Entretien avec Ousmane Dia, conseiller technique en gestion de l'eau à la SAED et chargé de la coopération avec l'OMVS à la SAED, St-Louis, Sénégal, 5 mars 2012.

Entretien avec le Dr Ibrahima Bao, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 8 mars 2012.

Entretien avec le Dr Serigne Modou Fall, professeur à l'UGB, St-Louis, Sénégal, 8 mars 2012.

Entretien avec Papa Iba Fall, responsable de l'animation au SEMIS, un bureau d'assistance technique de l'OMVS pour le projet GEF, St-Louis, Sénégal, 9 mars 2012.

Entretien avec Herim Habiboullah, chef de l'antenne de R'Kiz à la SONADER, R'Kiz, Mauritanie, 13 mars 2012.

Entretien avec Mohamed Sow, consultant indépendant responsable de l'animation pour le PGIRE de l'OMVS au MCG, 14 mars 2012.

Entretien avec le Dr Amy Kebe, spécialiste en genre et développement et experte régionale en information et participation du public CRGP/GEF à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 30 avril 2012.

Entretien avec Mamadou Samake, Expert/OMVS, Assistant au Coordonnateur du projet GEF/BFS à l'OMVS, Dakar, Sénégal, 30 avril 2012.

Entretien avec Amadou Diop, animateur à l'ASESCAW, Ross-Béthio, Sénégal, 3 mai 2012.

Entretien avec Madiop Hane, animateur à l'ASESCAW, Ross-Béthio, Sénégal, 4 mai 2012.

Entretien avec Abderrahmane Ndiaye, chargé de missions et responsable de l'animation au Gret, Rosso, Mauritanie, 6 mai 2012.

Entretien avec le Dr Sy Baba, point focal de l'OMVS et délégué à Rosso-Mauritanie, Rosso, Mauritanie, 7 mai 2012.

Entretien avec Abdoukhader Hama, coordonnateur chargé de l'appui aux organisations paysannes à la SONADER, Rosso, Mauritanie, 8 mai 2012.

Entretien avec Mbaye Ababacar Ndiaye, animateur local en collaboration avec le point focal de l'OMVS (région de Louga), Louga, Sénégal, 10 mai 2012.

Entretien avec Ababacar Ndao, coordonnateur de la Cellule nationale sénégalaise OMVS/OMVG, Dakar, Sénégal, 14 mai 2012.

Entretien avec Babacar Diop, président de l'ASESCAW et maire de Ross-Béthio, Thiès, Sénégal, 15 mai 2012.

Entretien avec Tacko Diallo Gueye, responsable de la mobilisation sociale et des plaidoyers à Eau Vive, Thiès, Sénégal, 15 mai 2012.

Entretien avec Moctar Fall, responsable de l'ASESCAW à Dakar et délégué à la CODESEN, Dakar, Sénégal, 18 mai 2012.

Entretien avec une source anonyme, employé à la SONADER, Mauritanie, 2012.

ENQUÊTES EN VILLAGES*

**Les enquêtes en villages sont listées par ordre chronologique.*

Enquêtes à R'Kiz, accompagnement du MCG, Mauritanie (réunion du bureau exécutif de l'Union des producteurs agricoles de R'Kiz), 13 mars 2012.

Enquêtes à Gouelit, accompagnement du MCG, Mauritanie (réunion des membres de l'AdU), 14 mars 2012.

Enquêtes à Ndiago, accompagnement du MCG (réunion du bureau exécutif de l'AdU), Mauritanie, 21 mars 2012.

Enquêtes à Thiagar, accompagnement du SEMIS (réunion des membres de l'AdU), Sénégal, 17 avril 2012.

Enquêtes à Khor, accompagnement du SEMIS (réunion des membres de l'AdU), Sénégal, 18 avril 2012.

Enquêtes à Ndombo accompagnement du SEMIS (réunion de l'Union des AdU), Sénégal, 19 avril 2012.

Enquêtes à Birette, accompagnement du MCG (réunion du Comité intervillageois), Mauritanie, 11 mai 2012.

NB : Les enquêtes à Ross-Béthio ont pris la forme d'entretiens individuels avec des acteurs qui ont accepté d'être cités dans le présent mémoire. Par conséquent, les références des enquêtes dans ce village se retrouvent à la section « Entretiens ».

MÉTHODOLOGIE

GAGNON, Yves-Chantal. *L'étude de cas comme méthode de recherche*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2005, 144 pages.

GONON, Emmanuel et Frédéric LASSERRE. *Espaces et enjeux : méthodes d'une géopolitique critique*, Paris : L'Harmattan, Collection Raoul-Dandurand, 2001, 470 pages.

LASSERRE, Frédéric et Emmanuel GONON. *Manuel de géopolitique : Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris : Armand Colin, Collection U, 2008, 347 pages.

MACE, Gordon et François PÉTRY. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, 2^e éd., Québec : Presses de l'Université Laval, 2000, 134 pages.

ROY, Simon N. « L'étude de cas », dans Benoît GAUTHIER (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, 5^e éd., Québec : Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 199-225.